DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — Nº 13033 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1986

Vietnam : les réformateurs aux commandes

Le Vietnam a tourné une page de son histoire avec le départ, à l'occasion du sixième congrès de son Parti communiste, des trois principaux survivants de la génération qui avait mené le régime à la victoire. Il reste maintenant à la nouvelle direction à faire la preuve qu'elle est en mesure de susciter les innovations qui permettraient à la fois de mettre fin aux combats en cours au Cambodge et de tirer le pays du marasme. Rien pour l'instant ne laisse présager des solutions radicales dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Certes, le nouvel équilibre des forces place en position de commandement un certain nombre de réformateurs. Mais leur influence risque d'être très limitée. A leurs côtés demeurent force gardiens de l'idéologie, visiblement décidés à maintenir leur vigilance, qu'il s'agisse d'économie ou de politique étrangère.

La composition, qui sera connue dans les prochains jours, du nouveau gouvernement donnera peut-être une idée plus précise de la marge de manœuvre dont les rénovateurs disposeront pour relancer la production.

Sur le plan extérieur, le congrès a fourni une illustration frappante du rapport de forces dont la nouvelle direction va devoir tenir compte au vu de l'évolution des relations sino-soviétiques. M. Nguyen Van Linh et ses pairs se sont efforcés — solidarité socialiste oblige — de prendre en compte l'appel, étonnamment pressant, formulé par le délégué de Moscou à leur congrès pour la réouverture du dialogue avec Pékin. Mais le nouveau chef du régime vietnamien s'est empressé de rappeler au Kremlin qu'il n'était pas pour autant question que le Vietnam renonce aux liens privilégiés qu'il a tissés avec le Laos et le régime de Phnom-Penh, ces liens formant l'ossature de l'espace indochinois qu'Hanoï entend préserver et continuer de dominer.

Ni la Chine ni la Thaïlande, les deux pays qui forment la « ligne de front » du camp décidé à limiter les ambitions régionales vietnamiennes, ne se sont, sur le moment, montrées optimistes sur les perspectives d'une évolution de la politique étrangère de Hanoï. Pourtant, il est certain que les propos tenus par le représentant de M. Gorbatchev — M. Ligatchev, son numéro deux, pas moins — vont dans le sens de ce que Pékin réclame depuis longtemps : un geste prioritaire sur la question cambodgienne, à propos de laquelle la Chine reproche à l'URSS de soutenir l'effort de guerre vietnamien.

L'appel soviétique semblait répondre aussi à ce qu'il était apparu comme un petit signal de la Chine, dans son langage hautement codé pour tout ce qui touche aux relations avec le Sud-Est asiatique, lorsqu'on a appris que l'état de santé du leader des Khmers rouges, Pol Pot, s'était fortement détérioré. Sa maladie, réelle ou diplomatique, est une façon pour Pékin de paraître conciliant sur l'exigence absolue formulée par le Vietnam : le démantèlement de la direction du principal maquis khmer sur le terrain.

C'est à présent au tour de la direction mise en place la semaine dernière à Hanoï de montrer si ces changements de personnel peuvent se traduire par une évolution concrète dans les options étrangères du Vietnam.

Le durcissement du mouvement à la SNCF

Le gouvernement se dit résolu à ne pas céder aux grévistes

Le mouvement de grève des roulants de la SNCF s'est durci dans la matinée de ce mardi 23 décembre, les syndicats CGT, CFDT et FGAAC (autonome), largement majoritaire, ayant refusé les propositions de la direction. Le trafic demeurait fortement perturbé : totalement interrompu pour les marchandises, il était quasi nul pour les réseaux omnibus de province (sauf en Alsace et en Lorraine) et pour l'ensemble du réseau nord (grandes lignes et banlieue parisienne). Sur le reste du réseau, le trafic était limité au « programme de première urgence ». Toutefois, le gouvernement se dit résolu à ne pas céder aux revendications salariales des grévistes. « Nous n'irons pas au-delà de ce qu'a proposé la direction de la SNCF », disait-on, mardi matin, à l'Hôtel Matignon.

A la RATP, un métro sur deux en moyenne circulait ce mardi dans la matinée, 59 % des agents de conduite ayant cessé le travail, mais les proportions variaient selon les lignes, allant de la totalité à une rame sur dix.

Au lendemain de la crise universitaire, le gouvernement est confronté à un baptême du feu social particulièrement rude. Les négociations salariales que la direction de la SNCF a dû engager plus tôt que prévu ne devrait aboutir qu'à la signature d'un accord par trois organisations — FMC, CFTC, CGC — et peut-être quatre avec FO. L'ensemble de ces syndicats qui ne représentent aux élections professionnelles que 27 % du personnel, est resté à l'écart des dernières grèves parties de la « base ». La CGT, la CFDT et les conducteurs autonomes de la FGAAC (Fédération générale autonome des agents de conduite) jugeant les propositions insuffisantes, jouent maintenant le durcissement d'un conflit qu'elles ont rattrapé en cours de route.

La grève de la SNCF tourne à l'épreuve de force. Pour le gouvernement, c'est le premier défi social majeur depuis le 16 mars. De sa capacité à maîtriser cette crise dépend en partie l'avenir de ses relations avec les syndicats et le succès ou non de sa politique sociale. Mais le défi est sans doute avant tout économique. C'est toute la politique de lutte contre l'inflation qui est dans la balance. Comme l'écrivait M. Jacques Chirac dans sa directive du 12 novembre, *« la politique salariale dans le secteur public constitue un élément essentiel de la politique de redressement économique que poursuivra le gouvernement en 1987 ».*

Que le gouvernement cède à la SNCF et, tels des dominos, toutes les digues érigées dans les entreprises publiques pour contenir les hausses de rémunérations tomberont, les unes entraînant les autres dans leur chute.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 21.)



Et nous, et nous...

par Pierre Drouin

Le gouvernement Chirac n'avait vraiment pas besoin de cela ! Dépêtré — avec quelles bavures ! — de la contestation étudiante, soucieux de remettre à plus tard les discussions sur les questions de société qui ont le don de faire chauffer l'opinion parfois jusqu'à l'incandescence, il s'était rabattu sur l'économie, où quelques résultats brillaient parmi d'autres, plus ternes.

Patatras ! Peu soucieux de la trêve des confiseurs, ou plutôt s'en servant pour donner plus de relief à son action, le secteur public a donné le branle-bas de grèves dont il serait bien hasardeux de dire quand elles s'éteindront.

L'aisance avec laquelle les étudiants, sur leur bonne mine joyeuse et résolue, ont fait céder le pouvoir en mobilisant leurs troupes dans la rue, la facilité avec laquelle les agriculteurs ont obtenu leurs 2 milliards pour compenser, il est vrai, une baisse du pouvoir d'achat qui n'a jamais eu de précédent chez les travailleurs de l'industrie, ont ranimé la flamme revendicative de catégories professionnelles toujours prêtes à en découdre parce qu'elles ne risquent pas le chômage.

Et nous, et nous... Humain, trop humain, mais d'une grande imprudence à plusieurs titres. Celui de l'opinion d'abord, traumatisée par la gêne considérable infligée aux usagers, est renforcée dans l'idée que nous vivons de plus en plus dans une société duale : d'un côté ceux qui ont réussi à maintenir leur job en se moquant comme de colin-tampon de ceux qui sont lâchés par la société, et de l'autre, ceux qui doivent, une fois terminé le cursus de l'ANPE, se débrouiller au noir ou, s'ils n'ont pas cette chance, aboutir en fin de droits aux « restos du cœur ».

La « ligne bleue » de l'augmentation du pouvoir d'achat, quoi qu'il arrive, l'économie dût-elle en crever, anime encore trop de bouteux. Sans doute des situations individuelles sont loin d'être brillantes, et si l'on compare la lente progression au mérite ou à l'ancienneté de certains travailleurs face à l'explosion des rémunérations dans quelques secteurs de pointe, sans parler de la manne qui tombe sur la tête de personnes en vue, choyées par les médias, il y a de quoi faire réfléchir.

De même, la colère a pu naître des avantages consentis à ceux qui étaient déjà privilégiés (suppression de l'anonymat sur l'or, de l'impôt sur les grandes fortunes, des hautes tranches de revenus imposables et rapatriement des capitaux de l'étranger).

(Lire la suite page 21.)

L'épidémie de SIDA à Kinshasa

Le malaise dans la fête

KINSHASA
de notre envoyé spécial

Cette sourde inquiétude vaut bien une fête. Une fête énorme, délirante. Une Bonana (bonne année) d'enfer, folle, dans une ville connue pourtant pour se doper toutes les nuits aux plaisirs mêlés de la danse, de la bière et du sexe.

De Noël au Nouvel An, « Kin » entend bien exploser d'une joie, d'un hymne à la vie rarement égalés. On dansera, c'est sûr, jusqu'à l'étourdissement partout où ce sera possible, dans le plus démuni des nganda — bars à ciel ouvert, — sous les rares lampadaires urbains, s'il le faut dans l'obscurité. Le rythme syncopé de la rumba rock irriguera la berge du fleuve sur près de 40 kilomètres, tout au long de la « cité », cette ville africaine miséreuse et insalubre mais qui se prépare un réveillon de reine.

Déjà, des milliers de bouteilles sont stockées, pour l'ivresse, dans des « parcelles » où le manioc vient trop souvent à manquer. Des centaines de milliers de Kinois, du colonel, du douanier au gosse de la rue, traquent frénétiquement le *matabish* — pourboire — pour *« ne pas rater ça »*, pour *« participer à l'ambiance »* ou s'offrir entre amis l'un des huit cents orchestres de la ville. Pour plaire aussi, aux femmes, *« les plus belles d'Afrique »*, et se donner la chance, au petit jour, d'*« une partie d'amour »*.

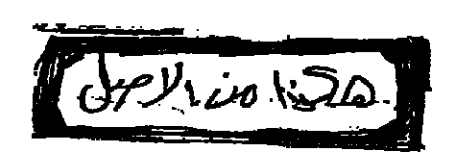
Kin, c'est vrai, a toujours réagi ainsi. En opposant une formidable capacité d'exubérance au malheur environnant, à la pauvreté, au chômage, à la surpopulation. Matonge, le quartier sans fin des bonheurs nocturnes, est un dispensaire ouvert à tous, offrant ses baumes à la peur de la maladie, de la mort ou de l'inexplicable.

Mais cette fois, Kin-Kiese (Kin-la-Joie) va devoir forcer sur la liesse. S'abandonner un peu plus, exprimant ainsi, à sa manière si paradoxale, le profond malaise qui l'étreint.

PHILIPPE BOGGIO.

(Lire la suite page 11 dans « le Monde médecine ».)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.



Etranger

TCHAD

La Libye utiliserait du napalm et des gaz toxiques dans le Tibesti

L'offensive des troupes libyennes qui, le 11 décembre dernier, étaient descendues du sud de la Libye et d'Aozou pour tenter de réduire la résistance des maquisards tchadiens des FAP (Forces armées populaires) de M. Goukouni Oueddeï, retranchés dans le Tibesti a, semble-t-il, changé de nature. Les combats terrestres n'ayant pas permis aux forces du colonel Kadhafi — du *moins était-ce encore vrai lundi* 22 décembre — de l'emporter face aux éléments des FAP, qui tiennent notamment les localités de Berdaï, Zouar et Wour, Tripoli se livre depuis quarante-huit heures à un bombardement aérien intensif de ces trois localités, utilisant selon le haut-commandement des FANT (Forces armées nationales tchadiennes) du napalm et des gaz toxiques.

Lundi matin, les forces libyennes ont lancé une nouvelle attaque contre Zouar, une localité qui a une grande importance stratégique, dans la mesure où elle commande la piste menant du sud de la Libye à Faya-Largeau. *Si les Libyens ne parviennent* pas à investir Zouar, à terme leur garnison de Faya risque d'être asphyxiée, faute de pouvoir être ravitaillée. M. Kaïlan Ahmet, directeur du cabinet de M. Goukouni Oueddeï, qui est actuellement à Paris, nous a indiqué lundi que l'issue des combats dans cette localité déterminera celle de la « bataille du Tibesti ». Les FAP lancent ainsi un « *pressant appel à tous les pays amis du Tchad, et en particulier à la France* (...) *pour apporter un soutien actif aux patriotes qui défendent leur pays avec des moyens dérisoires* ». Les partisans de M. Goukouni Oueddeï insistent *notamment sur le fait que les dix* tonnes de matériel parachutées par l'armée de l'air française, dans la nuit du 16 au 17 décembre, ne permettront pas à leurs troupes de résister plus de quelques jours. Ces livraisons, qui étaient surtout composées de carburant, incluaient des missiles anti-chars Milan. Ceux-ci sont efficaces contre les chars lourds libyens, mais ne peuvent pas grand-chose contre « *l'escadrille de douze MIG et de six hélicoptères MI-24* » qui, *selon M. Kaïlan*, bombardent depuis deux jours Zouar et Wour.

Il semble d'autre part que la colonne de l'armée tchadienne de trois cent cinquante homme, et de cinquante-cinq véhicules qui avait quitté N'Djamena au début de la *semaine dernière n'ait pas encore* atteint le Tibesti. De source occidentale, on indiquait lundi qu'elle avait cependant déjà franchi le seizième parallèle. A partir de cette limite et surtout aux abords du Tibesti, cette colonne, qui progresse en terrain découvert, va être extrêmement vulnérable aux attaques éventuelles de l'aviation libyenne. N'Djamena a, en outre, catégoriquement démenti la *présence d'éléments des FANT dans* le Tibesti, soulignant à ce sujet : « *Il y a deux mille hommes* (des FAP) *qui savent et peuvent se défendre dans le Tibesti contre les attaques libyennes* ». M. Moumine Togoï, secrétaire d'Etat à la présidence de la République, a ajouté qu'« *il n'y a pas de distinction à faire* » entre les combattants tchadiens, puisque « *tous les Tchadiens sont unis* » face à l'agression libyenne. A cette volonté de N'Djamena de ne pas faire de distinction entres ses troupes et les maquisards du Tibesti, répond une inquiétude des partisans de M. Goukouni Oueddeï qui craignent d'être « récupérés » par le gouvernement de M. Hissène Habré. Même si cette préoccupation passe au second plan face à l'urgence de la situation militaire, les aspects politiques inter-tchadiens n'ont pas disparu pour autant : les FAP soulignent qu'ils sont seuls à *résister aux Libyens dans le Tibesti* (en réalité des éléments des FANT sont présents à Bardaï), et N'Djamena commence à préparer les lendemains d'une éventuelle victoire dans le Tibesti en parlant du combat « *des Tchadiens* ».

Menaces de Tripoli

Sur le plan diplomatique, Tripoli a adressé une menace lundi à la France et aux Etats-Unis qui « *s'ingèrent militairement au Tchad* » en recherchant des « *conquêtes faciles au prix de la misère et de la souffrance du peuple tchadien* », soulignant que « *la sécurité et la frontière sud* [de la Libye] *sont ainsi menacées* [par Paris et Washington] ». « *La Libye*, a précisé Radio-Tripoli, *relèvera ce défi en faisant usage de toute sa force.* » Selon la radio de N'Djamena, le colonel Kadhafi exerce actuellement des « *tortures morales et physiques* » *sur M. Goukouni Oueddeï*, afin que celui-ci demande à ses troupes de déposer les armes et de se rendre aux « *forces d'occupation* » (libyennes). Cette information est partiellement confirmée de source proche des FAP : les Libyens ont effectivement installé un émetteur à l'hôpital, où est toujours détenu le président de l'ex-GUNT, mais ce dernier a refusé de lancer cet appel, et il n'est pas soumis à des « tortures ».

A N'Djamena, un avion gros porteur américain de type Galaxy, en provenance des Etats-Unis, a atterri lundi en amenant une partie de l'aide militaire d'urgence de 15 millions de dollars qui a été octroyée au Tchad par Washington. Des armes (notamment des missiles anti-chars TOW), des munitions et divers matériels faisaient partie de cette première cargaison.

Devant l'escalade des affrontements, la France pour sa part se contente de réaffirmer sa position. M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, qui était lundi au Caire, a souligné que la politique française au Tchad était « *très claire* », ajoutant : « *Nous avons un dispositif militaire aérien au Tchad* (...) *qui a pour mission, au cas où les troupes libyennes franchiraient le seizième parallèle, d'intervenir à la suite d'une demande du gouvernement tchadien légitime de M. Hissène Habré, pour l'aider.* » Soulignant que la France « *tente d'éviter toute aventure militaire tchadienne au nord du seizième parallèle* », M. Raimond a aussi indiqué qu'il n'y avait « *en aucun cas conjonction entre la politique américaine et la politique française au Tchad* ».

L. Z.

Aux termes d'un accord resté secret

Des équipages français d'hélicoptères militaires peuvent participer à des opérations

Des équipages français d'hélicoptères militaires peuvent participer à des opérations au Tchad, selon les termes d'un accord entre les deux pays qui est demeuré secret à ce jour.

La France et le Tchad sont liés, depuis le 6 mars 1976, par un accord de coopération militaire technique qui a été ratifié par le Parlement français et publié au *Journal officiel* du 30 avril 1978. Ce texte remplace un ancien accord de défense de 1960 et fixe notamment le concours en personnels militaires français à l'armée tchadienne, la formation en France des personnels tchadiens, les facilités d'escale et de transit accordées à la France et le soutien logistique de la France aux forces armées tchadiennes. En ce sens, cet accord ressemble à la série des accords du même type conclus par la France avec de nombreux autres Etats africains depuis l'indépendance.

Cependant, l'accord du 6 mars 1978 a été complété avec le Tchad par la signature de deux autres textes plus ponctuels.

Le premier texte est une annexe à l'accord de coopération militaire technique, qui a été signée le 19 juin 1976 et qui règle la participation française au fonctionnement de l'hôpital militaire de N'Djamena, en particulier le personnel d'assistance, les équipements sanitaires et la fourniture de médicaments.

Le second texte est une convention signée le 30 avril 1978, du temps où le général Félix Malloum était le chef de l'Etat tchadien et le président du Conseil supérieur militaire à N'Djamena. Ce texte n'a pas été publié au *Journal officiel* en France et il se rapporte à l'emploi d'équipages militaires français d'hélicoptères. L'article 2 de cette convention secrète précise que « *les équipages militaires français d'hélicoptères peuvent, sur autorisation du gouvernement français, participer à des missions à caractère opérationnel, en territoire tchadien exclusivement* ».

Equipés de missiles anti-chars HOT et de canons-mitrailleurs, les hélicoptères modernes, du modèle Gazelle par exemple en France, sont des outils d'attaque des blindés adverses. D'autres hélicoptères, comme le Puma, peuvent acheminer des hommes de troupes, des matériels (comme des mortiers), du carburant ou des munitions dans des opérations d'accompagnement des Gazelle.

La convention du 30 avril 1978, on doit le noter, n'est pas en concordance avec l'accord de coopération militaire technique de mars 1976 qui spécifie, lui, que les militaires français ne peuvent en aucun cas participer directement à l'exécution d'opérations de guerre, ni de maintien de l'ordre et de la légalité.

Si, donc, les accords de coopération militaire franco-tchadiens sont dans l'ensemble conformes à la plupart des accords du même type passés avec d'autres Etats africains, il demeure une exception (l'emploi des équipages d'hélicoptères) qui introduit l'éventualité d'une participation de militaires français aux opérations. Depuis 1978, l'absence d'un accord de défense n'a pas empêché la France de participer à des opérations.

● **Des missiles ouest-allemands pour la Libye.** — Le gouvernement du chancelier Helmut Kohl a demandé au parquet, lundi 22 décembre, de mener une enquête rapide sur les informations selon lesquelles des ingénieurs ouest-allemands ont illégalement fabriqué des missiles pour la Libye et les ont essayés dans le Tibesti.

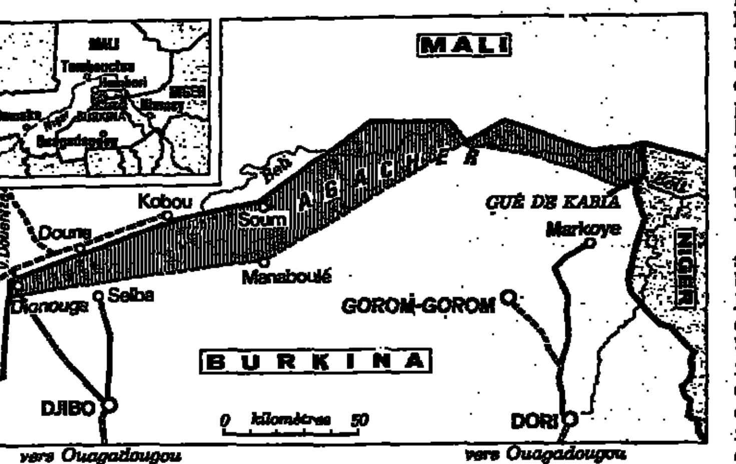
Selon l'hebdomadaire *Stern*, une équipe, recrutée par un ingénieur expert en missiles et ancien de la firme électronique Siemens, aurait expérimenté dans le Tibesti ces missiles d'une portée de 500 kilomètres. Les résultats des essais auraient été traités par les ordinateurs de divers instituts de recherche ouest-allemands. Le marché se serait déroulé sous le couvert d'un programme d'échanges techniques intitulé « Projet Ittissalat » et aurait eu pour partenaire libyen Salah Farkas, beau-frère du colonel Kadhafi. — (AFP.)

Le conflit frontalier entre le Mali et le Burkina-Faso

Jugement de Salomon à la Cour de La Haye

LA HAYE
de notre envoyé spécial

A première vue, le jugement que la Cour internationale de justice de La Haye a rendu, le lundi 22 décembre, dans le conflit frontalier opposant le Mali au Burkina-Faso, au sujet d'une portion de territoire dite bande de l'Agacher, ressemble à un jugement de Salomon, satisfaisant les deux parties. Ainsi, M. Emsett Ouedrago, le ministre de la sécurité et de l'administration territoriale du Burkina-Faso, déclarait : « *Désormais, un document juridique fixe notre frontière. Il faut tourner la page. J'espère que cela sera définitif.* » Satisfait aussi, M. Jean-Pierre Cot, qui assistait en tant que conseil la République burkinabe : « *Le jugement est équitable, et il est juridiquement très intéressant* », indiquait pour l'essentiel l'ancien ministre français de la coopération. Du côté malien aussi, les satisfecits étaient de rigueur : « *Nous ne disons pas que nous avons gagné*, avouait M. Abderahamane Maiga, ministre de l'administration territoriale, *mais que la justice a fait droit. Il nous appartient maintenant de veiller au strict respect de cet arrêt.* »



Symbole de cette unanimité retrouvée : l'accolade que les ministres malien et burkinabe se sont donné à l'issue du jugement. Celui-ci, il est vrai, ne tranche pas dans le vif en donnant entièrement raison à l'un ou à l'autre pays, *qui tous deux* réclamaient cette bande de territoire s'étendant, au Burkina-Faso, de Dionouga à Kabia, et pour laquelle une guerre de six jours avait éclaté le 25 décembre 1985, faisant une soixantaine de morts. Au contraire, avec un souci du détail poussé à l'extrême, la chambre de la Cour de La Haye, qui était présidée par le diplomate algérien Mohammed Bedjaoui, a très *précisément* tracé une nouvelle frontière entre les deux pays, allant même jusqu'à couper en deux plusieurs mares ou points d'eau.

Grossièrement, on peut dire que la Cour a « donné » la région de l'Ouest au Mali et celle du Nord — le Beli — au Burkina-Faso. Cette répartition pourrait cependant — et c'est sans doute pour cette raison que les sourires maliens semblaient plus spontanés que ceux de leurs homologues burkinabe — être plus favorable au Mali, car les populations vivant dans l'Ouest sont sédentaires, contrairement à celles du Nord qui sont nomades.

En outre, c'est dans l'Ouest que se sont déroulés les principaux combats. Point d'ancrage du jugement : l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, qui est une des bases de la charte de l'OUA (Organisation de l'unité africaine). Se fondant à la fois sur les textes législatifs et réglementaires et sur les documents de l'administration française ou sur les cartes géographiques de cette époque (relevés de l'Institut géographique national, IGN), sans oublier le comportement des anciennes autorités administratives, la Cour a pu ainsi délimiter le nouveau tracé de la frontière, dont la démarcation sera effectuée sous le contrôle de trois experts indépendants.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

MAROC

1,3 milliard de francs d'aide française pour l'exercice 1986-1987

Marrakech (*AFP*). — Le Maroc et la France ont signé lundi 22 décembre à Marrakech des protocoles financiers aux termes desquels Rabat bénéficiera pour l'exercice 1986-1987 d'une aide française d'un montant de 1,3 milliard de francs (*le Monde* du 20 décembre). Paraphés par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Edouard Balladur, et son homologue marocain, M. Mohamed Berrada, ces documents prévoient une aide de 550 millions de francs pour l'amélioration de la balance des paiements marocaines et une autre de 750 millions de francs pour le financement de projets d'équipement intéressant l'infrastructure portuaire, des barrages et des matériels d'exploitation pour l'Office chérifien des phosphates et des réseaux de distribution d'électricité.

Au cours de la cérémonie de signature, les deux ministres se sont félicités des liens de coopération franco-marocaine englobant presque tous les domaines.

Après avoir souhaité voir la France acheter plus de phosphates marocains en raison de la « *baisse sensible* », ces dernières années, du tonnage des exportations vers la France, M. Berrada a affirmé que Rabat venait de prendre des mesures en faveur des ressortissants français dont les avoirs sont bloqués au Maroc.

● **Libération de quatre détenus politiques.** — Quatre détenus politiques, parmi les plus importants dirigeants du mouvement clandestin Ilal-Amam (marxiste-léniniste), ont été graciés par le roi Hassan II et remis en liberté le 19 décembre, a-t-on appris de source informée à Rabat.

Incarcérés à Kenitra, ils avaient été condamnés en 1977 à des peine allant de 22 à 32 ans de prison pour atteinte à la sureté intérieure de l'Etat et troubles de l'ordre public. Il s'agit de MM. Pribak Abdellaziz (professeur), Laarich Azouz, Loubnani Mohamed et Mechbal Mohamed (étudiants).

D'autre part, cinq détenus de la prison civile de Rabat annoncent avoir commencé « *une grève de la faim illimitée* » pour faire respecter « *leurs droits de visite, d'information, de soins médicaux et de promenade* », conforme à la condition de prisonniers politiques qu'ils revendiquaient. — (AFP.)

● **ALGÉRIE : Libération d'un avocat « berbériste ».** — Me Djender, un avocat de Tizi-Ouzou considéré comme sympathisant du Mouvement culturel berbère, a été libéré à la fin de la semaine dernière, quelques jours après son arrestation (*le Monde* du 18 décembre), indique-t-on de bonne source à Paris. En revanche, les quatre responsables de la Ligue algérienne des droits de l'homme, arrêtés le même jour, — Mes Abdennour Ali-Yahia et Mokrane Aït-Larbi, MM. Rachid Bellil et Arezki Kecili — sont toujours détenus au secret dans un endroit inconnu, bien que le délai normal de garde à vue (quatre jours au maximum) soit expiré.

● **M. Jean-Christophe Mitterrand a démissionné de la Comilog.** — M. Jean-Christophe Mitterrand, conseiller aux affaires africaines et malgaches à la présidence de la République, a démissionné de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Comilog, société minière gabonaise (*le Monde* du 25 octobre). Cette démission a été effective peu après la nomination de M. Jean-Christophe Mitterrand comme successeur de M. Guy Penne, ancien conseiller de M. Mitterrand pour les affaires africaines, le 23 octobre dernier.

CENTRAFRIQUE

Rejet d'une demande d'ajournement du procès de Bokassa

Bangui. — La cour criminelle de Bangui a rejeté lundi 22 décembre une demande d'ajournement du procès de Jean-Bedel Bokassa déposée la semaine dernière par les avocats de l'ex-empereur, qui invoquaient son mauvais état de santé. Les débats seront seulement suspendus le jour de Noël.

Un arrêté ministériel va être pris pour prolonger la session ordinaire de la cour, qui devait s'achever le 27 décembre. En effet, on dit maintenant que le procès pourrait durer plusieurs mois en raison de la lenteur des débats et du grand nombre des témoins appelés à déposer. Les deux avocats français de l'accusé, Mes Francis Szpiner et Francis Gibault, ont indiqué que, malgré le refus d'ajournement, ils quitteraient Bangui ce mardi et n'y reviendraient qu'en janvier. — (AFP.)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

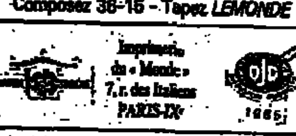
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	922 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

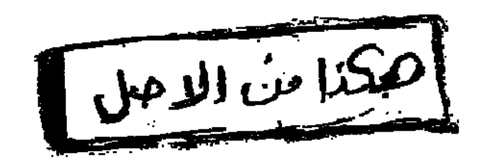
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*



Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39th street, L.I.C., N.Y. 11104.



Europe

YOUGOSLAVIE : la fronde des intellectuels

L'Académie des sciences de Serbie dénonce les méthodes « staliniennes »

BELGRADE
de notre correspondant

Le différend entre le régime et l'Académie des sciences et des arts de Serbie a pris récemment la forme d'un conflit sans précédent en Yougoslavie. L'Académie avait créé à l'automne une commission chargée de proposer des solutions pour sortir le pays de la crise dans laquelle il se débat (*le Monde* du 29 octobre). Les travaux étaient menés à huis clos par une trentaine d'académiciens. Or, en septembre, un quotidien de Belgrade a mis le feu aux poudres en publiant des extraits d'un document dont l'Académie affirme qu'il a été « volé » dans ses bureaux et qu'il ne constitue pas le résultat de son travail. Une vive polémique s'est développée.

Le pouvoir avait demandé à l'Académie de rejeter ce texte qualifié de « plate-forme révolutionnaire », de dissoudre le comité qui l'avait élaboré et de démettre son vice-président, Antonije Isakovic. L'Académie a refusé catégoriquement d'obtempérer. Début décembre, la tension a monté d'un cran lorsque l'Association des écrivains a pris position contre le pouvoir, l'accusant de vouloir contrôler la vie culturelle et étouffer la liberté de création selon des méthodes archaïques.

Le 18 décembre, lors d'une assemblée générale extraordinaire, les membres de l'Académie, par un vote à bulletin secret, ont confirmé dans leurs fonctions le président Disan Kanazir (par 101 voix contre 8 et 6 bulletins nuls) et le vice-président Isakovic (par 88 voix contre 18 et 9 bulletins nuls). La grande majorité des académiciens, même les membres du Parti communiste, ont donc refusé de se désolidariser de ses dirigeants.

Avant de passer au scrutin, l'assemblée a entendu une vingtaine d'orateurs dont quatre seulement ont manifesté certaines réserves à l'égard de l'activité de l'Académie. Tous les autres, sans mâcher leurs mots, ont affirmé que le texte du mémorandum n'était pas achevé, qu'on avait eu recours à un « procédé stalinien » pour le sortir de l'Académie afin de compromettre, pour des raisons politiques, la plus prestigieuse institution culturelle du pays au profit des forces qui « *veulent à tout prix maintenir leur domination* ». La plupart des orateurs ont insisté sur le devoir des intellectuels d'assumer leurs responsabilités dans une Yougoslavie « *tombée au bas de l'échelle de la civilisation et du développement européens* ».

Des odes à la démocratie

La salle, archicomble, a écouté avec émotion de véritables odes à la liberté, à la démocratie et aux droits de l'homme. Le grand écrivain Dobrica Cosic — dont les œuvres connaissent un énorme succès — a stigmatisé un régime politique qui présente le « *mensonge comme la vérité et la soumission des citoyens comme une vertu* ». Il a appelé les académiciens à ne pas se taire devant la crise économique, politique et morale du pays.

L'historien Vladimir Dedijer, dont les livres ont apporté maintes révélations sur certains événements sanglants de la guerre en Yougoslavie et sur la biographie de Tito, s'est indigné du comportement de ceux qui ont tenté de présenter l'Académie comme une « *succursale de la CIA* » et quelques-uns de ses membres comme des « voyous ». Il a affirmé que M. Vrhovac, représentant de la Croatie dans la direction collégiale de l'Etat est l'un des principaux responsables de la campagne menée contre l'institution. M. Dedijer a demandé la formation d'une commission pour faire la lumière sur les circonstances dans lesquelles le texte incriminé est sorti de l'Académie, en ajoutant qu'il était prêt à dire devant cette commission ce qu'il savait à ce sujet.

Le vice-président Isakovic, particulièrement visé par les critiques officielles, a expliqué qu'il avait refusé de démissionner parce que ce geste aurait été une « capitulation » devant ceux qui s'imaginent pouvoir exercer un « *chantage contre tout un chacun* ». M. Mica Popovic, éminent peintre aux nombreuses attaches dans les milieux artistiques français, a lui aussi estimé que l'Académie devait résister à toutes les pressions.

Cette réunion est le sujet de toutes les conversations. Son vote, aussi concluant qu'il soit, est loin cependant de mettre un terme au conflit.

PAUL YANKOVITCH.

URSS : le retour à Moscou d'Andreï Sakharov et la justice en question

A l'aube, l'arrivée du train de Gorki...

MOSCOU
De notre correspondant

Vieilli et amaigri mais semblable à lui-même avec son sourire d'enfant et ses propos réfléchis prononcés d'une voix douce, tel est apparu, ce mardi 23 décembre à l'aube, Andreï Sakharov sur le quai d'une gare de Moscou. Très pâle, enveloppée dans un châle, Elena Bonner était à ses côtés. Le couple avait voyagé toute la nuit par le train pour venir de Gorki, une ville située à un peu moins de 400 kilomètres.

Aucun officiel n'était sur le quai, où n'attendaient qu'un groupe d'amis, dont certains très émus. Andreï Sakharov et Elena Bonner ont été aussitôt pris sous les feux des projecteurs de télévision (y compris une équipe soviétique) et entourés d'une masse mouvante de journalistes qui les ont accompagnés jusqu'à la sortie de la gare. Aucun policier en uniforme n'était visible.

Sakharov a répondu pendant vingt minutes à toutes les questions sans cesser de sourire, malgré la bousculade. Il a dit que sa santé était correcte mais qu'il était inquiet pour celle de sa femme, laquelle n'a pratiquement pas prononcé un mot. Que va-t-il faire ? Travailler à l'Académie des sciences, mais il ne sait pas exactement à quoi. Peut-être dans le domaine de la recherche spatiale ou de la fusion thermo-nucléaire contrôlée. En attendant, il participera bientôt à un séminaire de physique théorique organisé par l'Académie.

Emigrer ? Cette question ne se pose pas pour le moment. Il ne sait d'ailleurs pas s'il en aurait le droit. Ses impressions ? « *C'est merveilleux d'être de retour à Moscou.* » Va-t-il rencontrer M. Gorbatchev ? « *Je n'ai pas reçu d'invitation mais, si c'était le cas, j'aurais beaucoup de choses à lui dire...* »

Que pense-t-il de la politique menée par ce dernier ? « *Je suis très intéressé par tout ce qui se passe actuellement dans le pays* », répond-il. Visiblement, Sakharov pèse ses mots. Il raconte comment on a installé en pleine nuit une ligne téléphonique dans leur appartement de Gorki. M. Gorbatchev les a appelés le lendemain, il y a donc exactement une semaine. Il leur a annoncé qu'ils pouvaient rentrer à Moscou.

« *J'étais reconnaissant, mais en même temps mes sentiments étaient mélangés parce que cela coïncidait avec cette tragédie, la mort de Martchenko* », explique-t-il. Le dissident Anatoli Martchenko est mort en prison le 8 décembre, après une longue grève de la faim. Sakharov a demandé à M. Gorbatchev : « *Après Martchenko, cela va être le tour de qui de mourir ? Il est inacceptable dans un pays comme le nôtre qu'il y ait des gens qu'on emprisonne et qui souffrent à cause de leurs opinions.* »

Ce qu'il souhaite par-dessus tout ? « *La liberté pour chacun.* » Quel message veut-il faire parvenir à l'extérieur ? D'abord remercier ceux qui se sont dépensés sans compter pour sa libération.

L'homme paraît aussi calme qu'indomptable. Ses déclarations sur l'Afghanistan lui avaient valu son assignation à résidence à Gorki sans aucun jugement, il y a près de sept ans. Il continue pourtant de penser et de dire que « *l'Afghanistan, c'est l'endroit malade* » de la politique étrangère soviétique.

Des voyageurs demandent qui est ce personnage important sous les projecteurs. On leur répond. Certains connaissent son nom, d'autres pas. Andreï Sakharov et Elena Bonner finissent par monter dans la petite Jigouli d'un de leurs amis, le peintre Boris Birger, qui les emmène non sans mal jusqu'à l'appartement de deux pièces qu'ils ont conservé pendant toutes ces années sur le boulevard circulaire de Moscou.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Le témoignage d'Irina Ratouchinskaya

« Le froid, la crasse et la faim »

LONDRES
de notre correspondant

« *Au camp de travail de Mordovie, les conditions de vie imposées aux prisonnières politiques font qu'elles survivent, mais tout juste. Et qu'elles meurent, une fois libérées* », a raconté, le 22 décembre à Londres, Irina Ratouchinskaya, au cours de sa première conférence de presse à l'Ouest, deux mois après sa libération.

« *La règle est de ne pas donner de coups. C'est superflu. Ils comptent de manière plus raffinée sur le froid, la crasse et la faim extrêmes*, se souvient la poétesse ukrainienne de trente-deux ans. *A mon arrivée en prison, j'étais une jeune femme en parfaite santé. Après trois ans, j'étais persuadée que je ne sortirais pas vivante.* »

Condamnée pour « agitation contre l'Etat » à sept ans de camp de travail et cinq ans d'exil intérieur en septembre 1982, Irina Ratouchinskaya, qui affiche sa foi chrétienne, a séjourné quatre ans en Mordovie avant d'être subitement relâchée, en octobre.

La jeune femme au visage émacié d'adolescente évoque son calvaire d'une voix posée, tantôt en russe, tantôt dans un anglais hésitant : les barraquements où des feuilles de plastique en guise de vitres ne sauraient arrêter la morsure du froid, par moins 37 °C. L'isolement dans les cellules individuelles, la nourriture servie un jour sur deux. De la soupe aux choux, invariablement. Elle raconte aussi le réveil à 6 heures, pour une journée de travail de onze à douze heures, passée à coudre des gants.

Mais il y avait pire encore que les souffrances, les vexations, les humiliations et l'interception du courrier. Le pire, rapporte Irina Ratouchinskaya, était les menaces, régulières : « *Ils disaient qu'ils feraient exécuter mon mari si je ne renonçais pas à mes idées et à mes écrits.* »

En URSS, elle a acquis la célébrité avec un poème, « *Non, je n'ai pas peur* ». En Mordovie, elle en a composé cent cinquante autres, en cachette. Elle les a gravés sur du savon, à l'aide d'une allumette, puis dans sa mémoire, avant d'effacer la surface du savon en se lavant les mains.

Avant de quitter l'URSS jeudi dernier, Irina Ratouchinskaya a écrit une lettre à M. Gorbatchev, l'exhortant à libérer d'autres dissidents. C'est un homme « *plus intelligent et plus réaliste que ses prédécesseurs* », dit-elle. A l'expiration de son visa touristique de trois mois, en mars prochain, elle n'entend toutefois pas regagner son pays.

(Intérim.)

Un sévère réquisitoire du... président de la Cour suprême

Moscou (*Reuter*). — Le système juridique soviétique comporte de nombreuses insuffisances, indique un rapport officiel selon lequel, dans certains cas, des innocents ont pu être condamnés à mort.

Présenté récemment lors d'une séance plénière de la Cour suprême, ce rapport est repris dans ses grandes lignes par la dernière édition de la *Literatournaya Gazeta*. La réunion de la Cour suprême faisait suite au vote d'une résolution par le comité central prônant une révision du système juridique afin de mieux faire la part des choses entre la lutte contre le crime et le devoir de l'Etat de protéger les droits des citoyens.

L'un des exemples les plus éloquents cités dans le rapport, donné par le vice-président de la Cour suprême Evgueny Smolentsev, concerne quatorze habitants de la ville de Vitebsk, en Biélorussie, qui ont été condamnés à « *des peines extrêmement lourdes* » pour des délits qu'ils n'avaient pas commis.

La *Literatournaya Gazeta* ne donne pas de précisions supplémentaires, mais cette expression peut désigner la peine de mort.

« *On peut imaginer ce qui s'est passé pendant l'enquête, au cours de laquelle les confessions ont littéralement été arrachées aux innocents, puisque tous les quatorze ont plaidé coupable, alors qu'ils étaient innocents* », écrit le journal.

Il ajoute que, si les enquêteurs coupables d'une telle entorse à la justice ont été punis, aucun des juges ayant rendu le verdict ou refusé de l'infirmer en appel n'ont été inquiétés. Le président de la Cour suprême Vladimir Terebilov a accusé ces magistrats d'être « *dénués de tout principe et corrompus* ».

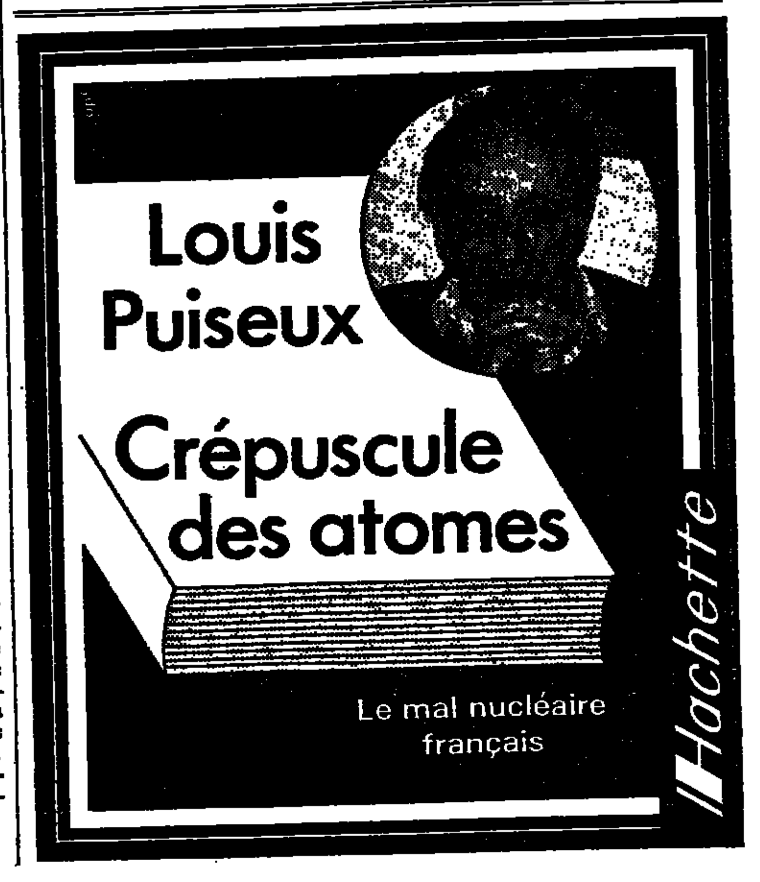
L'hebdomadaire mentionne encore le cas d'un innocent condamné à mort en Lettonie, sans spécifier si la peine a été appliquée.

Le rapport affirme que si le nombre de condamnations à des peines de prison est en voie de diminution, les peines « *excessives* » sont encore très fréquentes. C'est notamment le cas d'un habitant d'Orlov qui a été condamné à dix-huit mois de prison pour avoir volé des bocaux de concombres à sa belle-mère, ou d'un autre condamné à deux ans de détention pour n'avoir pas rendu une paire de lunettes de soleil empruntée.

Mais l'article, signé par Arkady Vaksberg, déplore le fait que la campagne en faveur de la « transparence » menée par M. Mikhaïl Gorbatchev n'aille pas jusqu'à permettre la publication de toutes les affaires citées lors du plénum de la Cour suprême.

En exposant les tares de la justice, le journal explique que beaucoup d'enquêteurs manquent d'expérience, ont un niveau intellectuel insuffisant et que les juges et les jurés leur font une confiance aveugle ou sont soumis aux pressions politiques du parti, certains allant même jusqu'à téléphoner aux responsables locaux pour demander des instructions.

● **ITALIE : Rectificatif.** — Contrairement à ce que nous avons indiqué dans nos éditions du 23 décembre, M. Pilliteri, le nouveau maire de Milan, n'est pas le gendre de M. Craxi, mais son beau-frère.



Proche-Orient

Succès de l'OLP à Tunis

La Ligue arabe crée un comité de huit membres chargé d'obtenir un cessez-le-feu dans la « guerre des camps »

TUNIS
de notre correspondant

Le chef de la direction des affaires politiques de l'OLP, M. Farouk Kaddoumi, avait tout lieu de se montrer satisfait et de parler de « *grand succès* » au terme de la réunion du conseil ministériel de la Ligue arabe, qui s'est tenue lundi 22 décembre, à Tunis. Alors que, sur le terrain, les combats entre Palestiniens et miliciens chiites ont repris lundi autour des camps de Beyrouth, la demande palestinienne de formation d'un comité arabe chargé d'obtenir un cessez-le-feu « *immédiat et total* », qui n'avait pu être satisfaite voici deux semaines (*le Monde* du 11 décembre), a cette fois-ci été acceptée, avec toutefois les réserves du Liban et de la Syrie.

Présidé par le chef de la diplomatie algérienne, M. Ahmed Taleb Ibrahimi, le comité comprend le secrétaire général de la Ligue arabe et les ministres des affaires étrangères de Jordanie, des Emirats arabes unis, de Tunisie, du Koweït, de Mauritanie et du Yémen du Nord. Outre le cessez-le-feu, il devra s'employer à la levée du blocus des camps de réfugiés palestiniens et à l'évacuation des blessés, à l'acheminement de secours, de vivres et de médicaments vers ces camps, et au retour des expulsés et des prisonniers dans leur foyer. Il est prévu qu'il rendra compte de sa mission, qu'il doit entamer « *immédiatement* », le 14 janvier lors d'une nouvelle réunion du conseil de la Ligue. Si le succès palestinien est incontestable sur le plan politique, il n'est pas évident qu'il puisse se traduire aussi sur le terrain.

Un déplacement du comité à Beyrouth étant exclu pour le moment, c'est à partir de Damas qu'il devra accomplir sa tâche. Sa première démarche va consister à être reçu par les dirigeants syriens et surtout à obtenir leur coopération. Or celle-ci ne paraît pas lui être acquise d'emblée. En effet, le représentant syrien au conseil, M. Hatem Unein, haut fonctionnaire des affaires étrangères, s'est montré des plus réticents en faisant remarquer que la constitution du comité n'était pas, à l'origine, l'objet des délibérations qui auraient dû seulement être consacrées à la guerre des camps. Il a aussi rejeté la responsabilité de la poursuite des combats « *sur une certaine partie* (les Palestiniens fidèles à M. Yasser Arafat) *qui, au lieu de faire face à l'ennemi commun, cherche à laisser ouvert cet abcès* ».

Quoi qu'il en soit, même si cette fois-ci la Ligue arabe a pu sauver les apparences en dépassant le stade des vœux pieux, la partie est loin d'être jouée. Et c'est probablement pour cette raison que l'Arabie saoudite, prudente, a refusé de s'engager directement dans l'entreprise en prétextant la poursuite des démarches diplomatiques qu'elle a engagées de son côté depuis le début du mois.

MICHEL DEURÉ.

La guerre du Golfe

Bassorah sévèrement bombardée

A la suite des vagues successives de raids irakiens menés dimanche dans l'ouest de l'Iran, Téhéran a fait état, lundi 22 décembre, de la mort de cent trois personnes dans les quartiers de Bakhtaran, et a annoncé que de nombreux quartiers de la ville irakienne de Bassorah avaient été bombardés.

Selon l'agence de presse iranienne IRNA, les bombardements de l'Irak ne s'arrêteront pas avant que ce pays ne mette fin « *à ses actes ignobles* ».

L'agence a également précisé que des zones résidentielles de Islamabad-Gharb, dans le nord-ouest de l'Iran, ont été bombardés, lundi, et qu'un grand nombre de civils avaient été tués.

Le ministre des affaires étrangères iranien, M. Ali Akbar Velayati, a envoyé un message au secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, lui demandant de faire cesser de toute urgence « *ces attaques barbares* » irakiennes, et de punir ce pays pour « *ses violations flagrantes des lois internationales* ».

Pour sa part, l'état-major irakien a déclaré avoir mené une dizaine d'opérations dans la journée de lundi contre des objectifs exclusivement militaires, notamment dans la région d'Islamabad. — (*AFP, Reuter.*)

ISRAËL : la divulgation de secrets nucléaires

Mordechaï Vanunu affirme avoir été enlevé à Rome le 30 septembre

JÉRUSALEM
de notre correspondant

En levant la main à l'adresse des journalistes, à l'entrée du tribunal de Jérusalem, Mordechaï Vanunu — le technicien qui fit scandale, il y a trois mois, en vendant au *Sunday Times* les secrets nucléaires d'Israël — a relancé l'affaire qui porte son nom. Il a peut-être aussi déclenché un incident diplomatique entre Jérusalem et Rome.

La scène eut lieu, dimanche 21 décembre, quelques secondes avant que Vanunu ne pénètre sous bonne escorte dans la salle d'audience où il répond régulièrement à huis clos de l'inculpation d'espionnage. Parvenant à tromper la vigilance des policiers, il plaqua la paume de sa main contre la vitre du « panier à salade » face aux téléobjectifs.

Comme les photographes devaient plus tard le découvrir en développant leurs films, Vanunu avait écrit sur sa main cinq lignes en anglais et en style télégraphique. Pendant l'audience, on nettoiera la main de l'inculpé. En quittant le tribunal, il tenta à nouveau de faire passer son message à l'intention des journalistes, mais il eut juste le temps de crier « *Rome !* » avant qu'un policier ne lui mette la main sur la bouche.

Ce message où l'inculpé parle de lui à la troisième personne est le suivant : « *Mordechaï Vanunu a été enlevé à Rome (Italie) le 30 septembre 1986 à 21 heures. Il est arrivé à Rome sur le vol British Airways 504.* » Une nouvelle fois, les Israéliens ont été les derniers à connaître ces détails divulgués lundi après-midi par le quotidien londonien *Evening Standard*. La censure militaire, décidément mal inspirée dans cette affaire, en avait interdit la publication. Les journaux israéliens purent néanmoins faire paraître à la une de grandes photos de Vanunu montrant la paume de sa main... totalement noircie par le censeur. Ce dernier a finalement levé son interdiction.

Selon l'*Evening Standard*, Vanunu a bien été attiré, comme on l'avait dit initialement, dans un piège tendu par une certaine Cindy, une employée du Mossad, qui l'accompagna de Londres à Rome. Le technicien nucléaire aurait fait la fin du voyage encadré par les agents des services de sécurité israéliens. Ce nouvel épisode rocambolesque de l'affaire Vanunu risque d'envenimer les relations entre l'État juif et l'Italie. L'ambassadeur italien à Tel-Aviv a déclaré lundi que, « *si Vanunu avait bien été enlevé de manière violente à Rome, la loi de son pays avait été violée* ».

Le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, a démenti avoir reçu d'Italie une demande d'explication. Lorsque la rumeur courut, le mois dernier, que Vanunu aurait été enlevé de force sur le sol britannique, l'affaire donna lieu à des débats aux Communes et à des échanges diplomatiques entre Londres et Jérusalem. Israël donna alors l'assurance à Londres qu'aucune loi britannique n'avait été violée...

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



Amériques

ARGENTINE : face aux militaires et aux syndicalistes

M. Alfonsin à la recherche d'un difficile « consensus démocratique »

Le Sénat argentin a approuvé, lundi 22 décembre, le projet de loi visant à mettre fin aux procédures judiciaires contre les militaires coupables de violations des droits de l'homme durant la dictature. Très controversée, l'adoption de ce projet intervient alors que le président Alfonsin, entré en fonctions en décembre 1983, vient d'accomplir la première moitié de son mandat.

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Main de fer dans un gant de velours, M. Alfonsin a suivi, dans ses relations avec l'armée et l'opposition, dans ses orientations économiques, la voie la plus difficile mais, à ses yeux, la *« seule possible »*.

Les responsables de la dictature *ont été jugés* [illegible] *par des civils*. Presque un sacrilège dans un pays où l'armée était une institution politique. La Cour fédérale de justice de Buenos-Aires a condamné les chefs des juntes et leurs principaux collaborateurs pour *« atteinte aux droits de l'homme »*. Certains à la réclusion à perpétuité.

Si *l'armée n'a pas réagi* au-delà de la grogne, c'est d'abord qu'elle n'en avait pas les moyens. Elle ne s'est pas remise du fiasco de son dernier gouvernement. Les Argentins – *pourtant réputés pour avoir la* mémoire courte – n'ont oublié ni le désastre économique que les généraux ont laissé derrière eux, ni leur déroute dans la guerre des *Malouines*, ni l'horreur de *la « sale guerre »* avec ses dix mille morts ou « disparus ». Or, en Argentine, aucun coup d'Etat ne s'est jamais fait contre l'avis de la population.

C'est aussi parce que M. Alfonsin, bien que théoriquement libre de faire ce qu'il voulait, a choisi de la *réhabiliter pour* la faire rentrer une fois pour toutes dans ses casernes.

Dans ce dessein, il a présenté le 5 décembre au Congrès un projet de loi qualifié par la presse locale de *« point final »*, qui vise à limiter dans le temps la possibilité de porter plainte contre tous ceux suspectés d'avoir participé à la répression illégale sous la dictature. Le Sénat a approuvé, lundi 22 décembre, ce projet.

Comme en écho au président, l'armée – par la voix du chef de *l'état-major conjoint*, le *général* Teodoro Waldner – a fait pour la première fois une autocritique publique, affirmant renoncer pour toujours à participer au pouvoir autrement que pour servir le gouvernement constitutionnel.

Les victimes de la répression comme les défenseurs des droits de l'homme n'y croient pas et crient à la *« trahison »*. Certains ont même réclamé l'expulsion du président Alfonsin de l'Assemblée permanente des droits de l'homme (APDH), dont il est membre fondateur. *« Il est impossible que le promoteur du projet de « point final », le responsable d'une politique qui a permis à 99 % des auteurs du génocide de rester en liberté, appartienne à une organisation qui se réclame des droits de l'homme »*, ont-ils affirmé.

Dialogue ouvert avec la CGT

C'est avec eux maintenant que M. Alfonsin devra compter s'il veut faire aboutir son grand projet de réconciliation nationale.

Au nom de cette réconciliation nationale, il a appelé tous les partis politiques à *un « consensus démocratique »* et à oublier les luttes sectaires du passé. S'il n'y est pas parvenu, il a néanmoins réussi, grâce à sa popularité personnelle, à maintenir un dialogue ouvert, notamment avec le grand parti d'opposition, le Parti justicialiste (péroniste) et son « bras » syndical, la CGT (Confédération générale du travail). Ils ont, certes, protesté contre le plan austral de redressement économique qu'ils jugeaient « récessionniste », mais ni les critiques, ni les grèves, ni le mécontentement *social né de* l'austérité n'ont remis en question l'application du plan.

Incapables de formuler d'autres propositions concrètes *pour assainir* une économie malade, les péronistes ont préféré ne pas prendre la responsabilité d'un nouveau chaos. La réussite de la première partie du plan (réduction d'un taux d'inflation qui dépassait les 1000 % annuels à environ 80 % cette année) y est certainement pour quelque chose.

La deuxième phase du plan est plus aléatoire. La relance de l'économie se fait attendre. M. Alfonsin compte d'abord, en *lançant un plan* de réforme de l'administration centrale et du secteur public, dégager des ressources d'investissement. Les exportations, perturbées à la fois par la *baisse des* cours mondiaux des matières premières et les ponctions imposées par le service de la dette extérieure, ne peuvent financer la réactivation économique. Les capitaux privés, toujours tournés vers la spéculation, n'y participent pas davantage. Quant aux capitaux étrangers, ils se font toujours attendre en dépit de la bonne « image » dont le président jouit à l'étranger, de sa stabilité et de ses efforts pour ne pas spolier les créanciers du pays.

CATHERINE DERIVERY.

● TRINITÉ-ET-TOBAGO : rectificatif. – Une erreur de transmission nous a fait écrire que Trinité-et-Tobago avait été un des rares pays des Caraïbes *« à ne pas désapprouver »* l'intervention américaine à La Grenade en 1983 (*le Monde* daté 21-22 décembre). En réalité, Trinité-et-Tobago a été au contraire l'un des *rares pays de cette région à « désapprouver »* cette intervention.

Une lettre de M. Didier Motchane

A la suite de la publication dans le Monde *du 7-8 décembre du Bulletin de l'étranger intitulé « Point final en Argentine », M. Didier Motchane, secrétaire du Parti socialiste, nous a adressé une lettre dont nous donnons ci-dessous des extraits :*

Le remplacement de la dictature militaire par un gouvernement *constitutionnel* est justement associé, dans l'opinion publique européenne, à l'action du président Alfonsin (...).

Mais doit-on pour cela passer sous silence le fait que les conditions dans lesquelles interviendraient actuellement les mesures de prescription envisagées (...) apparaîtraient nécessairement comme une marque de faiblesse insigne de la démocratie et comme le résultat d'un rapport de forces désastreux entre le gouvernement constitutionnel et l'armée ?

Il faut savoir en effet, que, si la mise en jugement des membres de la junte militaire (sauf ceux de la dernière) et leur condamnation restent un fait sans précédent en Amérique latine, les forces armées devaient nécessairement passer par pertes et profits un commandement totalement discrédité par la guerre des Malouines et que ce prix payé pour le désastre politique, économique et militaire est aussi celui de l'*impunité et de l'intangibilité* d'un appareil et d'un personnel militaires qui restent aujourd'hui ceux d'hier.

Dans ces conditions, les mesures *de prescription* envisagées par le gouvernement risquent fort d'apparaître pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un déni de justice. Depuis le remplacement de la junte militaire, *en 1983*, par un gouvernement constitutionnel, aucun acte de vengeance de la part d'une des victimes de la dictature, n'a été constaté en Argentine. C'est une marque de maturité civique peut-être, en tout cas de confiance ou d'attente à l'égard de la démocratie. *Est-ce la* renforcer, ou lui faire prendre de grands risques, que de jouer avec cette confiance-là ?

ÉTATS-UNIS

M. Reagan est-il un président trop âgé ?

Washington *(AFP)*. – L'âge et *la mémoire du président* Reagan préoccupent de plus en plus la presse américaine, qui se demande si le scandale des ventes secrètes d'armes à l'Iran *ne s'explique pas aussi* par ces deux facteurs. A soixante-quinze ans, M. Reagan est le président le plus âgé de l'histoire des Etats-Unis.

Jusqu'à présent, l'âge du chef de l'exécutif sauf en quelques très rares occasions n'avait pas fait problème, pas plus que sa propension à mélanger les faits *ou confondre* les événements. Cela était souvent attribué à sa capacité à ne pas se noyer dans les détails et à *déléguer* son autorité.

La question n'avait été que brièvement abordée durant la dernière campagne présidentielle de 1984 après une performance confuse lors d'un débat télévisé *avec son adversaire démocrate*, M. Walter Mondale. Dans un second débat, M. Reagan avait affirmé, en souriant, qu'il ne voulait *« pas tirer avantage de la jeunesse et de l'inexpérience de son adversaire »*, et le débat avait été clos.

Démentis successifs

Aujourd'hui, après la confusion du sommet américano-soviétique de Reykjavik, l'imbroglio des ventes d'armes à l'Iran *et du détournement de fonds* en faveur des « contras » nicaraguayens ramène l'attention sur les méthodes de travail et la personnalité de M. Reagan.

Lundi 22 décembre, *dans le Washington Post*, Lou Cannon, *un journaliste qui suit* M. Reagan depuis l'époque où il était gouverneur de Californie, décrivait le président comme un esprit *« simple »*, *« compatissant »* et *« crédule »*. *Il y a une semaine, il avait* déjà écrit que *« les proches de M. Reagan se demandaient si le président, à soixante-quinze ans, avait la vitalité ou la compréhension »* nécessaires pour faire face à la plus grave crise de sa présidence.

La Maison Blanche a démenti que l'âge de M. Reagan pose un problème, et son porte-parole, *M. Speakes, a affirmé*, lundi, que *« ceux qui travaillent quotidiennement avec le président savent qu'à soixante-quinze ans, il peut encore en remontrer à ceux qui sont dix, vingt ou trente ans plus jeunes »*.

Cette relance du débat survient alors *qu'au* début du mois de janvier, peu avant son soixante-seizième *anniversaire*, M. Reagan va être à *nouveau* hospitalisé pour subir une intervention à la prostate. Or un représentant démocrate de Californie, *M.* George Brown, se faisant apparemment l'écho de propos tenus devant la commission des affaires de renseignement de la Chambre, vient *d'affirmer que M. Reagan était* peut-être sous sédatifs, à la suite d'une *précédente* opération, lorsqu'il a approuvé en août 1985 la fourniture par Israël d'armes à l'Iran.

La porte-parole de la Maison Blanche a *affirmé*, lundi, que M. Reagan *« n'avait pas reçu de sédatifs »* et a rappelé que son opération au côlon s'était déroulée en juillet 1985, un mois avant que, selon certains, il ait approuvé cette initiative.

Jusqu'à présent, les Américains, même lorsqu'ils n'approuvaient pas sa politique, appréciaient la personnalité de leur président, sa jeunesse apparente, son optimisme, sa vitalité et sa confiance en soi. Le scandale *iranien pourrait avoir changé* cette image : son ouïe diminue, il se fatigue plus vite et pose encore moins de questions qu'avant, affirmait, dimanche, le *Washington Post*, qui ajoutait, en citant un ami de M. Reagan : *« Il a toujours aimé être président. Je ne pense pas que cela l'amuse encore. »*

Asie

CHINE

Le mouvement de contestation semble s'essouffler à Shanghai

Shanghai. – Les autorités ont mis, lundi 22 décembre, le holà à l'*agitation étudiante en faveur* d'une démocratisation du régime à Shanghai. Un déploiement important de policiers sur les lieux des manifestations des trois jours précédents *(le Monde* du 23 décembre) et de multiples déclarations officielles destinées à refroidir la ferveur contestataire paraissaient avoir réduit notablement l'ampleur du mouvement.

Des centaines de policiers tentaient de canaliser une manifestation d'environ deux mille ouvriers devant le siège du comité du Parti communiste pour la municipalité de Shanghai, tandis qu'une autre manifestation, d'importance équivalente, se tenait sur la place du Peuple. En fin d'après-midi, quelque deux cents étudiants ont parcouru les rues porteurs de banderoles *réclamant* la démocratie, mais ont été rapidement dispersés par la police.

Des messages diffusés par haut-parleurs demandaient à la population *de respecter l'ordre public* en soulignant que toute manifestation, aux termes de la loi, devait être autorisée par la police. *De* grandes affiches, apparues lundi matin sur les murs de la ville, mettaient en garde les Shanghaiens contre la présence *dans les rangs des manifestants*, d'éléments *« infiltrés »* décidés à semer des troubles. Dans un campus universitaire, on pouvait voir une affiche reproduisant une déclaration du maire de Shanghai, M. Jiang Zimin, selon qui deux femmes auraient été agressées et des véhicules renversés durant la grande manifestation de dimanche.

A *l'université* des communications, où l'agitation avait pris naissance la semaine dernière, l'appel au boycottage des *cours lancé par les* meneurs étudiants semblait peu suivi. Des étudiants ont affirmé que la police avait arrêté environ deux cents des leurs, mais les autorités n'ont fait état d'aucune interpellation. Tout montrait, lundi, que le mouvement s'essoufflait devant la *fermeté nouvelle manifestée* par les autorités, mais des étudiants ont déclaré à des journalistes occidentaux qu'ils prévoyaient une reprise de la contestation d'ici quelques jours. On *apprenait également* le même jour que l'agitation avait atteint en fin de semaine la ville de Canton (Sud) après plusieurs autres villes de Chine. – *(AFP, Reuter.)*

INDE

Le Sud atteint par les violences intercommunautaires

NEW-DELHI
de notre correspondant

Tamil Nadu, Karnataka, Maharashtra, et maintenant Goa. Après le Nord et le Nord-Est, où les problèmes de coexistence ethnique, religieuse ou linguistique sont loin d'être résolus (Pendjab, Cachemire, Bengale, Assam, Tripara, etc.), c'est le sud de l'Inde qui connaît à son tour une forte poussée de fièvre. Le dernier en date de ces affrontements a fait six morts en quarante-huit heures à Goa, ancienne enclave portugaise, plus connue jusqu'ici pour *la beauté de ses plages* que pour le fanatisme de ses populations.

Depuis deux jours cependant, l'armée patrouille le territoire et trois compagnies supplémentaires de forces paramilitaires sont arrivées lundi soir en renfort. Objectif : empêcher les manifestants de continuer à paralyser la circulation, à effrayer les touristes, à détruire les *lignes téléphoniques*, à *incendier* les bâtiments publics et privés, et surtout à s'entre-tuer.

La querelle à Goa est mi-linguistique mi-religieuse. Elle met aux *prises* les *adeptes* du *konkali* – un dialecte local, l'un des deux mille de l'Inde – et ceux du marachi, autre langue dont les usagers sont majoritaires dans l'Etat voisin du Maharashtra (*capitale* Bombay). Que les deux idiomes soient indistinctement parlés et compris par l'immense majorité d'une population qui par ailleurs a largement recours à l'*anglais* pour *s'éduquer*, n'a apparemment pas la moindre importance. Le fait est que dans l'esprit populaire, le bengali est associé aux Goanais « de souche » et aux catholiques (31 % de la population), et le marachi aux « nouveaux venus », hindouistes pour la plupart (65 %).

Ces derniers souhaitent que leur idiome soit considéré, avec le konkali, comme l'une des deux langues officielles du territoire ; les autres refusent, sous prétexte que l'adoption du marachi pourrait un jour faciliter l'absorption de leur région par le Maharashtra voisin (1). Du coup, ils exigent en outre l'accession rapide du territoire fédéral de Goa (37 000 kilomètres carrés, un million d'habitants), au statut plus autonome d'Etat à part entière. Après tout, font-ils valoir, M. Rajiv Gandhi ne vient-il pas de transformer en Etats deux territoires (le Mizoram et l'Arunachal-Pradesh) moins peuplés encore, et beaucoup moins prospères ?

Au Tamil-Nadu, à la pointe sud de l'Inde, un Etat de 50 millions d'habitants ethniquement homogène, les affrontements qui ont lieu périodiquement depuis un mois sont d'ordre linguistique et politique. L'ancien parti majoritaire, le DMK, utilise la volonté, réelle ou supposée, de New-Delhi d'imposer l'hindi dans la région pour s'en prendre au gouvernement local.

Vingt mille militants arrêtés

Début décembre, à la suite de manifestations violentes, près de vingt mille militants farouchement opposés à l'hindi (la langue tamoule domine le Tamil-Nadu) ont été arrêtés, y compris le président du parti ; la semaine dernière, trois militants se sont immolés par le feu pour obtenir la libération de leur chef, accusé avec plusieurs de ses députés d'avoir pratiqué, en public, l'autodafé de l'article 17 de la Constitution indienne, qui prévoit que *« la langue officielle de l'Union fédérale est l'hindi »*. Dix députés DMK, sur les deux cent vingt et un de l'Assemblée régionale, ont été expulsés de la Chambre locale et leur mandat annulé. *Une mesure sans précédent* qui fait craindre de nouvelles violences.

PATRICE CLAUDE.

(1) Une dizaine de personnes ont été tuées en juin dernier à Belgaum, une ville du Karnataka située non loin de la frontière du Maharashtra, dominé par la langue marathé. Les partisans de cette langue, minoritaires au Karnataka, dominé par la langue kannada, réclament *l'intégration de Belgaum à l'Etat* voisin.

CANADA : coup dur pour les francophones

La Cour d'appel du Québec autorise l'affichage bilingue dans la province

MONTRÉAL
de notre correspondant

Les défenseurs du français au Québec ont subi lundi 22 décembre une grave défaite devant les tribunaux. Dans un jugement très attendu, la Cour d'appel de Montréal, le plus haut tribunal du Québec, a déclaré inconstitutionnel l'article 58 de la Charte de la langue française (loi 101) qui fait du français la seule langue autorisée dans l'affichage commercial.

Les cinq magistrats de la Cour *ont prononcé un jugement unanime* dans cette affaire. Ils ont estimé que l'article 58 contrevient aux dispositions de la Charte qui garantit la liberté d'expression en matière de publicité. De plus, ajoutent-ils, *« il n'y a aucune mesure raisonnable entre l'objectif poursuivi et les moyens utilisés »*.

L'objectif du gouvernement précédent, dirigé par les nationalistes du Parti québécois, avait *été*, grâce à une législation coercitive (la loi 101, adoptée en 1977), de donner au Québec un *« visage français »* et de permettre à la société québécoise de *« vivre en français »*. Les juges ont finalement donné raison à ceux qui – les anglophones, les immigrants non francophones et la minorité agissante au sein du Parti libéral au pouvoir depuis un an – s'opposaient farouchement à la loi 101 depuis *près de dix ans et, dans* certains cas, la défiaient ouvertement.

La Cour d'appel déboute cependant les trois commerçants qui souhaitaient revenir au « bon vieux *temps* » des *années 60* (oubliant que c'était aussi l'époque des émeutes et des opérations terroristes menées par le Front de libération du Québec) lorsqu'il était possible d'afficher uniquement en anglais. Les juges estiment, au contraire, que la place du français doit être *« prédominante »* dans l'affichage.

Un dernier recours

La guérilla judiciaire, qui a déjà obligé le gouvernement à modifier plusieurs articles de la loi 101 au cours des dernières années, n'est pas nécessairement terminée, puisque la Cour suprême siégeant à Ottawa peut être encore *saisie du dossier* à la demande du gouvernement, ce qui reporterait la décision finale à deux ou trois ans. Il s'est cependant improbable que l'actuel premier ministre, M. Robert Bourassa, fasse une telle démarche. Depuis son élection, en décembre 1985, il est, en effet, *plutôt prononcé en faveur* d'un assouplissement de la loi.

En fait, le débat va se poursuivre sur le terrain politique. Depuis quelques semaines déjà, les défenseurs du français s'étaient mobilisés en prévision du jugement de la Cour d'appel et pour *protester contre* l'inaction du gouvernement face aux violations systématiques de la loi 101 par un nombre, chaque jour plus grand, de commerçants.

Le chef de l'opposition (Parti québécois), M. Pierre-Marc Johnson, a lancé une mise en garde au premier ministre : *« Nous ne laisserons pas M. Bourassa se réfugier derrière ce jugement. Si les élus du peuple ont encore quelque chose à dire dans cette société, l'Assemblée nationale doit se réunir pour adopter une loi stipulant qu'il a préséance* [sur les tribunaux en matière de langue]. *Ce sont les élus qui font les lois, pas les juges. »*

BERTRAND DE LA GRANGE.

Où se trouve le fils du président du Parlement iranien ?

Les autorités d'Ottawa ont *indiqué*, le *lundi* 22 décembre, que les services de police du pays n'avaient trouvé aucune trace de l'entrée légale au Canada de M. Mehdi Bahremani, fils aîné du président du Parlement iranien, M. Rafsandjani. L'hebdomadaire britannique *The Observer* avait affirmé, dimanche, que M. Bahremani avait quitté son domicile bruxellois le 15 novembre pour se rendre à Toronto *« après avoir reçu au moins 6 millions de dollars pour son rôle dans l'Irangate »*. Il aurait été en contact avec M. Ghorbanifar, homme d'affaires et agent secret iranien, dont le nom a *été* prononcé dans *cette* affaire. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

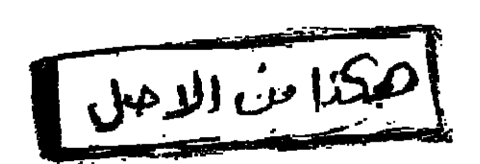
Pologne

Le pape souhaite se rendre à Gdansk

Varsovie. – Le chef de l'Etat et du parti polonais, le général Jaruzelski, et le cardinal-primat de Pologne, Mgr Josef Glemp, se sont rencontrés *en tête à tête lundi 22 décembre* à Varsovie, a annoncé l'agence, de presse PAP. Selon l'Agence les deux interlocuteurs sont tombés d'accord pour inviter le pape Jean-Paul II en *Pologne, et ils lui adresseront* chacun une invitation. Cette troisième visite du souverain pontife dans son pays natal, où il a déjà séjourné en 1979 et en 1983, doit se situer en *juin* 1987. Jean-Paul II, rappelle-t-on, *insiste pour se rendre à Gdansk*, berceau du syndicat dissous Solidarité, qu'il a pu visiter *lors* de ses deux précédents voyages.

Le général Jaruzelski doit, pour sa part, se rendre en Italie le mois prochain, et l'on s'attend qu'il soit reçu par le pape lors de son séjour à Rome. Selon un communiqué publié *après l'entrevue de lundi : « Il a été souligné qu'un climat approprié doit être créé dans les relations de l'Eglise et de l'Etat, de manière que la visite* [du souverain pontife] *soit bénéfique aux fidèles polonais. L'accélération du travail sur le statut légal de l'Eglise catholique dans la République populaire de Pologne a été jugée utile »*. – *(AFP, Reuter.)*





Madame, Monsieur,
Voici quelques annonces que nous aurions pu faire si nous aimions la publicité.

ULYSSE

PARIBAS
FAIT JAILLIR LE PETROLE FRANÇAIS
EN MER DU NORD

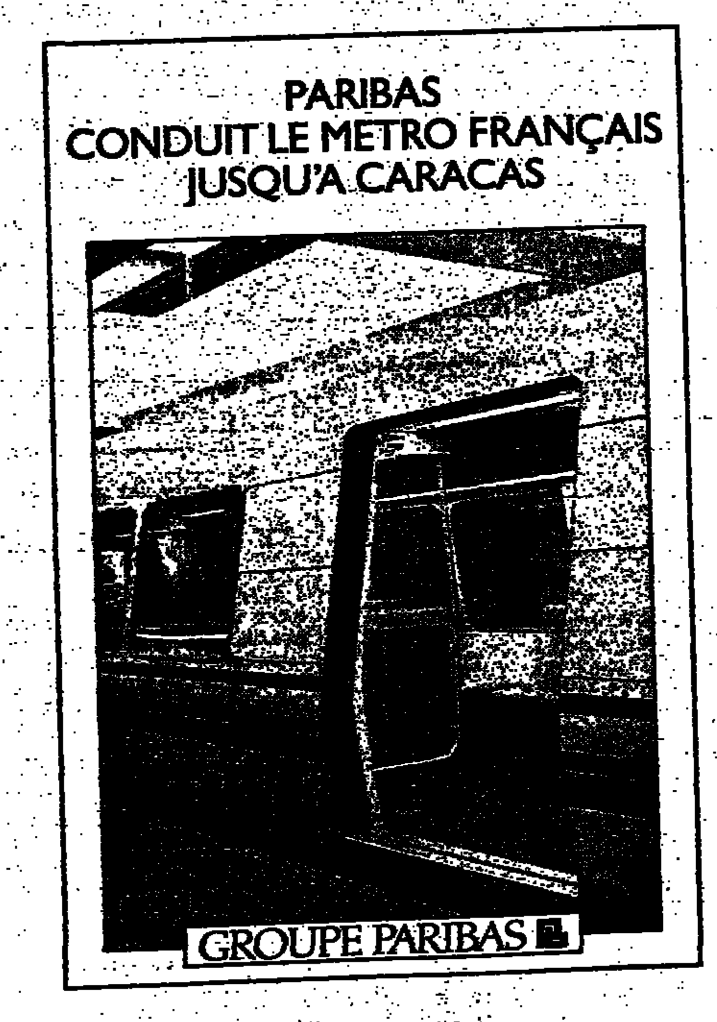


Photographie : Total-Compagnie Française des Pétroles.

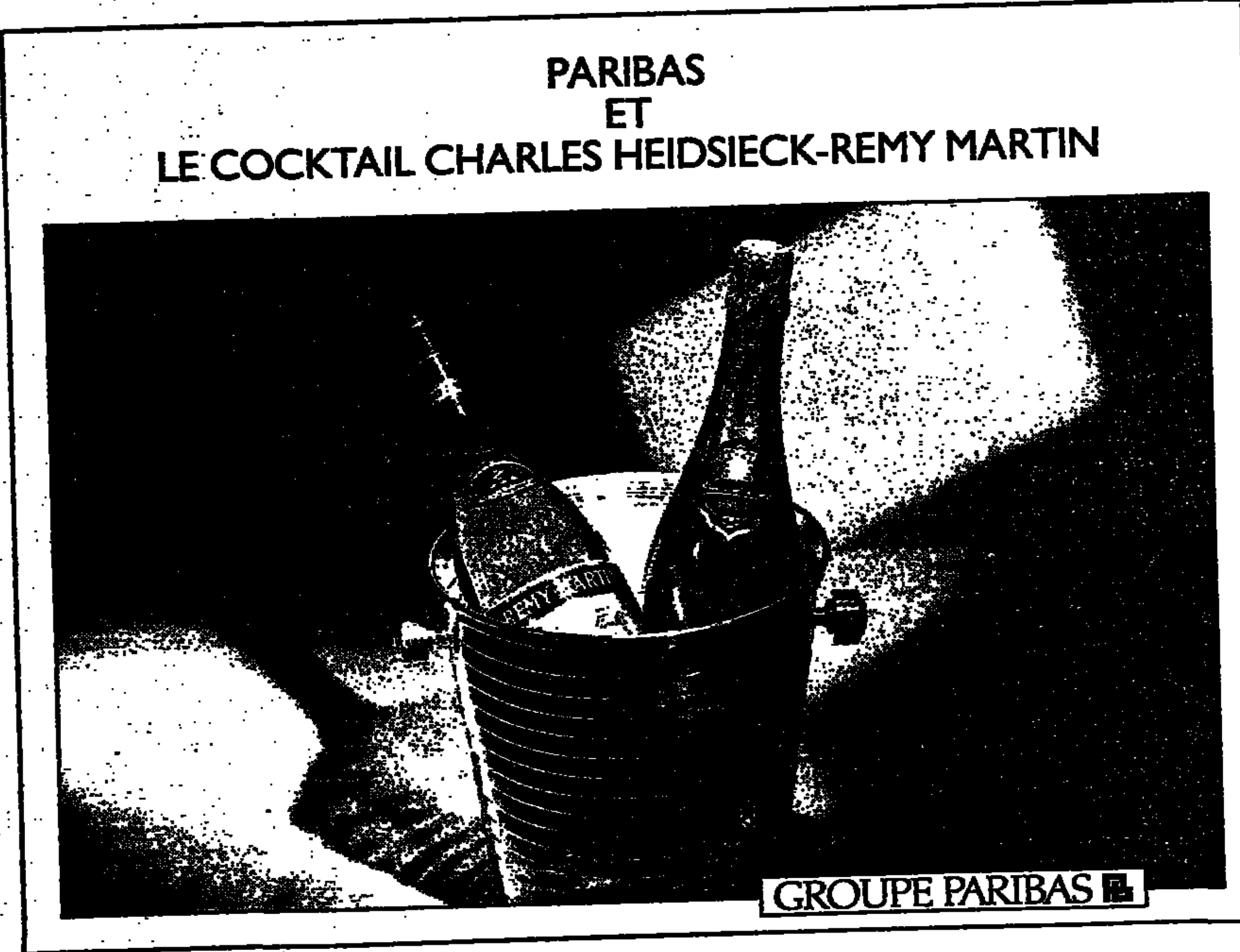
PARIBAS
SORT LES AUTOROUTES
FRANÇAISES DU TUNNEL



PARIBAS
CONDUIT LE METRO FRANÇAIS
JUSQU'A CARACAS



PARIBAS
ET
LE COCKTAIL CHARLES HEIDSIECK-REMY MARTIN



Note d'information visée par la C.O.B. disponible chez les intermédiaires financiers.

Prochainement, vous pourrez devenir actionnaire du Groupe Paribas.

GROUPE PARIBAS

Téléphonez au (1) 46.24.11.11 ou écrivez à Paribas-Actionnariat, 3 rue d'Antin - 75002 Paris.



Politique

La fin de la session parlementaire

Les sénateurs ont perdu leurs marques

Habitudes à perdre, réflexes à *trouver ou à retrouver*, *une image à se donner* : les sénateurs, qu'ils *soient de droite ou de gauche*, auront appris ces derniers mois que *leur tâche englobait ce triple effort.*

Abondamment célébrés par les vainqueurs du 16 mars – M. Jacques Chirac en tête – pour le rôle qu'ils avaient tenu dans l'opposition à la gauche et à M. Mitterrand, les sénateurs RPR *et* UDF ont éprouvé et éprouvent encore quelque peine à *se refondre dans le moule de la* deuxième chambre, qui lui est *dévolu par la Constitution. Les épi*sodes qui tout l'été ont marqué la discussion du *projet* Léotard *sur* l'audiovisuel n'étaient pas seulement le fait de la gauche; une partie de la majorité sénatoriale avait elle aussi traîné les pieds.

Aussi, opposante pendant cinq ans, *il* lui fallait perdre l'habitude d'être un contre-pouvoir politique dans la mécanique institutionnelle puisque, en phase avec le gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale, il lui revenait d'apporter *sa pierre à l'édifice législatif sans en* bouleverser l'architecture générale. *Pis même, le gouvernement, en par*tie du fait de l'étroitesse de sa marge *de manœuvre* au Palais-Bourbon, est peu enclin à satisfaire les demandes *sénatoriales.*

Sur nombre de projets, l'une et l'autre des composantes de la majorité se sont contentées de « ne pas gêner » le gouvernement en retirant purement et simplement leurs amendements ou en faisant taire ses déceptions au nom de la *« solidarité majoritaire ».* C'est un centriste comme M. Jean Cluzel qui, à défaut de voter contre le texte anti-concentration dans la presse, préfère ne pas participer au vote. C'est un radical comme M. Michel Durafour qui s'abstient sur les diverses mesures d'ordre social assorties de l'amendement Séguin. C'est enfin un RPR comme M. Maurice Schuman qui fait de même sur le budget 1987...

Ces états d'âme particuliers additionnés auraient pu se transformer en grogne généralisée. Cela n'a été le cas que pour l'affaire de la CMRACL. Pour combler le déficit de la Caisse de retraite des agents des collectivités locales, le gouvernement prévoyait d'augmenter les cotisations des employeurs, autrement dit des collectivités locales. La levée de boucliers a été telle que le gou*vernement* a dû *faire un geste. Dans* cette affaire, les centristes et cer*tains* RI, *qui étaient* les plus *deman*deurs, ont même été soupçonnés de *« fomenter un complot barriste ».* Le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, y a perdu quelque peu de son prestige au Palais du Luxembourg. L'érosion de sa popularité s'est accentuée après les manifestations étudiantes au cours desquelles certains membres de la majorité ont jugé sévèrement les forces de l'ordre parce qu'elles avaient laissé faire les casseurs du quartier Latin.

L'union « contre »

Quant aux insatisfactions suscitées par l'emploi de certaines procédures contraignantes (comme la question préalable, utilisées pour accélérer l'adoption par voie législative des ordonnances sur les privatisations et le découpage électoral, ou encore l'amendement Séguin), elles sont restées marginales, secondaires par rapport à la nécessité de manifester un soutien sans faille à un gouvernement en butte au chef de l'Etat.

L'union « contre » est par nature plus facile à réaliser que l'union « pour » : le meilleur ciment de la majorité sénatoriale aura été son opposition au chef de l'Etat et à la gauche. Les abrogations de loi votées sous la précédente législature auront été plus faciles à faire approuver que les innovations du style privatisation de TF 1 ou introduction du privé dans les établissements pénitentiaires.

A contrario, c'est avec un bel enthousiasme que la majorité sénatoriale a rétabli le secteur privé dans les établissements publics hospitaliers.

La tradition de pluralisme et de tolérance dont se vantent les sénateurs aura survécu bon an mal an. Elle aura été plutôt mise à mal lors de la désignation des titulaires de postes de responsabilité après le renouvellement sénatorial.

La gauche a vécu parfois des heures difficiles. Les communistes ont entendu siffler le vent du boulet lors du renouvellement triennal du 28 septembre, puisqu'ils se sont retrouvés tout juste à quinze, effec*tif nécessaire* pour constituer un groupe. Afin de compenser leur faiblesse numérique, ils ont multiplié, pour s'exprimer, les recours à la procédure. Ce comportement agace leurs adversaires qui ne manquent pas de leur faire payer : par exemple, M. Charles Lederman, malgré quatre tours de scrutin, n'a toujours par recueilli un nombre de suffrages suffisant pour être désigné juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Les socialistes, eux aussi, cherchent leurs marques. Opposants irréductibles à la réforme de l'audiovisuel, ils avaient choisi cet été la méthode du *flibustering*. Tout aussi hostiles à la réforme Devaquet, ils avaient préféré alors une discussion plus classique. C'est cette tactique qu'ils ont adoptée tout au long de la session, revenant, *in fine*, à la première pour combattre l'amendement Séguin.

Les failles de la majorité

La gauche en général – et les socialistes en particulier – ne peut guère que compter sur des faiblesses dans les rangs de la majorité pour donner du poids à son opposition. *Quand elle se retrouve face à un* RPR et une UDF unis, solidaire et convaincus, *elle n'est pas en mesure* de mener des batailles, fussent-elles de procédure, très longues.

Des failles risquent-t-elles de se produire à droite ? La suppression de la session extraordinaire recule, estime-t-on à gauche, leur émergence jusqu'au 2 avril. Mais, ajoute-t-on, elles se manifesteront immanquablement à l'approche de l'élection présidentielle. N'est-ce pas cette échéance qui conduit un centriste comme M. Claude Huriet à conforter discrètement les liens *entre sénateurs barristes ? Si le gou*vernement n'a pas eu à souffrir des *sensibilités de sa majorité*, il a, en tout cas, vite compris que ses sénateurs, *avant même ses députés*, souhaitaient une trêve dans les réformes et la reprise d'un rythme normal des sessions parlementaires. Il sera toujours temps, dans trois mois, de continuer à affirmer ses différences partisanes et d'adopter des démarches plus autonomes au sein des quatre groupes de la majorité.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Assemblée nationale

A la recherche de l'assiduité perdue

Au terme d'un débat-*marathon* sur les diverses mesures d'ordre social, l'Assemblée nationale a été le théâtre, le samedi 20 décembre en début de matinée, d'une ultime péripétie qui est venue raviver la querelle sans fin sur l'assiduité intermittente ou modérée, quand elle n'est pas inexistante, de nombre de députés.

Avec une solennité qui annonce *de probables suites* – puisqu'il a attiré l'attention de *M. Philippe Mestre, président de séance, sur « l'importance constitutionnelle de ce qui va suivre »,* – M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste, a réclamé l'application des *« décisions relatives au vote personnel ».*

Malgré la surdité volontaire de M. Mestre, et dans une confusion de fin de nuit agitée, les députés socialistes ont ensuite voté contre les diverses mesures d'ordre social d'une façon peu ordinaire. Ils ont appliqué au pied de la lettre l'article 27 (alinéa 2) de la Constitution : *« le droit de vote des membres du Parlement est personnel » ;* l'ordonnance de 1958 qui autorise, conformément *au même article* 27, *les parlementaires à déléguer « exceptionnellement » leur droit* de vote *ainsi* que les dispositions du règlement de l'Assemblée nationale qui concrétisent cette exigence et en assu*rent* théoriquement le respect (1).

Théoriquement, car le vote *personnel* des députés, comme leur assiduité, est dans la réalité *un leurre*. Pour les petits comme pour les grands débats, dans les occasions ordinaires et, la plupart du temps, dans les plus importantes, l'hémicycle est clairsemé, quand il n'est pas à peu près vide.

Une solide tradition

Il n'est guère que la certitude d'être aperçu, grâce à la télévision, par la France entière et surtout dans les chaumières de leurs électeurs, qui pousse la plupart des députés à se montrer en séance, surtout lors de la séance hebdomadaire de questions orales au gouvernement retransmises chaque mercredi.

Pour le reste, même en faisant la part des occupations *légitimes* importantes et contraignantes qui peuvent tenir les députés *éloignés* de leurs pupitres (le travail en commissions par exemple), l'absentéisme parlementaire est une *solide tradition qu'effleurent* à peine des rappels à l'ordre ou *réaffirmations périodiques de* bonnes résolutions... pour un ave*nir hypothétique.*

Grâce aux commodités du vote électronique – deux ou trois députés d'un groupe peuvent tourner en série toutes les clefs de leurs amis politiques – et à l'amnésie collective volontaire qui efface les exigences en principe incontournables du vote personnel et de délégations *strictement* limitées et définies, la machine parlementaire *peut donc tourner* presque automatiquement (2).

Régulièrement invoqué par le président de l'Assemblée ou ses *suppléants* – M. Mestre a encore procédé de cette façon le 20 décembre, – un accord entre les présidents de groupe approuvé par le bureau et la conférence des présidents tient en fait lieu de légitimation à l'irrégularité permanente et universellement acceptée des procédures de vote effectivement mises en œuvre à l'Assemblée.

Jusqu'à la récente mise en garde socialiste, seuls les députés du Front national s'étaient, au cours de la période récente, fait une obligation de dénoncer régulièrement cet aspect du rituel parlementaire essentiellement pour parfaire leur stratégie de trouble-fête.

L'inapplicable article 27

M. Joxe, donc, a parlé. Mais peut-il *se faire entendre*, et *par* qui ? La contre-mise en scène du *20 décembre n'était sans doute* qu'un lever de rideau. La Conseil *constitutionnel sera saisi de toute* façon par les socialistes à propos *de la loi portant diverses mesures* d'ordre social, et du cheminement législatif insolite de ce qui était à l'origine l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail. Les neuf juges du Palais-Royal pourraient bien se voir interroger par la même occasion sur l'inapplication permanente de l'article 27 de la Constitution.

La Conseil constitutionnel a déjà eu l'occasion d'aborder le problème sans faiblesse et sans efficacité. En 1961, il a écarté une disposition d'une loi organique qui se proposait d'ajouter aux cas déjà prévus dans lesquels les parlementaires peuvent exceptionnellement déléguer leur droit de vote *« les obligations découlant de l'exercice d'un mandat parlementaire ou d'un mandat dans les conseils élus des collectivités territoriales de la République ».*

Le Conseil constitutionnel avait à cette occasion admis que *« les cas de force majeure »* viennent s'ajouter à la liste limitative déjà *existante, tout en rappelant qu'il* appartenait aux bureaux des *assemblées, « chargés d'apprécier lesdits cas de force majeure »,* de *« veiller à la stricte application »* du principe imposé par l'article 27 de la Constitution. Or les bureaux ne veillent pas, *c'est le moins* qu'on puisse dire.

Un abus éternel

Huit ans plus tard, à l'occasion d'une résolution modifiant et *complétant* le règlement de l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel approuva l'essentiel de ce texte *« sous réserve (...) qu'il ne soit pas porté atteinte au principe édicté à l'article 27 de la Constitution d'après lequel le droit de vote des membres du Parlement est personnel ».*

Vœux pieux qui n'ont jamais empêché la situation de se perpétuer, inchangée. *L'inébranlable* abus serait-il éternel ? Une disposition pittoresque du règlement de l'Assemblée nationale prévoit bien que *« le fait d'avoir pris part à moins des deux tiers des scrutins publics intervenus pendant une session, en séance publique, entraîne une retenue du tiers de l'indemnité de fonction pour une durée égale à celle de la session ; si le même député a pris part à moins de la moitié des scrutins, cette retenue est doublée ».*

Sanctions peu applicables on l'imagine aisément. Ne seraient-elles pas du reste sans aucune commune mesure avec l'ampleur du problème ? Car au-delà du moulin contre lequel les socialistes se précipitent aujourd'hui avec une ardeur chimérique et un peu masochiste (même si sa très courte majorité pose pour le moment à la droite un problème plus aigu), c'est la totalité de la vie parlementaire qui est en cause.

Cette dernière, comme l'assiduité parlementaire, *qui n'en est qu'un signe — en l'occurrence, un symptôme, — n'est pas des plus* intenses, si l'on excepte le rôle de *caisse de résonance* largement médiatisée de la classe politique. Inéluctable ou passagère – on peut toujours rêver, – cette situation ne prendra pas fin demain. Et le pauvre article 27 de la Constitution, après avoir coulé au fond de l'océan des contingences, n'est pas près de refaire surface.

MICHEL KAJMAN.

(1) *En principe, dans ces cas « exceptionnels », « nul ne peut recevoir délégation de plus d'un mandat »*, prévoit aussi l'article 27 de la Constitution.

(2) Puisqu'une « facilité » comparable (des paquets de cartons de vote préparés à l'avance *et* détenus par les présidents de groupe) est utilisée au Sénat.

Au Conseil constitutionnel

Les lois sur la limite d'âge de certains fonctionnaires sont conformes à la Constitution

Le Conseil constitutionnel, réuni le lundi 22 *décembre*, a *décidé que* la loi relative à la limite d'âge et aux *modalités de recrutement* de certains fonctionnaires civils de l'Etat *n'est* pas contraire à la Constitution. Cette loi lui avait été déférée le 16 décembre par les députés socialistes (*le Monde* du 19 décembre) qui réclamaient l'annulation d'une partie de l'article 1er (à cause du sort particulier infligé, selon les requérants, aux présidents de sections du Conseil d'Etat et aux présidents de chambres de la Cour des Comptes) et de l'article 6.

L'article 1er de la loi prévoit que les membres du Conseil d'Etat, les magistrats de la Cour des comptes et les membres de l'inspection générale des finances parvenus à l'âge de soixante-cinq ans – qui reste la limite d'âge normale – *« sont sur leur demande maintenus en activité en surnombre »* jusqu'à l'âge de soixante-huit ans *« pour exercer respectivement les fonctions de conseiller d'Etat, de conseiller maître à la Cour des comptes ou, s'ils n'ont pas atteint ce dernier grade, celles de conseiller référendaire et d'inspecteur général des finances ».*

Les auteurs de la saisine, sans contester le principe, voyaient dans ces modalités d'application une atteinte au principe d'égalité et à celui de l'indépendance des juridictions.

Sur le premier point, le Conseil constitutionnel estime, au contraire, que *« tous se voient reconnaître le même droit à obtenir »* le maintien en activité et que *« l'on ne saurait assimiler la situation des présidents de section avec des présidents de chambre, telle qu'elle résulte de la loi (...) à celle dont ils bénéficiaient avant l'arrivée du terme fixé par la loi du 13 septembre 1984 (1), dès lors que pour la mise en œuvre des droits institués par la loi nouvelle, toutes les personnes concernées sont soumises aux mêmes règles ».*

Quant à l'atteinte au principe de l'indépendance des juridictions, le Conseil constitutionnel observe que l'article premier de la loi *« ne procède à aucune rétrogradation des présidents de section et des présidents de chambre dès lors que les intéressés conservent leur grade bien qu'ils exercent d'autres fonctions ; qu'en outre l'autorité compétente ne dispose d'aucun moyen de contrainte à leur égard, puisqu'elle est tenue de faire droit à leur demande de maintien en activité ; qu'ainsi, il n'est porté aucune atteinte à l'indépendance des juridictions ».*

L'article 6 de la loi (suppression de la troisième voie d'accès à l'ENA) était, d'autre part, attaqué par les socialistes qui y voyaient une manière de *« cavalier législatif »* sans rapport réel avec l'objet initial du texte. Le Conseil constitutionnel juge que cet article *« n'est pas sans lien avec la proposition de loi dont est issue la loi (...) : qu'en effet celle-ci visait non seulement à modifier le régime des limites d'âge de certains corps de fonctionnaires, mais également à supprimer un mode de recrutement particulier applicable à des corps d'inspection et de contrôle ».*

Examinant le même jour – c'est une procédure obligatoire pour toute loi organique avant sa promulgation – le texte relatif au maintien en activité des magistrats hors hiérarchie de la cour de cassation, le Conseil constitutionnel l'a déclaré conforme à la Constitution.

(1) Soixante-cinq ans (NDLR).

● **M. André Weil-Curiel,** conseiller de Paris jusqu'en 1965, a été réélu président du Rassemblement des gaullistes de progrès. (Secrétariat : 27, rue de l'Université, 75007 Paris.)

Saisine socialiste sur le collectif budgétaire

Les députés socialistes ont, le lundi 22 décembre, déféré au Conseil constitutionnel plusieurs dispositions de la loi de finances rectificative pour 1986 (collectif budgétaire).

Ils contestent le dernier alinéa des articles 11, 12, 18 et 19 de la loi, qui ont, selon eux, *« en commun de valider rétroactivement des impositions irrégulières »* en disposant que *« les impositions dues au titre des années antérieures au 1er janvier 1987 sont réputées régulières (...) sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée ».*

L'application de ces dispositions aboutiraient, selon les députés socialistes, à *« priver les contribuables des droits qu'ils ont légitimement acquis et que la pratique de l'administration fiscale a illégalement méconnus ».*

Les députés socialistes soumettent aussi à la censure du Conseil constitutionnel le reste de l'article 19 de la loi de finances rectificative pour 1986, relatif au taux de la taxe communale et intercommunale sur les fournitures d'électricité sous faible et moyenne puissance. Ils estiment que, sous couvert d'une disposition technique et générale, une partie de l'article incriminé ne concerne en réalité que la Ville de Paris, réinstitue pour l'avenir en sa seule faveur une dérogation (un taux majoré) et valide de surcroît une illégalité passée (le prélèvement au taux majoré de 13,2 %, en 1985 et 1986, de cette taxe).

PROPOS ET DÉBATS

M. Queyranne (PS) : le RPR est bonapartiste

M. Jean-Jack Queyranne, porte parole *du Parti socialiste, a estimé,* lundi 22 décembre, que *« le gouvernement depuis des mois répond par le mépris aux travailleurs et fait en revanche des cadeaux à certaines catégories non salariées ».* Il a qualifié d'*« abus de pouvoir »* la façon dont le gouvernement a fait adopter l'amendement sur l'aménagement du temps de travail et il a accusé le RPR d'avoir adopté à l'Assemblée nationale un *« comportement bonapartiste et autoritaire »* qui a entraîné un *« abaissement sans précédent du Parlement ».*

M. Fabius : le message est mauvais

Dans le numéro de décembre du bulletin *Solidarité moderne,* M. Fabius écrit : *« Au lieu de s'interroger sur ses erreurs et d'en tirer vraiment les leçons, le gouvernement veut croire qu'il ne s'agit que d'un problème de communication. Quelle erreur! Un message ne passe pas quand il est mauvais. Résultat : ce gouvernement cherche, il va chercher de plus en plus à contrôler les médias. C'est le rendez-vous des prochaines semaines. Ce sera une erreur de plus. »*

M. Séguin : réparer l'interruption d'une procédure

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a déclaré, le lundi 22 décembre, que la méthode employée par le gouvernement, après le refus du président de la République de signer l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, avait pour objet d'inviter le Parlement, non pas à légiférer, mais à *« réparer l'interruption d'une procédure qu'il avait lui-même décidée ».* En votant, en effet, la loi d'habilitation du 2 juillet dernier, le Parlement, a observé M. Séguin, avait donné mission au gouvernement de prendre un ensemble de mesures par ordonnances, mais l'attitude du président de la République a empêché que certaines de ces mesures ne soient *« traduites au Journal officiel ».* Le gouvernement a dû revenir devant le Parlement, qui, *« à moins qu'il ait changé d'avis »,* n'avait pas à *« reprendre le débat »,* mais seulement à confirmer son précédent vote. La méthode de l'amendement sans débat *« n'est pas une façon de légiférer très convenable, j'en conviens,* a dit M. Séguin, *mais, en l'occurrence, il ne s'agissait pas de légiférer ».*

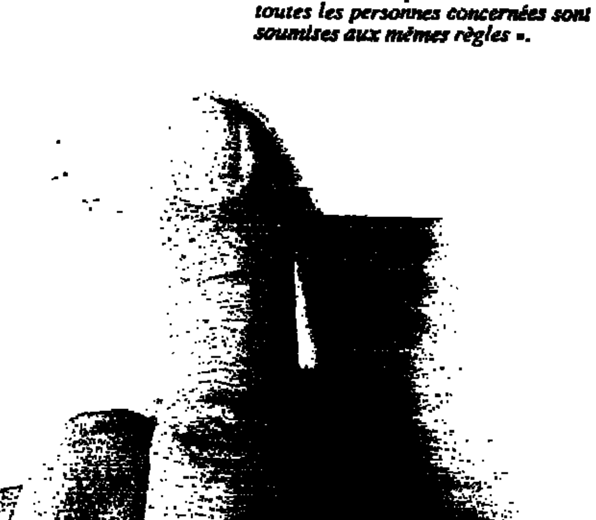
Selon un sondage IFOP-« le Matin »

Jugement négatif sur le bilan de M. Chirac

Le bilan de l'action du gouvernement de M. Jacques Chirac est, pour la première fois, jugé négatif, selon le sondage réalisé par l'IFOP et publié le mardi 23 décembre dans *le Matin de Paris* (1). 44 % des personnes interrogées (au lieu de 35 % en novembre) émettent un avis défavorable sur la politique du gouvernement, 41 % (au lieu de 43 %) la jugeant positive. Ce sont, en particulier, les choix en matière sociale et sécuritaire qui sont les plus critiqués. 51 % des personnes sondées (au lieu de 42 % en novembre) désapprouvent la politique sociale du gouvernement, 32 % (comme le mois dernier) émettent un avis favorable. L'action dans le domaine de l'ordre public et de la sécurité obtient 48 % d'opinions négatives et 38 % d'avis favorables, alors que, le mois précédent, elle était créditée de 51 % de satisfaits (27 % de mécontents).

Si 40 % des personnes interrogées (au lieu de 38 %) se sentent plus proches de la gauche – 37 % (au lieu de 39 %) se prononcent en faveur de la majorité UDF-RPR, – les Français restent sceptiques sur les résultats de l'opposition au pouvoir : 49 % estiment qu'elle obtiendrait des résultats *« identiques »* à ceux obtenus par l'équipe actuelle, 22 % des résultats *« moins bons »,* 19 % *« meilleurs ».*

(1) Sondage effectué du 8 au 15 décembre, auprès d'un échantillon représentatif de 896 personnes.



Politique

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

La politique foncière privilégiera « la finalité économique »

NOUMÉA
de notre correspondant

La « normalisation » se poursuit en Nouvelle-Calédonie avec, comme dernier épisode, la mise au point d'une nouvelle politique foncière qui ne fait pas mystère de sa volonté de rompre avec les opérations de redistribution des terres engagées depuis 1979. La première réunion, jeudi 18 décembre, à Nouméa, du conseil d'administration de l'Agence de développement régional et d'aménagement foncier (ADRAF) – qui récupère le patrimoine de l'ex-office foncier – a consacré cette nouvelle orientation dont la philosophie s'affiche ouvertement « libérale ».

Fini le temps où les ordonnances foncières adoptées par les socialistes admettaient qu'« *à des droits établis de type européen peuvent préexister des droits coutumiers d'une autre nature* » et soutenaient que « *cette reconnaissance était un devoir à l'égard de la communauté mélanésienne* » ! L'heure est désormais à la réhabilitation des notions de « *rentabilité économique* » et de « *propriété individuelle* ». « *La réforme foncière a été un échec* », explique M. Denis Milliard, le directeur de l'ADRAF nommé par l'administration. « *Elle a engendré une stérilisation du sol, une décheptelisation et un exode de la population de la brousse ; il faut maintenant privilégier la finalité économique et encourager la réinstallation des jeunes éleveurs et agriculteurs.* »

Voilà donc la question foncière gérée suivant des préceptes qui ont toujours été ceux du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) et par des hommes très liés au mouvement loyaliste : M. Milliard est lui-même un ancien ministre du gouvernement local de M. Dick Ukeiwé, sénateur RPR, et la moitié des membres du conseil d'administration est affiliée au RCPR (le reste se ventilant entre représentants de l'Etat et délégués du FLNKS).

De sérieux conflits en perspective

Cette politique – dont l'objectif, entre autres, est de repeupler la brousse par des éléments européens – n'est pas sans risques comme l'ont prouvé les récentes occupations de terres par les clans mélanésiens à Pouembout et Moméo.

De *sérieux* conflits pourraient surgir, en particulier sur des propriétés ayant fait l'objet d'engagements d'attribution de la part de l'ex-office foncier, mais sans qu'aucune décision à portée juridique n'intervienne encore. Appartenant de droit à l'ADRAF mais dont les clans mélanésiens sont *considérés* moralement propriétaires, ces terres – représentant un stock de 12 000 hectares – constitueront un enjeu extrêmement sensible.

Le FLNKS se limite pour l'instant à des réactions purement verbales dénonçant la « recolonisation » en cours. Il est clair cependant que les contentieux fonciers seront, le moment venu, autant d'occasions pour lui de remobiliser ses troupes.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Une élection municipale

MARTINIQUE : Saint-Esprit (deuxième tour)

Inscr., 5 625 ; vot., 4 158 ; suffr. expr., 4 095. Liste RPR conduite par M. Eric Hayot, 1 899 voix, 22 sièges ; liste UDF conduite par M. Edouard Tirault, m.s., c.g., c.rég., 1 593 voix, 5 sièges ; liste un. g. conduite par M. Raymond Mac (div. g.), c.g., 603 voix, 2 sièges.

[En recueillant 46,37 % des suffrages, la liste RPR a amélioré, dimanche 14 décembre, de près de deux points son résultat obtenu au premier tour de cette élection partielle organisée à la suite de la démission d'une douzaine de conseillers municipaux de la majorité locale.

Avec 14,72 % des voix, la liste d'union de la gauche perd plus de quatre points entre les deux tours. M. Thirault se maintenant au deuxième tour, M. Mac n'a pas pu bénéficier, comme lors de l'élection cantonale partielle des 13 et 20 octobre 1985, des suffrages qui s'étaient portés sur la liste du maire sortant et qui avaient permis au candidat divers gauche d'emporter le siège de conseiller général.

Le 7 décembre, les résultats étaient les suivants : inscr., 5 625 ; vot., 3 851 ; suffr. expr., 3 784. Liste RPR, 1 688 ; liste UDF, 1 380 ; liste un. g., 716. En 1983, la liste conduite par M. Raymond Félix-Théodose (RPR) l'emportait, dès le premier tour, avec 1 993 voix, contre 1 493 à celle dirigée par M. Mac, sur 3 486 suffrages exprimés, 3 590 votants et 5 149 électeurs inscrits.]

● **RECOURS : dixième anniversaire.** – Le mouvement du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés d'outre-mer) a célébré, le samedi 20 décembre à Aix-en-Provence, son dixième anniversaire, en présence du secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. André Santini, et du conseiller auprès du premier ministre chargé des rapatriés, M. Jean Colonna. Ses dirigeants qui avaient tous été reçus la veille par M. Jacques Chirac, se sont félicités des récents arbitrages rendus par le premier ministre et de la mise en chantier des ultimes textes législatifs en faveur des rapatriés qui seront examinés au printemps prochain par le Parlement. Ils ont toutefois appelé les pieds-noirs à une extrême vigilance en redoutant un possible « *dérapage de la cohabitation qui pourrait tout remettre en cause* ». Ils ont également annoncé leur intention de continuer à se battre pour la réhabilitation de l'œuvre française outre-mer. – *(Corresp.)*

Les budgets régionaux

Midi-Pyrénées : adoption des orientations dans une atmosphère houleuse

TOULOUSE
de notre correspondant

De mémoire de journaliste, on avait rarement vu séance aussi animée au conseil régional de Midi-Pyrénées. Le vote du budget 1987 a donné lieu, vendredi 19 décembre, à une série d'incidents qui n'ont guère permis un débat serein sur les orientations budgétaires. Après l'arrivée d'une délégation d'une entreprise en difficulté, conduite par la CFDT, un groupe de travailleurs-paysans et du MODEF a bloqué les issues de la salle de réunion, afin de lire une motion que bien peu d'élus régionaux auront entendue dans son entier, tant le chahut était grand.

Les syndicalistes partis, un violent incident a opposé la majorité régionale à l'opposition socialiste et communiste. C'est un élu RPR du Gers, M. Jacques Brussian, qui a mis le *feu aux poudres en accusant* les communistes de connivence avec les travailleurs-paysans, les socialistes ayant amené avec eux, toujours selon l'élu gersois, leurs bataillons cédétistes.

S'estimant gravement *diffamés*, les élus de l'opposition régionale, après avoir vainement *demandé* à M. Dominique Baudis, président du *conseil régional, de rappeler* au règlement M. Brussian, ont préféré *quitter* la *séance*, laissant l'UDF, le RPR, le Front national mais aussi les radicaux de gauche participer seuls au scrutin.

Des orientations budgétaires ont finalement été adoptées par la majorité RPR-UDF. *Les* radicaux de gauche se sont abstenus ainsi que le Front national, *qui estime que* la pression fiscale, en progression de près *de 16 %*, demeure trop élevée, comme lui paraissent insuffisants les *efforts de rigueur dans la gestion des* deniers publics, notamment en ce qui concerne les subventions aux entreprises. Avec 1 025 millions de francs, le budget de la région est cependant en progression par rapport à 1986 (894 millions de francs). Si la fiscalité augmente moins que dans les autres régions, a tenu à souligner M. Dominique Baudis, Midi-Pyrénées ne devrait pas avoir recours à de nouveaux emprunts. Son budget a été construit autour de quatre axes prioritaires : la formation professionnelle, l'agriculture et plus spécialement l'hydraulique, la recherche, et enfin le tourisme.

G. V.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Une victoire du Front national

NICE
de notre correspondant régional

Le Front national l'avait publiquement annoncé : faute d'une limitation de l'augmentation de la pression fiscale, il ne voterait pas le budget du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mettant du coup ses alliés UDF et RPR en minorité (1). Il n'entendait accepter qu'une augmentation de 5 %, accompagnée d'une réduction significative de l'endettement de la région. Sa menace a porté. Après de rudes discussions, l'extrême droite est parvenue à un compromis en votant le lundi 22 décembre le projet de budget pour 1987 établi sur la base d'une hausse de la fiscalité de l'ordre de 8 %, alors qu'elle devait atteindre primitivement près de 23 %.

« *C'est une victoire du Front national, de ses élus régionaux et de leur ténacité grâce à la volonté du peuple français !* », s'est exclamé le président du groupe du FN, le député des Bouches-du-Rhône M. Ronald Perdomo. « *Le Front national*, a-t-il ajouté, *à la prétention de faire de cette région un modèle et démontrer qu'il est non seulement un aiguillon, mais aussi une force de propositions capable de gérer aujourd'hui et de gouverner demain.* » Sur sa lancée, M. Perdomo a réclamé une « *meilleure répartition des responsabilités* » au profit de son parti, auquel ont pourtant échu un poste de rapporteur général sur trois, quatre présidences de commission sur treize et neuf vice-présidences. Le président du conseil régional, M. Jean-Claude *Gaudin, député* (PR) des Bouches-du-Rhône, qui avait été prié par ses partenaires du Front de méditer l'exemple de l'Aquitaine (*le Monde* du 23 décembre) s'est félicité d'avoir fait adopter « *un bon budget* », grâce à « *une bonne entente* » et à « *une alliance faite au grand jour* ».

G. P.

(1) La majorité du conseil régional est composée de 25 FN, 23 UDF, 17 RPR et 7 *divers droite* sur 117 membres.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le lundi 22 décembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

● **RATIFICATION DES ORDONNANCES**

Le premier ministre a présenté au conseil des ministres le projet de loi portant ratification des huit ordonnances prises en application de la loi du 2 juillet 1986, autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social. Ce projet de loi sera déposé au Parlement avant le 31 décembre prochain, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi précitée.

● **GUYANE**

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a présenté une communication sur le voyage qu'il vient d'effectuer en Guyane, pour visiter les centres d'accueil installés pour recevoir les personnes qui ont fuit le Surinam en raison des combats qui affectent ce pays. A l'heure actuelle, cinq mille deux cents habitants du Surinam ont rejoint la Guyane. Trois centres d'accueil ont été installés. Des moyens matériels et financiers importants ont été dégagés par l'Etat pour couvrir les dépenses d'hébergement, de nourriture et de soins des populations concernées.

Le ministre a rappelé la position de neutralité et de non-ingérence de la France dans le conflit en cours et a insisté sur l'importance qu'il y a à engager rapidement des conversations avec les autorités du Surinam, pour dégager les conditions d'un retour dans leur pays des personnes déplacées, dans des conditions acceptables pour tous. Si la France, conformément à sa tradition d'hospitalité, s'est efforcée de recevoir, dans les meilleures conditions possibles, les personnes ayant fui les combats, il n'est cependant pas possible, en effet, d'ignorer les graves problèmes potentiels, aussi bien économiques, sociaux que politiques, qui sont posés, pour la Guyane, par l'arrivée massive, sur son sol, de populations étrangères. L'objectif reste donc de permettre, aussi rapidement que possible, le retour de ces populations, et c'est le sens des actions entreprises actuellement par le gouvernement.

● **Nomination de préfet.** – Le conseil des ministres du lundi 22 décembre a nommé préfet hors cadres « *pour remplir une mission de service public relevant du gouvernement* », M. Michel Roussin, jusqu'alors sous-préfet hors cadres en service détaché. M. Roussin demeure chef de cabinet du premier ministre.

Dans les Alpes-Maritimes

Crise municipale à Grasse

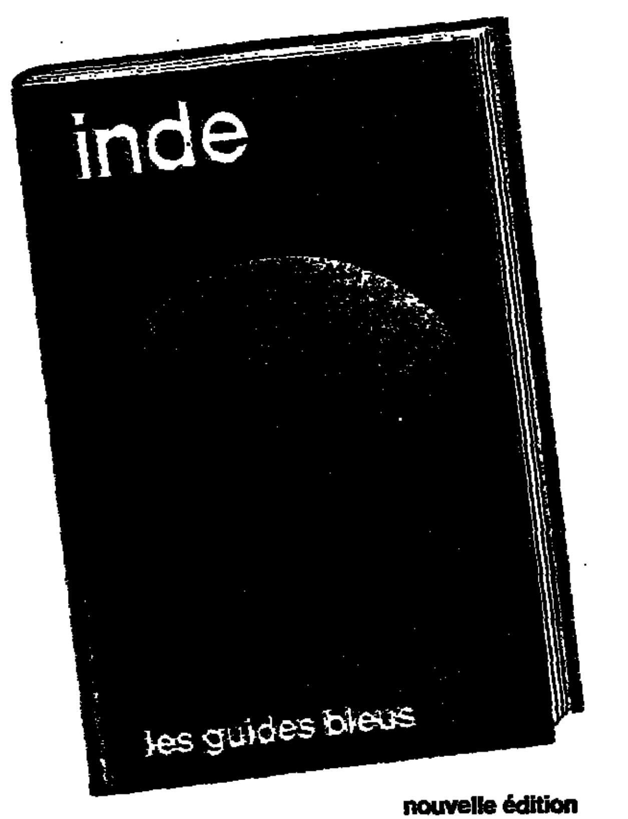
NICE
de notre correspondant

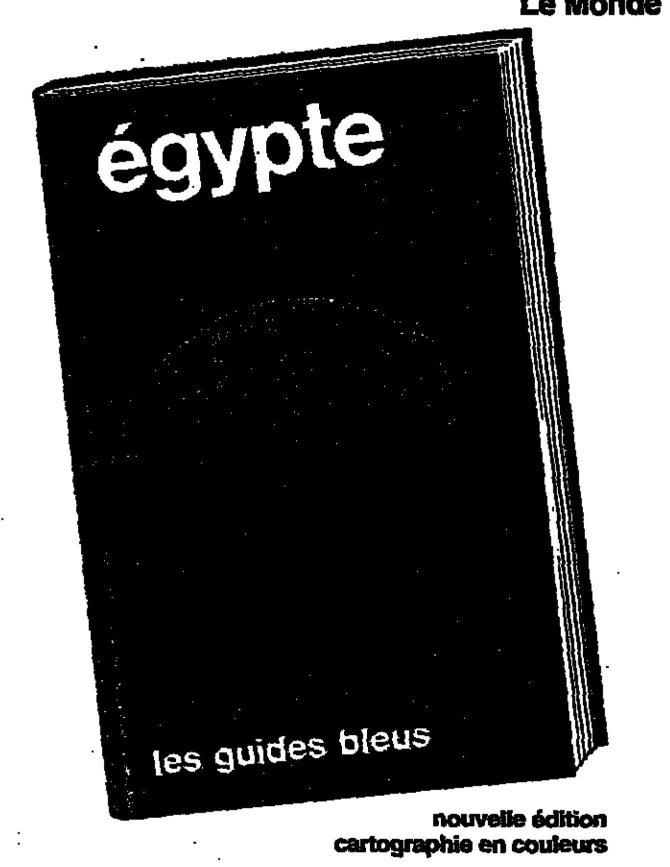
Des problèmes de gestion ajoutés à des rivalités personnelles sont à l'origine d'une crise qui a éclaté au sein de la majorité UDF-RPR du conseil municipal de Grasse (Alpes-Maritimes). Onze adjoints et conseillers municipaux, dont le premier adjoint (divers droite) et conseiller général de Grasse-Nord, M. Henri Richelme, s'étant abstenus lors du vote du budget primitif de 1987, le 18 décembre, le maire (radical), conseiller régional et conseiller général de Grasse-Sud, M. Hervé de Fontmichel, a décidé en représailles de retirer leur délégation à sept d'entre eux (quatre divers droite, deux PR, un RPR).

Chef de file du groupe des contestataires, M. Richelme, ancien doyen de la faculté de médecine de Nice, avait émis de vives critiques sur le projet de budget présenté par le maire de Grasse, en dénonçant notamment l'endettement excessif de la ville et l'augmentation de la fiscalité locale directe. M. Richelme a exclu une démission collective de son groupe et précisé qu'il se cantonnerait dans une « *attitude critique* ».

De son côté, M. de Fontmichel s'est « étonné » de la position prise par M. Richelme. « *Il s'agit uniquement*, nous a-t-il déclaré, *d'une opération de division de caractère personnel. Si M. Richelme veut être candidat à la mairie dans deux ans, il lui suffira de se présenter devant les électeurs, qui trancheront souverainement.* »

G. P.







Société

L'instruction sur les attentats commis par les FARL

Un rapport d'expertise accablant pour Georges Ibrahim Abdallah

Un élément nouveau vient d'être versé au dossier de Georges Ibrahim Abdallah inculpé de complicité dans les assassinats d'un diplomate américain et d'un diplomate israélien respectivement en janvier et mai 1982 et dans une tentative d'assassinat contre un autre diplomate américain en mars 1984. Le 4 décembre 1986, deux experts en écriture, MM. Laufer et Faideau, ont transmis au magistrat instructeur, M. Gilles Boulouque, les résultats d'une expertise qui pourrait se révéler accablante pour le chef des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL).

Ce rebondissement intervient alors que le dossier d'instruction transmis au parquet le 19 décembre, afin qu'il prenne ses réquisitions, est en passe d'être clos. Le juge décidera ensuite s'il prend une ordonnance de non-lieu ou s'il renvoie le chef des FARL devant la chambre d'accusation. C'est cette dernière juridiction qui devrait à son tour décider d'un éventuel renvoi devant les assises.

L'élément nouveau dont dispose aujourd'hui la justice concerne la tentative d'assassinat perpétrée le 26 mars 1984 contre M. Robert Onan Homme, consul général des Etats-Unis à Strasbourg. A l'époque l'attentat avait été revendiqué par les FARL mais ce n'est qu'en juillet 1986, lorsque les Etats-Unis après deux années de silence se portèrent partie civile contre Georges Ibrahim Abdallah, que des faits nouveaux sont apparus. Sur la demande des avocats de la partie civile, Mes Georges Kiejman et Bernard Dartevelle, plusieurs des pièces à conviction étaient réexaminées. C'est ainsi qu'étaient dénichés, dans les scellés judiciaires inexploités depuis plus d'un an, plusieurs documents relatifs à la tentative d'attentat contre M. Robert Onan Homme. Ces documents oubliés (cartes routières, plan de la ville de Strasbourg, déclaration d'entrée en France au nom de Mohammed El Hilali – pseudonyme usuel d'Abdallah, – billets de banque étrangers, papiers divers, etc.) avaient été trouvés en Yougoslavie en septembre 1985, abandonnés dans une voiture CX Citroën achetée par Georges Ibrahim Abdallah et Jacqueline Esber, sa compagne, en fuite.

Le 10 novembre 1986 le chef des FARL, déjà inculpé dans l'assassinat de l'attaché militaire américain à Paris Charles Ray et dans celui du diplomate israélien Yacov Barsimantov, était inculpé de nouveau, cette fois dans la tentative d'assassinat contre la personne du consul américain de Strasbourg.

Sous la pression d'un chantage

L'expertise rendue par MM. Laufer et Faideau concerne les inscriptions portées sur les divers documents trouvés dans la CX « yougoslave ». Au dire des experts, Georges Ibrahim Abdallah et Jacqueline Esber en sont bien les auteurs. C'est notamment Abdallah qui aurait porté sur le plan-guide de Strasbourg retrouvé dans la voiture diverses annotations ; c'est également lui qui y aurait marqué d'une croix le domicile du consul général américain, ainsi qu'un bâtiment de la communauté juive situé rue des Francs-Bourgeois.

Pour la première fois, un lien direct serait ainsi établi entre un acte terroriste et Georges Ibrahim Abdallah. Une découverte qui pourrait peser lourd dans la décision d'un éventuel renvoi en cour d'assises. En quelques mois, le contexte de l'affaire Abdallah a radicalement changé.

En juillet dernier, sous la pression d'un chantage aux attentats opéré par les amis d'Abdallah, le parquet s'apprêtait à prendre des réquisitions de non-lieu que le juge d'instruction semblait disposé à suivre. La libération rapide du chef des FARL était alors en vue. La constitution de partie civile américaine et la reprise de l'instruction ont tout fait basculer. Et des attentats sanglants ont eu lieu à Paris en septembre.

Les perspectives sont assez différentes aujourd'hui. Quels que soient les engagements pris dans les coulisses, les nouvelles charges qui pèsent sur Georges Ibrahim Abdallah rendent un non-lieu difficile.

GEORGES MARION.

● **Les six personnes interpellées après la découverte d'une cache d'armes ont été relâchées.** – Les six personnes – des ressortissants des pays du Proche-Orient – interpellées après la découverte d'une cache d'armes et d'explosifs dans un box de voiture à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ont été relâchées lundi 22 décembre, au terme de quatre jours de garde à vue (nos dernières éditions).

En revanche, le propriétaire du box où ont été découverts les armes et les explosifs, 15, rue du Docteur-Fleming à Aulnay-sous-Bois, un opposant syrien du nom de Nizar Hallak, est activement recherché pour les besoins de l'enquête.

Au ministère de l'intérieur

Les familles des dix-neuf policiers tués en 1985 reçus par Mme Pandraud

A la veille de Noël, Mme Robert Pandraud avait tenu à accueillir, dans son appartement du ministère de l'intérieur, les veuves et les vingt-six enfants des dix-neuf policiers morts en service commandé entre le 20 décembre 1985 et le 20 décembre 1986.

Cette rencontre a eu lieu autour d'un arbre de Noël garni de jouets et de friandises. Un goûter a été servi aux veuves et aux enfants venus notamment de la Vienne, des Bouches-du-Rhône, du Nord, du Pas-de-Calais, des Pyrénées-Orientales, de la Seine-et-Marne, de l'Yonne, du Val-de-Marne, de l'Indre-et-Loire, des Côtes-du-Nord, du Puy-de-Dôme et de l'île de la Réunion. Le ministre délégué chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud, qui est venu saluer les veuves et les enfants des policiers, leur a notamment déclaré : « Considérez le ministère de l'intérieur comme votre maison à laquelle, si vous avez besoin, vous pourrez toujours vous adresser. »

● **La FASP demande l'ouverture immédiate de négociations.** – La Fédération autonome des syndicats de police a demandé « l'ouverture immédiate de négociations au premier ministre, à MM. Pasqua et Pandraud », indique le syndicat dans un communiqué publié lundi 22 décembre. Les revendications de la FASP, « représentant l'ensemble des corps de la police nationale », portent notamment sur « la dégradation de l'image de marque de la police, les créations d'emplois et la perte du pouvoir d'achat ». Le syndicat policier affirme que, « dans l'hypothèse où elle ne sera pas entendue, la FASP appellera ses huit syndicats et l'ensemble de ses sections à se mobiliser pour l'organisation d'un grand meeting national à Paris ».

Colloques et états généraux sur l'avenir de l'Université

Plusieurs initiatives sont annoncées pour prolonger, au premier trimestre 1987, le mouvement des étudiants de novembre par une réflexion sur les grands problèmes de l'enseignement supérieur. La conférence des présidents d'université annonce un colloque au printemps sur le thème : « Deux millions d'étudiants en l'an 2000. Pourquoi ? Comment ? ». Cette rencontre sera précédée d'une concertation au sein de chaque université « avec la participation de tous ses partenaires ».

L'UNEF-ID a annoncé une série de meetings sur le même thème et la coordination étudiante avait prévu avant sa dissolution des assises nationales en mars. Dans cette perspective, l'association Matière grise, qui veut regrouper les travaux réalisés pendant le mouvement dans les universités sur l'avenir de l'Université, invite les étudiants à participer à un colloque à Paris les 16 et 17 janvier.

L'opposition concernée

Les responsables politiques de l'opposition ne restent pas à l'écart de ce mouvement. Les groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui avaient prévu d'organiser une rencontre nationale sur l'école et l'Université les 16 et 17 janvier, ont décidé de repousser cette manifestation au mercredi 21 janvier, pour éviter qu'elle ait lieu à la même date que celle de Matière grise.

Dans le dernier numéro de son bulletin, *Convaincre*, M. Michel Rocard préconise l'organisation d'états généraux analogues à ceux qu'avait mis sur pied M. Chevènement sur la recherche, pour réfléchir à l'amélioration du système éducatif. Et M. Pisani a été chargé par M. Jospin d'une étude sur l'éducation.

De son côté, M. Jacques Rougeot, président de l'Union nationale interuniversitaire (UNIF), rappelle dans un communiqué « *que les vrais problèmes restent posés et qu'ils ne pourront être résolus au fond que par le respect des exigences imposées par la situation : existence d'universités à taille humaine, nettement plus nombreuses et plus diversifiées qu'aujourd'hui, dotées d'une réelle autonomie ; symbiose de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'exemple de tous les grands pays développés, ce qui implique que les moyens de la recherche ne soient plus confisqués par des organismes centralisés et étouffants comme le CNRS et l'INSERM.*

» *Ce retour aux réalités n'a rien d'impossible. Le gouvernement peut constater, devant les événements de ces derniers jours (développement méthodique de l'agitation dans le secteur des transports tenu par la CGT), qu'il doit faire face à une offensive politique et non à une vague de fond spontanée et insaisissable. Il sait que désormais tout recul l'affaiblirait. Il doit savoir enfin qu'il peut faire appel à la majorité des jeunes, qui a été escamotée par les médias, mais qui demeure la vraie ressource de notre pays.* »

DÉFENSE

● **Un nouveau « patron » des forces françaises à La Réunion.** – Le général de brigade Jean Dominique a été nommé par le conseil des ministres du lundi 22 décembre, sur la proposition du ministre de la défense, commandant supérieur des forces armées françaises dans la zone sud de l'océan Indien.

Au parquet de Paris

La quatorzième section va mener l'instruction sur l'évasion de Pau

La quatorzième section du parquet de Paris, chargée des affaires de terrorisme et des atteintes à la sûreté de l'Etat, dirigée par le substitut Alain Marsaud, a ouvert le lundi 22 décembre une information judiciaire concernant l'évasion de la prison de Pau, le samedi 13 décembre, de deux indépendantistes basques appartenant au groupe clandestin Iparretarrak.

La loi du 9 septembre 1986 donne compétence au procureur de la République, au juge d'instruction de Paris et aux juridictions parisiennes sur toute l'étendue du territoire national, dès lors que les infractions sont « *en relation avec une entreprise individuelle ou collective, ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur* ».

C'est en application de ce texte que l'information judiciaire a été ouverte contre les deux évadés, Marie-France Heguy et Gabriel Mouesca, pour « *évasion et association de malfaiteurs* ». Cette information vise également Philippe Bidart, chef présumé d'Iparretarrak, poursuivi pour « *arrestation et séquestration de personne, infraction à la législation sur les armes et les munitions, complicité d'évasion, vols et association de malfaiteurs* ».

M. Michel Legrand, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, a été chargé de mener cette information.

Dans la soirée du samedi 13 décembre, un commando avait pris en otage à son domicile le directeur de la prison, sa fille et un ami de celle-ci. Puis le directeur avait été emmené à la prison par trois faux gendarmes qui se faisaient ouvrir les portes et neutralisaient les gardiens, avant de libérer les deux militants.

M. P.

L'utilisation de la station orbitale américaine

Le Pentagone bloque les négociations entre la NASA et les Européens

Le Pentagone ne s'intéressait pas à la station spatiale américaine. Il l'avait dit et redit. Il ne lui voyait aucun usage militaire. Le département américain de la défense vient officiellement de changer d'avis. Certes, il continue de « *n'identifier aucune action spécifique pour laquelle la station spatiale soit une bonne base d'opération* », mais il veut se réserver la possibilité d'utiliser la station si besoin est, et, plus spécialement, d'y mener d'éventuelles études pour une défense spatiale contre les missiles. Il vient donc de demander à la NASA d'interrompre les négociations qu'elle mène avec l'Agence spatiale européenne (ESA), le Canada et le Japon, afin de vérifier, d'après la revue *Aviation Week and Space Technology*, que « *les Etats-Unis ne vont pas s'engager dans un accord sur une gestion en commun de la station, qui interdirait d'éventuelles recherches militaires américaines à son bord* ».

On savait depuis longtemps que le dédain affiché par les militaires américains pour la station avait une raison bien précise : ils ne voulaient pas la financer. Maintenant que le programme est bien engagé, ils font commme tous les autres utilisateurs potentiels et considèrent que, le jour où la station existera, ils lui trouveront sans doute des emplois. La NASA le savait bien, qui a toujours rappelé à ses partenaies étrangers qu'il fallait réserver les droits des militaires à utiliser la station pour des recherches.

Cela étant, la démarche du Pentagone ne va pas rendre plus aisée la difficile négociation entre la NASA et l'ESA. Le principal point de friction est en effet la définition des responsabilités qui seront reconnues aux partenaires étrangers : les Américains veulent garder un maximum de contrôle ; les Européens ne veulent pas être les simples fournisseurs qu'ils furent dans le programme Spacelab.

Après des mois de piétinement, des progrès ont été récemment enregistrés (*le Monde* du 19 décembre). Vont-ils être remis en question ? En tout cas, les pourparlers prévus en janvier sont reportés à une date non précisée. A Bonn – la RFA est leader du projet européen Colombus de participation à la station, – on confirme ce report, et on rappelle que les statuts de l'ESA limitent ses activités au domaine civil.

M. A.

Dans son discours annuel aux cardinaux

Jean-Paul II réaffirme les liens spirituels entre le catholicisme et les autres religions

« *La situation du monde, en cette veille de Noël, constitue un appel pressant à retrouver et à maintenir à jamais vivant l'esprit d'Assise* ». Dans son message annuel au collège de cardinaux et aux membres de la curie romaine, traditionnellement consacré à un tour d'horizon de la situation de l'Eglise catholique, Jean-Paul II s'en est tenu, le lundi 22 décembre, à évoquer la rencontre des représentants de douze grandes religions qu'il a présidée à Assise le 27 octobre dernier (1).

« *Le fait d'avoir prié, jeûné, marché en silence, ensemble à Assise, est un signe d'unité pour tous ceux qui cherchent dans la religion les réponses aux grandes questions que se pose l'humanité* », a poursuivi le pape, ajoutant : « *Quelle que soit la couleur de sa peau, l'horizon historique et géographique où il vit et agit, la culture dans laquelle il naît et s'exprime, il n'y a pour chaque être humain qu'un projet divin, qu'un seul commencement et une seule fin.* »

Le pape a mis l'accent sur l'« *harmonie* » nécessaire avec les juifs, « *unis à nous par un lien spirituel* », et avec les musulmans « *qui reconnaissent également le Dieu créateur* ». En revanche, a ajouté Jean-Paul II, la journée d'Assise n'a pas connu « *la moindre ombre de confusion et de syncrétisme* ».

Dans un texte publié le 8 décembre dernier, Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer, évêque argentin à la retraite, chefs de file des intégristes catholiques, déclaraient que « *le comble de la rupture avec le magistère antérieur de l'Eglise avait été atteint par le pape avec la rencontre d'Assise et sa visite le 13 avril dernier, à la synagogue de Rome* ».

Y aura-t-il un autre Assise ? Des bouddhistes japonais ont proposé qu'une nouvelle rencontre mondiale de prières et de dialogue ait lieu à Kyoto les 3 et 4 août 1987. Le lieu choisi serait le mont sacré Hiei, lieu saint du bouddhisme nippon, à l'occasion du 1 200e anniversaire de la construction de son temple. Deux pèlerinages sont prévus à Hiroshima et à Nagasaki.

(1) « *Paix aux hommes de bonne volonté* » : sous ce titre, ont été recueillies toutes les allocutions prononcées à Assise. On lira en outre une préface de Philippe Rochot, journaliste d'Antenne 2, ancien otage au Liban, qui a suivi en « *pèlerin* » cette journée du 27 octobre. Le Centurion, 125 pages, 68 F.

Dans la Manche

Cinq fonctionnaires de l'équipement et deux dirigeants d'entreprise impliqués dans des malversations

Cinq fonctionnaires de l'équipement et deux dirigeants d'entreprise de la Manche, impliqués dans diverses malversations à l'occasion de la construction d'une route départementale, viennent d'être présentés au parquet de Cherbourg et inculpés de fausses déclarations en vue d'obtenir des fonds d'une collectivité locale et de faux en écriture privée de commerce et de banque.

Il s'agit de MM. Daniel Berrebi, président du conseil d'administration de la Société nouvelle entreprise Henry (SNEH), de Périers (Manche), filiale de La Routière Jean Lefebvre, de Pierre Martin, gérant de la SNEH, et de quatre fonctionnaires de l'équipement, MM. Michel Banchot, ingénieur d'arrondissement, Bertrand de Rosinsky, ancien ingénieur subdivisionnaire, Jacky Lemeltier, conducteur de travaux publics, et Jean-Pierre Champagnier, ingénieur, qui ont été inculpés pour avoir fourni des renseignements inexacts en vue d'obtenir un paiement indû d'une collectivité locale.

MM. Martin et Banchot ont été, en outre, inculpés de faux en écriture privée de commerce et de banque, et M. Claude Grandchamp, le détaché de l'équipement auprès de la chambre de commerce de Cherbourg, de faux en écriture privée.

Cette affaire a été découverte à la suite de la remise en dépôt, par une filiale de la société de construction de routes La Routière Jean Lefèbvre, d'un « cadeau » comprenant notamment six ordinateurs MacIntosh à la chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg et destiné en fait à des fonctionnaires de l'équipement.

Une enquête menée par la section financière du service régional de police judiciaire de Rouen révélait que ce « cadeau » était la conséquence de malversations commises lors de la construction, par la filiale de La Routière Jean Lefebvre, d'une route, dont le financement était assuré pour le compte du département de la Manche par la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), qui possède à La Hague (Manche) le centre de traitement de déchets radioactifs.

Pour réaliser cette voie, on avait modifié les caractéristiques des agrégats, sans corriger les factures, permettant ainsi de réaliser un détournement de 1 120 000 francs au détriment du département. L'enquête a également montré que cette opération avait été montée avec la complicité de fonctionnaires de l'équipement, maître d'œuvre de la route en question. Les sommes indûment perçues ont été remboursées au département.

Un Conseil supérieur de sûreté nucléaire pour l'information du public

Les missions du Conseil supérieur de la sûreté nucléaire vont être prochainement élargies à l'évaluation de l'information de manière à assurer, selon le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, M. Alain Madelin, « *une plus grande transparence et une meilleure qualité de l'information diffusée aux Français sur le nucléaire* ». A cette fin, la composition de ce conseil, qui fut présidé jusqu'au mois d'octobre dernier par M. Louis Néel, sera modifiée.

Six professionnels de la communication, au lieu d'un précédemment, y siégeront désormais en compagnie de scientifiques, de responsables du nucléaire, de hauts fonctionnaires, de parlementaires et de représentants des organisations syndicales pour conseiller le ministre sur toutes les questions touchant à la sûreté des installations nucléaires et à l'information. Le conseil, dont l'origine remonte à 1973, devrait d'ailleurs changer de nom et devenir le Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire.

Les files de Maghrébins à Orly-Sud

« Embarquement immédiat »

On ne s'en va pas bien loin : à Alger, Oran, Annaba, Constantine, mais quelle expédition ! La zone I d'Orly Sud, où les Maghrébins enregistrent leurs bagages avant de s'envoler pour le pays, connaît de nouveau, avec les fêtes de fin d'année, une animation peu commune. Hommes en djellaba, vieilles femmes à peine dévoilées, jeunes filles en jeans, se fondant dans une longue file qui déborde de paquets ficelés à la hâte ou grossièrement scotchés. Interminable attente d'un « embarquement immédiat »...

Depuis deux heures ils stationnent en famille dans le hall de l'aéroport. Ceux qui partent et ceux qui ne partent pas montent la garde autour de chariots bourrés de sacs en plastique et de cartons remplis à ras bord empilés les uns sur les autres. Sur ces chariots, des postes de télévision, des appareils électro ménagers, des pneus, des couvertures, des bacs de lessive, des tapis et de gros sacs de chez Tati. Une fois arrivé, on reste sur place. Tranquille. Rien à voir avec les bandes de vacanciers braillards et déguisés qui embarquent plus loin, dans la zone réservée aux voyagistes.

Apparemment, les Maghrébins préfèrent garder leurs ballots auprès d'eux pour être sûrs de tout récupérer. Un Algérien se présente avec une valise. Elle est si lourde qu'elle risque de bloquer le tapis roulant. On ouvre. La valise est remplie de bougies pour automobiles. Un autre porte un pare-chocs de Mercedes. Un autre enfin, un moteur.

Les alertes à la bombe

Ce n'est rien à côté des cohues de juillet et d'août au moment des grands départs. Pour désengorger la zone I, on a dû construire cet été, près d'Orly-Ouest, une « aérogare de toile » réservée aux Algériens pour les formalités d'embarquement. Entre le 23 juillet et le 4 août, quarante-sept mille personnes ont utilisé cette « aérogare ».

Pour les vacances de Noël, ils attendent sagement au chaud. Paisibles avec un vague sentiment de crainte, car ils redoutent une alerte à la bombe. Elles sont fréquentes mais ce ne sont presque toujours que de fausses alertes. Et on assiste presque chaque jour au même scénario : une escouade de policiers envahit la zone I : « Evacuez, évacuez, alerte à la bombe ! ». On attrape les gamins, on pousse ses lourds chariots, on se bouscule. Mais on hésite à quitter les lieux. « Eloignez-vous, éloignez-vous. Evitez la proximité des vitres », répète le brigadier. « Y en a marre, c'est tous les jours comme ça ! », lance une hôtesse. On isole l'endroit suspect avec des rubans. Les artificiers arrivent. Mais on renonce à faire sauter le paquet suspect. Ce n'est qu'un colis oublié tombé d'un chariot. Fin de l'intermède.

Et c'et à nouveau les ruées sur les comptoirs d'enregistrement...

JEAN PERRIN.

(Publicité)

SÉCURITÉ SOCIALE DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

ÉDITORIAL

LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ORGANISME PRIVÉ AU SERVICE DU PUBLIC

De nombreux lecteurs se demanderont ce qu'un tel titre peut bien signifier dans ces colonnes consacrées à la Caisse des Français de l'étranger et — qui plus est — sous la signature de son directeur.

La Caisse des Français de l'étranger n'est-elle pas, au contraire, un *« organisme public au service de personnes privées »* : la grande famille des Français disséminés hors de l'Hexagone ?

Sans doute, mais, à y regarder de plus près, les choses ne sont pas si simples.

Certes, il s'agit bien d'un *service public*, mais, du strict point de vue statutaire, il faut savoir que les personnels de la Caisse des Français de l'étranger ne sont pas fonctionnaires, et il faut savoir également qu'en cela ils ne se distinguent pas des personnels du régime général métropolitain.

Beaucoup ignorent en effet — jusqu'aux médias — que l'ensemble des organismes du principal régime de la Sécurité sociale française est de droit privé et que les conditions de travail et de salaire de leurs personnels sont fixées par une convention collective nationale.

Organisme privé par la situation de son personnel, la Caisse des Français de l'étranger doit être — et elle l'est — un organisme qui se rapproche du secteur privé dans son attitude *à l'égard de sa gestion.*

La gestion administrative qui est celle de la caisse primaire de Seine-et-Marne a depuis longtemps fait ses preuves, qui la placent en tête au niveau national pour sa productivité et son prix de revient.

La gestion de ses prestations ensuite, qui la distingue des autres car, s'agissant d'assurances volontaires, elle ne bénéficie pas de monopole et se trouve ainsi placée en situation de concurrence commerciale avec les groupes d'assurances privés.

Il convient donc, à l'instar de toute entreprise dynamique, qu'elle manifeste en permanence une attitude agressive à l'endroit de ce qu'il faut bien appeler le « marché », et c'est la raison pour laquelle elle ne subsistera qu'en utilisant les moyens de la concurrence : qualité du produit et qualité du service, valorisées par l'information et la publicité.

La gestion financière, enfin, où elle manifeste également une belle réussite puisque, d'une part, les excédents dégagés représentent deux bonnes années de prestations, et que, d'autre part, le produit des placements financiers effectués dépasse la totalité de ses frais de gestion : c'est dire — et il s'agit d'une situation probablement unique — que l'intégralité des cotisations versées par ses adhérents est affectée au versement des prestations qui leur sont destinées.

A l'aube de cette année 1987, les vœux que je forme, pour ceux de nos compatriotes qui participent à l'image enviée de la France dans le monde, passent — on ne m'en voudra pas — par le succès de cette entreprise « privée » dont je souhaite qu'elle ne soit pas « privée » des moyens de mieux faire eu égard à sa spécificité, qu'elle ne soit pas « privée » d'autonomie et d'initiative en raison de la dure concurrence qui l'environne, en sorte qu'elle ne soit jamais « privée » de son « public ».

SERGE BILLON.

La Caisse des Français de l'étranger mobilisée pour améliorer encore son action

- De nouvelles mesures incitatives devraient favoriser l'adhésion de nos compatriotes à leur système de Sécurité sociale.
- Le président de la caisse intervient auprès du ministre pour que soient prises en compte rapidement les demandes des Français expatriés.
- Pour se rapprocher des usagers, la caisse ouvre un bureau d'accueil en Côte-d'Ivoire.

L'intervention au Sénat du président Cantegrit

Lors de l'examen budgétaire pour 1987, le président Cantegrit, sénateur représentant les Français de l'étranger, est intervenu à la tribune du Sénat pour rappeler au gouvernement quels étaient les vœux essentiels des Français de l'étranger qu'il souhaite voir aboutir rapidement. Il s'est aussi félicité du dynamisme de la Caisse des Français de l'étranger, mais en souhaitant toutefois qu'un certain nombre de textes actuellement en gestation dans les services ministériels puissent très vite voir le jour. Nous reproduisons, ci-après, des extraits de son intervention lors de la séance du vendredi 28 novembre 1986.

Monsieur le président,
Monsieur le ministre,
Mes chers collègues,

Permettez-moi de vous rappeler qu'une des implications majeures de la loi du 13 juillet 1984 a été de créer la Caisse des Français de l'étranger et de lui permettre de fonctionner de façon autonome.

En effet, depuis 1978, les assurances volontaires du régime expatriés étaient gérées par la Caisse des expatriés de Rubelles, qui était rattachée à la Caisse primaire d'assurance-maladie de Seine-et-Marne.

Désormais, la Caisse fonctionne sous la direction d'un conseil d'administration composé, pour la première fois, d'une majorité de Français de l'étranger, élus par des Français de l'étranger.

Cette participation plus active des intéressés eux-mêmes et leur connaissance approfondie des problèmes doivent leur permettre d'engager une action dynamique répondant aux besoins spécifiques des Français expatriés.

Je me réjouis d'autant plus de cela que cette action devrait être facilitée, d'une part, par le professionnalisme et la qualité du personnel de la Caisse des Français de l'étranger et par le dynamisme de son équipe dirigeante, et, d'autre part, par le fait que, depuis ses débuts, la Caisse des Français de l'étranger connaît un équilibre financier positif et qu'elle est excédentaire.

Malheureusement, si toutes les conditions semblent réunies pour faire de la Caisse des Français de l'étranger le seul organisme étatique à même de proposer une couverture sociale, de source volontaire, aux Français de l'étranger, face aux caisses privées, la tutelle exercée par le ministère du budget et par le ministère des affaires sociales semble mettre un frein à son action.

Il paraît clair que cette tutelle s'applique en fonction des règles qui prévalent pour les caisses de métropole sans tenir compte du problème spécifique des Français de l'étranger ni de l'autonomie qui découle de la loi de 1984, alors qu'elle devrait prendre en compte les réalités d'une caisse autonome, gérant un système d'assurance volontaire, et lui permettre de se doter des mêmes outils et des mêmes avantages que les caisses privées dont elle subit la concurrence.

En aucun cas, la tutelle ne doit être un facteur qui retarde ou paralyse l'action dynamique de la Caisse des Français de l'étranger...

Je voudrais vous faire part de mes interrogations quant aux décrets restant à paraître pour que la loi du 13 juillet 1984 s'applique enfin dans son intégralité.

Il s'agit de la définition des prestations supplémentaires prévues à l'article 6 de la loi et de l'application de la modulation des cotisations aux nouvelles catégories d'assurés.

Sur ce dernier point, vos services ont bien voulu me soumettre un projet de décret. Je souhaite seulement sa parution rapide afin que, dès le début de 1987, les adhérents de la Caisse des Français de l'étranger puissent bénéficier de ces nouvelles dispositions.

Dans le même temps, vos services m'ont également fait parvenir un projet de décret tendant à modifier le taux des cotisations maladie, maternité, invalidité.

Si je me réjouis de la baisse de 1 point qui sera appliquée aux salariés et aux non-salariés, je m'étonne que le taux des pensionnés double, purement et simplement, en passant à 2,4 %.

Cette hausse me paraît tout à fait excessive, d'autant qu'elle ne tient aucun compte du fait que les pensionnés français établis à l'étranger sont assujettis à une double cotisation. En effet, n'oublions pas qu'une cotisation de 1 % sur leur retraite complémentaire est prélevée obligatoirement comme pour les Français, mais, à l'inverse de ce qui se passe pour les retraités vivant en France, cette cotisation n'est suivie d'aucune protection maladie pendant leur résidence à l'étranger.

Les retraités français de l'étranger doivent donc, pour avoir une couverture similaire à celle accordée à leurs compatriotes, payer des cotisations allant de 3,4 % à 5,4 %, ce qui semble tout à fait injustifié et qui est ressenti comme une pénalisation par les Français de l'étranger.

Je remarque que, si ce décret parle des salariés, des non-salariés et des pensionnés, il ne dit rien des nouvelles catégories introduites par la loi du 13 juillet 1984.

Qu'en est-il des cotisations maladies dues par ces nouvelles catégories ? La baisse du taux des cotisations s'appliquera-t-elle à ces catégories ? Je le souhaite.

Enfin, le conseil d'administration de la caisse de Rubelles avait fait, à la fin de l'été, un certain nombre de propositions à vos services, concernant la définition des prestations supplémentaires.

Je m'étonne que ces propositions n'aient encore été suivies d'aucune réaction ni d'aucun projet de décret.

Nous attendons, monsieur le ministre, le projet de décret et il y a urgence à ce que cette communication soit faite rapidement, de façon que les nouvelles dispositions prennent effet au 1er janvier 1987...

Un autre sujet suscite également beaucoup d'intérêt et d'inquiétude chez nos compatriotes : il s'agit de la réouverture des délais de rachat de cotisation vieillesse de la loi du 10 juillet 1965.

Alors que, depuis le vote de cette loi, les délais de rachat ont été rouverts, sans discontinuer, ils sont clos depuis le 1er juillet 1985.

Malgré les espoirs qui m'ont été donnés à la suite des diverses démarches que j'ai entreprises, je m'étonne que rien n'ait encore été fait. Cette attitude déçoit fort les Français établis à l'étranger : ils pensaient que, comprenant les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés : éloignement, manque d'informations, difficultés de rassembler tous les documents nécessaires à l'établissement de leurs dossiers qui entraînent bien souvent l'annulation de ce dossier, vous auriez à cœur, monsieur le ministre, de leur permettre de se constituer une retraite de source française.

Il ne s'agit pas, d'ailleurs, de leur faire un cadeau et de leur offrir une certaine retraite gratuite, mais, simplement, de leur donner la possibilité de racheter un certain nombre de trimestres de cotisation dans un temps limité.

Il est nécessaire qu'une décision de réouverture de ces délais intervienne désormais très rapidement. Beaucoup de choses en dépendent.

Je veux, également, vous alerter sur les difficultés que rencontrent les Français de l'étranger pour constituer leur dossier de rachat de cotisation.

Un certain nombre de documents leur sont demandés, dont le certificat de nationalité française, seule preuve de leur nationalité acceptée par l'administration.

Or ce certificat n'est délivré, pour les Français résidant à l'étranger, que par le tribunal de première instance de Paris. Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement interne, ce tribunal ne peut le remettre aux intéressés qu'après un délai d'environ un an, délai qui est encore allongé du fait des transmissions postales.

Mais la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAVTS) demande que les dossiers soient complets dans les quatre mois suivant le dépôt de la demande, sous peine de rejet.

A la suite d'interventions auprès de cet organisme, certains assouplissements ont pu être obtenus, mais j'aimerais que des règles spécifiques puissent être étudiées par votre ministère en vue de faciliter la constitution des dossiers de rachat des Français à l'étranger...

Monsieur le ministre,
Monsieur le secrétaire d'Etat,

La couverture sociale des Français de l'étranger doit être pour vous une préoccupation prioritaire, car il est clair que notre présence à l'étranger en dépend. Que ce soit pour l'équilibre de nos exportations, que ce soit pour le rayonnement culturel de la France, que ce soit pour une coopération bilatérale ou multilatérale, nous avons besoin de Français en résidence à l'étranger.

Veillons donc à ce que leur couverture sociale ne soit pas un élément dissuasif à leur expatriation. Il devrait en être ainsi pour leur départ, pour leur séjour à l'étranger et pour leur retour en France.

La réponse de M. Zeller,

secrétaire d'Etat chargé de la Sécurité sociale

Dans la courte réponse qu'il a adressée au président Cantegrit, le secrétaire d'Etat Adrien Zeller s'est engagé à faire paraître, dans les meilleurs délais, les textes réglementaires attendus par les Français de l'étranger.

Il a par ailleurs indiqué qu'il était personnellement favorable à la réouverture du délai permettant à nos compatriotes d'effectuer des rachats de cotisations en matière d'assurance-vieillesse.

Nous reproduisons ci-après la réponse de M. Zeller lors de la séance du 28 novembre 1986.

M. Cantegrit a posé de nombreuses et importantes questions au sujet de la protection sociale des Français de l'étranger.

Je le félicite de l'action menée depuis de nombreuses années en faveur des Français de l'étranger en ce domaine. Je n'ai pas besoin de souligner tout l'intérêt que le gouvernement attache à la progression de ce dossier.

Le premier thème qu'il a évoqué a trait à l'exercice de la tutelle.

J'estime, pour ma part, qu'il convient de toute évidence de tenir compte de la particularité de la CFE, qui est soumise, comme il l'a indiqué, à la concurrence d'autres organismes. Il s'agit d'une caisse unique, gérant des assurés volontaires, et qui ne bénéficie pas, par conséquent, d'une situation similaire aux caisses primaires d'assurance-maladie.

Je m'efforcerai de faire prévaloir cette particularité chaque fois que je le pourrai. Mes services feront preuve d'une grande compréhension.

S'agissant du taux des cotisations aux assurances volontaires, j'ai transmis hier, pour signature par mes collègues, le décret portant diminution du taux de la cotisation aux assurances volontaires maladie-maternité des travailleurs salariés et non salariés expatriés.

Les taux baisseront de 1 point dans chacun des cas au 1er janvier 1987. Cette mesure témoigne, au demeurant, de l'excellente santé de ce système d'assurance volontaire.

Dans le même esprit, j'ai transmis pour signature par mes collègues le décret relatif à la modulation des cotisations en faveur des personnes visées à l'art. L-765.2 et que l'on appelle « les nouvelles catégories ».

J'attache une grande importance à la publication rapide du texte permettant aux Français salariés qui le souhaitent de bénéficier des prestations en espèces.

A cet effet, j'ai saisi M. le ministre du budget d'un projet. Je souhaite, comme vous, qu'il puisse entrer en vigueur au 1er janvier 1987.

Je vous prie de m'excuser de répondre un peu longuement en la matière, mais je pense que, pour les Français qui se trouvent éloignés de la France, cette question revêt une réelle importance. Le sénateur Cantegrit pourra le confirmer.

La publication du décret portant à deux le nombre des vice-présidents de la CFE est imminente puisqu'il a été signé par l'ensemble des ministres concernés.

Vous avez évoqué également le délicat problème des prestations, rendu difficile en raison, d'une part, des termes mêmes des textes applicables, et, d'autre part, des difficultés rencontrées par nos compatriotes pour transférer leurs cotisations depuis l'étranger.

A cet égard, je suis prêt à accueillir toute suggestion que pourrait faire la Caisse que vous présidez.

Quant au problème crucial du rachat des cotisations d'assurance-vieillesse, il est d'autant plus vivement ressenti que le délai de rachat est actuellement expiré depuis le 1er juillet 1987. Il est vrai que cette situation pose de graves problèmes à tous ceux qui bénéficiaient de cette faculté et qui n'avaient pas pu l'exercer avant la date de forclusion.

Je suis sensible à cette situation, et sans pouvoir préjuger des décisions que prendra le gouvernement en la matière, je peux vous indiquer que nos services ont étudié le principe et les modalités d'une éventuelle réouverture. Un projet a été préparé. Je m'apprête à saisir de ce projet M. le ministre des finances. Je suis, pour ma part, favorable à une telle réouverture et je ne désespère pas de pouvoir le convaincre de nous suivre sur ce point.



J.-P. Cantegrit s'entretenant avec M. Zeller, secrétaire d'Etat.

هكذا من الاصل

(Publicité)

Coup d'envoi pour la création d'une « antenne » de la Caisse en Côte-d'Ivoire

S'il est une idée qui tenait à cœur aux responsables de la Caisse des Français de l'étranger (direction et administrateurs), c'est bien celle qui permet de rapprocher les usagers de leur Sécurité sociale.

Ainsi, dès 1986 une antenne parisienne était ouverte dans le treizième arrondissement, permettant aux entreprises, et aux Français de passage dans la capitale, d'obtenir rapidement réponse à leurs questions et toutes informations relatives au fonctionnement de la Caisse et aux services rendus par celle-ci.

Soucieux d'améliorer encore cette qualité de service, et au moment où de nouvelles mesures vont permettre à la Caisse de se développer davantage, il a été décidé de tenter une expérience originale visant à aller plus loin encore dans cette voie de la déconcentration.

C'est ainsi que sera effectivement ouverte l'antenne ivoirienne de la Caisse des Français de l'étranger qui, en 1987, aura pour mission d'aider nos compatriotes établis dans ce pays.

Les demandes de renseignements, les adhésions, les dossiers délicats à traiter, pourront être réglés directement au plan local.

Finies les correspondances longues et coûteuses et qui, souvent, débouchent sur des incompréhensions. Finis les appels téléphoniques incertains qui permettent difficilement d'obtenir une réponse satisfaisante et immédiate.

Finis surtout le sentiment d'éloignement et l'impression pour nos compatriotes que le siège de la Caisse reste indifférent à leurs problèmes.

Bien entendu, il ne s'agit que d'une expérience, et l'essai qui est marqué aujourd'hui méritera d'être transformé.

Cette antenne sera une réussite si les Français de Côte-d'Ivoire le veulent. C'est-à-dire s'ils utilisent ses services, s'ils augmentent le nombre d'adhésions, et s'ils aident à la faire connaître.

En contrepartie, la Caisse fera les efforts nécessaires pour que tout soit mis en œuvre afin que cette expérience ait vraiment les moyens qu'il lui faut.

Des locaux sont déjà trouvés. Une personne bénéficiera d'une formation auprès de la Caisse des Français de l'étranger et des organismes voisins (Caisse régionale, Caisse vieillesse...). Elle ouvrira, tous les jours, son bureau à toutes celles et à tous ceux qui voudront la rencontrer. Elle disposera des moyens modernes de communication pour l'aider dans sa tâche (guides, dépliants, téléphone, télex). Pour marquer cet événement, *véritable tournant* dans la vie de la Caisse, M. Christophe Pillay, directeur général adjoint, s'est rendu à Abidjan, entre le 10 et le 16 novembre, afin de régler les quelques problèmes d'intendance qui se posaient encore. L'accueil qu'il a reçu de la part de tous les Français de l'étranger, des autorités locales et des principaux responsables économiques, permet de bien augurer de ce que sera cette expérience. Les administrateurs présents (Mme Bassole et M. Monnier), les délégués au CSFE, les présidents d'associations, les collègues de la Caisse nationale de prévoyance sociale se sont tous félicités d'une telle initiative.

Déjà, non seulement le conseil d'administration et la direction mais aussi les autres Français, établis dans d'autres pays, sur d'autres continents, se tournent vers la Côte-d'Ivoire. Ils souhaitent que cette antenne fonctionne vite et surtout qu'elle fasse des petits... C'est le vœu que nous formulons nous aussi.

CHRISTOPHE PILLAY,
directeur général adjoint.



Les présidents Chenal (UFE) et Margueron (ADFE) à côté de MM. Pillay et du consul de France.



M. Monnier, administrateur, s'entretient avec la direction de la caisse.

NOUVEAU à compter du 1er janvier 1987

BAISSE DE LA COTISATION MALADIE-MATERNITÉ :

- **Pour les salariés :**
  7,40 % du plafond de la Sécurité sociale au lieu de 8,40 %, soit une diminution des cotisations de 11,90 %, qui représente environ 1 200 F par an.
- **Pour les non-salariés :**
  6,50 % du plafond de la Sécurité sociale au lieu de 7,50 %, soit une diminution des cotisations de 13,30 %, qui représente environ 1 200 F par an.

MODULATION DES COTISATIONS :

- **Pour les Français n'exerçant aucune activité professionnelle :**
  Comme pour les salariés et les non-salariés, en fonction de vos revenus, vous pouvez cotiser sur le plafond de la Sécurité sociale, ou sur les deux tiers du plafond si vos ressources sont inférieures à ce plafond.

Exemple :
Actuellement, si vos ressources de l'année précédente sont égales ou supérieures à 113 760 F, votre cotisation sera égale à :
113 760 × 7,50 = 8 532 F par an.

Si vos ressources sont inférieures à 113 760 F, votre cotisation sera égale à :
113 760 × 2/3 × 7,50 = 5 688 F par an,
soit une diminution d'environ 2 800 F par an.

SALARIÉS, NON-SALARIÉS, PENSIONNÉS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER : CRÉATION D'UN FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

L'arrêté du 15 juin 1986 permet au Fonds d'action sanitaire et sociale de la Caisse des Français de l'étranger de fonctionner.

Les recettes de ce budget sont fixées à 0,4 % du produit des cotisations de l'assurance-maladie, de l'assurance-accident du travail et de l'assurance-vieillesse.

Le conseil d'administration peut, dans la limite des crédits dégagés, attribuer, *par décisions individuelles*, des prestations supplémentaires et des secours, ce qui permet une amélioration des prestations servies.

Exemple :
Prise en charge d'appareillages non inscrits au tarif de responsabilité des caisses, donc non remboursables au titre des prestations légales (glucomètres, appareils pour diabétiques, poussettes « buggy major » pour enfants handicapés, etc.).

AMÉLIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE PAR DES MESURES NOUVELLES : SALARIÉS, SUR OPTION :

- Versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt-maladie ou maternité ;
- Droit au capital-décès ;
- Remboursement des frais occasionnés lors d'un accident de trajet entre la France et l'étranger, ainsi que le retour (pour les accidents du travail).

FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER EMPLOYEURS QUI SOUHAITEZ DÉTACHER DU PERSONNEL A L'ÉTRANGER **POUR VOS PROBLÈMES DE SÉCURITÉ SOCIALE** (MALADIE, MATERNITÉ, INVALIDITÉ, VIEILLESSE, ACCIDENT DE TRAVAIL) **CONTACTEZ**	*Au siège Sécurité sociale Caisse des Français de l'étranger* **RUBELLES** 77951 MAINCY - Cedex Téléphone : (1) 60-68-01-62	*Au bureau d'accueil Sécurité sociale Caisse des Français de l'étranger Bâtiment information retraite* 175, rue du Chevaleret 75013 PARIS



Le Monde

MEDECINE

L'épidémie de SIDA à Kinshasa

Le virus du SIDA empoisonne Kinshasa. Les Zaïrois, qui cherchent à oublier leur infortune dans les fêtes de la sexualité, sont pris au piège de l'épidémie.

(Suite de la première page.)

Le SIDA, bien sûr. Le poids de la méconnaissance angoissée du SIDA. Une crainte diffuse, irrationnelle, morcelée. Anonyme aussi, car, pour les quatre millions de Kinois, le mal, faute de toute information officielle, n'a toujours pas de nom. Des signes, donc, des soupçons, des croyances souvent enfantines. Le SIDA tout de même.

Ces derniers mois, Kin s'est remise à douter de ses explications rassurantes et de ses idées simples. « Radio-Trottoir » charrie désormais trop de récits de *« décès inexpliqués »* pour garder encore l'oreille sourde. La diarrhée, symptôme chronique de la dysenterie, intégrée à l'imaginaire zaïrois depuis que l'Afrique est l'Afrique, fait naître des craintes inédites. On se défie des filles minces qu'on enviait hier parce qu'elles plaisaient aux Blancs. Les femmes redoutent de maigrir car, sans raison apparente, les hommes retrouvent du goût pour les formes enveloppées...

Les confidences de la nuit

Des signes, des effets indirects, *des questions. Les Kinois ignorent* toujours l'essentiel, à savoir que 7 % d'entre eux, selon l'Organisation mondiale de la santé, sont vraisemblablement *« porteurs sains du virus »*. Les femmes, les hommes déclarés séropositifs quittent les laboratoires ou l'hôpital de Mama-Yemo sans être informés, dans la plupart des cas, de leur état.

Mais ils sont nombreux à s'étonner de ces affichettes assurant dans les cliniques, que *« les seringues sont stérilisées et à usage unique »*. Les fonctionnaires se demandent pourquoi les membres du gouvernement profitent d'un séjour à Paris pour subir le *« test mystérieux »* à l'hôpital Claude-Bernard.

Les « londoniennes » – prostituées des « boîtes à Blancs » – avaient prêté leur concours, entre 1983 et 1984, à la première enquête épidémiologique réalisée au Zaïre. Contre une *matabish* ou le prix d'une nuit, certaines avaient accepté de subir un prélèvement sanguin. Résultat : 27 % sont séropositives. Elles l'ignorent, dans leur majorité, mais se savent montrées du doigt, plus pestiférées qu'avant dans la « cité » noire.

Elles crânent par défi, s'obstinant, à la porte des hôtels, à exhiber comme une invite des préservatifs déroulés. L'une d'elles, âgée de seize ans, soulève son tee-shirt pour preuve de sa bonne santé. Toutes tentent avec maladresse de détourner les rumeurs du SIDA pour faire jouer la concurrence. *« La maladie, c'est au Big-Boss* (une boîte), *pas chez nous. Allez, viens ! »* Mais entre deux plaisanteries salées, deux sourires à faire douter du SIDA, le cœur n'y est pas. Et quand, à la nuit avancée, l'une d'elles se met à parler, c'est pour faire le récit d'un deuil de sept jours, celui de *Fatou, leur amie disparue. Ou* pour demander : *« Tu crois que moi aussi je vais mourir ? »*

Des signes, partout, dans toutes les conversations. Un infirmier raconte que ses amis refusaient de le croire lorsqu'il les mettait en garde. *« Maintenant, ils reviennent discrètement le soir, chez moi, me poser des questions. »*

Des signes, encore – le maréchal-président Mobutu lui-même, bien involontairement, ajoute : *« Dorénavant, rien ne sera plus comme avant »*, avait déclaré le Guide à propos de tout autre chose lors du dernier *remaniement ministériel de septembre.* Répétée, chantée par des orchestres, scandée, cette phrase a pris, comme une inquiétante rengaine, la marque imprécise du SIDA.

Lentement, difficilement, en cette fin d'année 1986, Kin se rend *sans l'avouer à l'évidence du* mal. Plus rien à voir, en tout cas, avec le rejet brutal, l'éclat de rire incrédule ou la vague de panique qui avaient accueilli, il y a deux ans, les premières alarmes mondiales concernant le Zaïre.


DANIEL LAINÉ/ACTUEL

« Kin », l'ignorante, retourne à ses fêtes...

Les intellectuels kinois, voyant leur capitale désignée comme l'un *des principaux foyers du virus,* avaient, en 1984, crié au racisme. Le SIDA, par réaction, était devenu en quelques jours *« une saloperie transmise par les Blancs »*. Français, Belges, Américains, ceux qui fréquentaient les *« sidagogues de la ville »*, se faisaient apostropher joyeusement : *« Salut, Sida, ça va ? »*

Puis, on parla des « parisiens », ces Zaïrois revenus de Miguel – l'Europe, – musiciens, prostituées ou « rois de la sape », contaminés peut-être à Paris ou à Bruxelles. On pensa bien sûr à « Brazza », la ville sœur, *éternelle rivale sur* l'autre rive du fleuve. Brazza qui fait la vie heureuse aux filles de Kin surnommées les ATZ *(assistantes techniques zaïroises). Le* mal avait sans doute traversé le fleuve. Saloperie de fleuve...

Pendant qu'en secret le gouvernement zaïrois – le premier à réagir en Afrique – mettait sur pied, en 1984, le « projet SIDA », – *enquête à dominante épidémiologique* confiée à des chercheurs surtout américains, sous l'égide de l'OMS, – l'irrationnel s'empara de Kin.

La mort, vieille compagne

La télévision expliqua très sérieusement que le SIDA était contenu dans des boîtes de conserve importées des pays riches. Pour rester sain, il suffisait, conformément aux principes d'« authenticité » du mobutisme de *« manger africain »*. Il y eut aussi l'histoire de cette femme venue de Brazza, de cette semeuse de mort, qui se présentait à la porte des parcelles pour demander un verre d'eau. Des familles entières, parole de Kinois, attrapèrent le SIDA après le départ de la jeteuse de sort. Très sérieusement encore, la télévision enquêta.

Alors, on décida d'en rire. On dansa la rumba, avec le musicien *Franco, sur l'air de « SI-DA SI-DA-HÉ »*. Les étudiants inventèrent un nom définitif pour ce mal impalpable, le « syndrome imaginaire pour décourager les amoureux ». Kin, folle d'ignorance, préféra retourner à ses fêtes. Traiter le mal par le mal, attendant, pour s'inquiéter vraiment, que « Papa Wemba », tête de file des jeunes chanteurs, chef coutumier de Matonge et grand consommateur de femmes devant l'Eternel, montre les premiers signes de la maladie. *« Si lui, le baiseur, ne l'attrape pas, rien à craindre. »*

On riait déjà moins en 1985. La peur avait dû faire son chemin puisque Kin assistait à une formidable éclosion d'Eglises et de sectes en tous genres. Les sorciers, *les guérisseurs faisaient des* affaires d'or. Kin s'en remettait au divin ou à la fatalité. De toute façon, la mort, dans la ville, on en avait l'habitude. Les Kinois ne s'en allaient-ils pas, emportés par la grippe, la rougeole, le palu*disme ? Alors ? La malaria, en* pleine recrudescence, ne frappait-elle pas plus que l'invisible SIDA ? Alors ?

Longtemps, même les diplomates européens masquèrent inconsciemment l'ampleur de l'épidémie derrière le retour, très réel, du paludisme. *« L'Afrique souffre de tous les maux,* notait un conseiller étranger. *Un de plus, un de moins... Pourquoi en faire une histoire ? »*

A l'évidence, on n'en fait toujours pas une histoire en 1986. Les équipes du « projet SIDA » de Mama-Yemo confirment par de nouvelles enquêtes le nombre *alarmant des porteurs sains dans* Kin. Les résultats sont publiés aux Etats-Unis. Pas au Zaïre. Le gouvernement hésite. Une campagne de prévention sous l'égide d'un comité national est prête, des dépliants déjà imprimés. L'information des *Kinois pourrait,* selon l'un des responsables du comité, débuter durant les prochaines semaines. Les hôpitaux, les dispensaires, pourraient bientôt distribuer des préservatifs. Les stocks de sang destiné aux transfusions pourraient être enfin décontaminés. Prochainement...

L'opinion publique, cependant, a partiellement rattrapé son retard sur ces scientifiques, ces politiques, si cachottiers. Le soupçon, à défaut du savoir, est partout présent dans la ville, car, comme le dit un officier supérieur : *« La mort-SIDA frappe maintenant autour de soi. »* Un seul récit parmi tant d'autres : celui du grand dramaturge Mikanza, ancien directeur du Théâtre national de Kinshasa. Sa belle-mère est morte en mai *1985 du SIDA. « C'était une femme jeune, de quarante-trois ans,* dit-il. *Elle vivait seule avec 1 000 zaïres (100 F) par mois et huit enfants à charge. Alors elle arrondissait, comme tant d'autres, ses fins de mois. »*

Le virus dans la danse

La belle-mère de Mikanza habitait Kikwit, une ville trop vite enrichie par la conquête de l'or et des diamants du Kasaï. *« Une ville, donc, de beaucoup d'amour, de beaucoup de SIDA. »* Des médecins ont informé le dramaturge de la nature du mal. Les proches l'ont déduit du silence de la gêne. Quelques voisines, *« par peur des microbes »*, ont refusé que son cercueil, lors des obsèques, soit ouvert. Mais elle-même n'a jamais su.

Cette année, Mikanza a aussi perdu un cousin, un intellectuel, administrateur d'un conseil pédagogique. Lui aussi, officiellement, est mort dans l'ignorance. Mais avant de décéder, il est resté caché de longues semaines dans les locaux d'une secte. A se regarder maigrir. Les amis du dramaturge ont dû forcer la porte pour le faire transporter à l'hôpital. *« Le SIDA nous inquiète d'abord par le silence imposé autour de lui,* confie Mikanza. *Pourquoi se taire ? »*

Cette question, les médecins zaïrois se la posent aussi. Mais que dire ? Kin peut supporter bien des mauvaises nouvelles. Mais la vérité sur le SIDA ? Demander à *une population qui a placé dans la* sexualité le moteur essentiel de sa survie de modifier ses comportements physiques ? Qui pourrait en prendre la décision ?

Car Kin est avant tout une mégapole amoureuse. *« Une ville en érection »*, comme l'a écrit un poète, une ville qui se gonfle chaque année de milliers de Congolais, de Zambiens, d'Ougandais, de Sénégalais, de Grecs, de Libanais, de Portugais, etc., attirés autant par la perspective du plaisir que par l'argent. Une cité de la débrouille et de l'infidélité, de la débrouille pour l'infidélité, malheureusement placée sur le chemin africain du virus (Burundi-Zambie-régions diamantifères du Zaïre) et qui, par sa démesure, sa frénésie de vie, constitue un immense groupe « à haut risque ».

Un grand clinicien zaïrois préconise, comme principale prévention avant la découverte d'un vaccin, le *« retour à la tradition »*, version sexuelle de l'*« authenticité mobutiste »*. Une femme, un homme, des enfants...

Mais n'est-il pas déjà trop tard ? A Kin-Kiese, la plupart des hommes mariés entretiennent *« un deuxième, un troisième, voire un quatrième bureau »*, maîtresses attitrées qu'on exhibe à Matonge mais qui trompent leurs protecteurs en toute innocence. *« Cela peut être n'importe quelle femme,* dit un médecin, *simplement obligée par la faiblesse de son salaire d'user un peu de ses charmes. »* Etudiantes, employées, « londoniennes », mogando – celles qui s'offrent contre le prix d'un retour en taxi, – *dumba – prostituée de haut* luxe, etc., – Kin égrenne une multitude complexe de fonctions féminines ayant toutes pour finalité amoureuse d'assurer le plaisir plus ou moins cher d'un *nvaoundu* (grand bourgeois), d'un *« chic-choc chèques »* généreux, d'un universitaire ou d'un célibataire blanc. Délaissées, les *mamas* sortent de leur côté en compagnie de jeunes gigolos, les *mwana nsusu* (petits poussins).

Ce n'est pas du vice. Simplement la rencontre, heureuse hier, dramatique en ces temps de virus, du caractère bantou naturellement extraverti, « libéré », et d'une ville-champignon qui croit avoir trouvé dans le sexe la seule alchimie de son avenir

Kin, s'il lui fallait renoncer, prendrait sûrement très mal la chose. A preuve cette dernière histoire : un haut fonctionnaire atteint du SIDA laissa à sa mort, pour tout testament, la liste de toutes les femmes mariées qu'il avait volontairement contaminées. *« Tu comprends,* raconte en riant une « londonienne », *il ne voulait pas quitter seul le terrain de jeu. »*

PHILIPPE BOGGIO.

Mille pour un million

Selon un rapport publié récemment par les responsables du « Projet SIDA » (1), l'incidence annuelle du SIDA à Kinshasa *était* de l'ordre de 550 à 1 000 cas par million d'habitants. Dans la tranche d'âge vingt-vingt-neuf ans, il y avait près de trois fois plus de femmes atteintes que d'hommes. En revanche ce rapport s'inversait à partir de quarante ans, le SIDA étant à Kinshasa une maladie quasi exclusivement masculine à partir de soixante ans.

(1) Publié dans *The Journal of the American Medical Association* (numéro du 20 juin 1986).

UN ENTRETIEN AVEC LE DOCTEUR JONATHAN MANN

L'Afrique noire en danger de mort

Le docteur Jonathan Mann (*Center for disease control* d'Atlanta, Etats-Unis) est, depuis six mois, le directeur du programme SIDA pour l'Organisation mondiale de la santé. A ce titre, il coordonne l'ensemble des actions de l'OMS pour juguler la maladie.

GENÈVE
de notre envoyé spécial

« Quelle est la situation en Afrique ?

– L'épidémie touche aujourd'hui *l'Afrique centrale,* l'Afrique de l'Est et certaines parties de l'Afrique australe. En Afrique de l'Ouest, on a découvert récemment un autre virus, le LAV 2, et la situation est un peu plus compliquée. Néanmoins, l'*Afrique de* l'Ouest est moins touchée par la maladie. Nous estimons qu'il y a aujourd'hui sur le continent entre deux millions et cinq millions de personnes infectées par le virus du *SIDA. Il faut* toutefois que vous sachiez que cette estimation est fondée sur les résultats d'enquêtes menées dans certaines villes, certaines campagnes, et qu'il est toujours difficile de les généraliser, de les étendre à l'*ensemble des grandes* populations hétérogènes de ce continent.

– Comment pouvez-vous qualifier une telle situation ?

– C'est très dramatique. Comprenez que, dans certaines villes, il y a 5 %, 10 % ou 15 % des personnes adultes, et apparemment bien portantes, qui sont infectées. C'est incroyable quand on compare aux taux de séropositivité des pays industrialisés. Le drame a, d'autre part, des conséquences sur le développement économique, car la maladie touche essentiellement la tranche d'âge vingt-quarante ans. C'est-à-dire qu'elle touche précisément ceux dans lesquels la société avait investi et était en train de récupérer son investissement. Ce sont des pères de famille, des mères de famille qui meurent.

Egalité des sexes

» Quand, dans un pays africain, vous perdez un médecin, un journaliste, un scientifique atteints du SIDA, vous avez perdu une ressource nationale. C'est un drame. *Le SIDA fait peur en Afrique* comme ailleurs. Mais il risque en outre de bouleverser les structures sociales et familiales qui sont à la base de la société africaine.

– Pour un épidémiologiste, quelles sont les caractéristiques africaines de l'épidémie de SIDA ?

– Vus d'une façon générale, les modes de transmission *sont* les mêmes en Afrique qu'ailleurs dans le monde. C'est la transmission sexuelle, la transmission par contact direct avec le sang infecté et la transmission périnatale entre mère et enfant. Il y a toutefois des différences très importantes dans tous ces domaines. Il est vrai qu'en Afrique la transmission hétérosexuelle est prédominante. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a *aucune* transmission homosexuelle, mais celle-ci est tout à fait mineure. Cela explique qu'il y a égalité entre les sexes, tant pour le nombre de cas cliniques que pour les séropositivités. Par ailleurs, il y a très peu de toxicomanes utilisant la voie intravei*neuse en Afrique. Ce n'est pas* l'échange des aiguilles ou des seringues non stériles qui est en cause, mais le fait qu'il y a beaucoup d'injections de médicaments faites avec du matériel qui n'est pas stérile.

» Il y a en outre le problème aigu de la transfusion sanguine. Dans le monde occidental, il n'y a pratiquement plus de risques. En Afrique, comme il n'y a pas de dépistage dans les banques de sang, le risque est majeur. En Europe et aux *Etats-Unis, le risque,* qui était de un pour cent mille, a été considéré comme inacceptable. En Afrique, il y a des régions où le risque est actuellement de un sur dix !

» En ce qui concerne la transmission *mère-enfant, il y a peu de* cas dans le monde occidental parce qu'il y a assez peu de femmes enceintes séropositives. En Afrique, dans certaines villes, 8 % à 10 % des femmes enceintes sont séropositives. C'est donc un problème beaucoup plus grave.

– Selon vous, est-ce la somme de tous ces facteurs qui explique la progression de l'épidémie sur le continent, ou une certaine forme d'« hypersexualité » évoquée par certains observateurs ou par certains *spécialistes de l'Afrique ?*

– L'un de nos grands problèmes, c'est le manque de renseignements fiables sur le comportement sexuel. Mais vous savez, ce n'est pas vrai que pour l'Afrique. Nous avons le même problème avec le monde occidental. Le SIDA nous a permis de prendre *la* mesure de notre ignorance à l'*égard* des comportements sexuels dans l'espèce humaine.

– On a également beaucoup parlé, pour l'Afrique, du rôle joué par les moustiques dans la transmission de la maladie. Qu'en est-il ?

– Le professeur Luc Montagnier, de l'Institut Pasteur de *Paris, a fait le point* lors de la toute récente réunion de l'OMS à Genève. Il n'y a virologiquement pas de vrais arguments. De plus, en termes épidémiologiques, comme l'a rappelé le professeur camerounais Lazare Kaptue, il n'y a *aucune preuve pour soutenir* une telle hypothèse. Mais il faut toujours se souvenir que, scientifiquement, on ne peut pas prouver que quelque chose pourrait ne pas exister.

– Quel est le rôle exact joué par les prostituées dans la transmission du SIDA en Afrique ?

– *Dans toutes les enquêtes que* je connais, les prostituées ont, dans n'importe quel environnement, un niveau de séropositivité au moins trois à quatre fois plus élevé que celui trouvé dans une population comparable. Cela varie, de 27 % à Kinshasa jusqu'à près de 90 % pour des prostituées d'un niveau social très bas à Nairobi ou au Rwanda.

JEAN-YVES NAU.

(Lire la suite page 12.)

L'Afrique noire en danger de mort

(Suite de la page 11.)

– Sont-elles toutes contagieuses ou seulement potentiellement contagieuses ?

– La théorie selon laquelle le SIDA ne pourrait être transmis que *d'un homme infecté à une* femme n'est qu'un mythe. Il faut mettre fin à ce mythe. Il y a trop de cas d'hommes européens ou américains qui vont en Afrique, qui n'ont aucun facteur de risque autre que des rapports sexuels avec des prostituées dans ces régions et qui reviennent dans leur pays, infectés.

– Y a-t-il, comme on le dit aujourd'hui, une véritable évolution dans la prise de conscience des responsables politiques des pays africains concernés ?

– Il faut replacer cette question dans un contexte international. Il y a une évolution dans tous les pays. C'est presque toujours un refus, puis une volonté manifeste de minimiser le problème. Ensuite, il y a prise de conscience et on commence seulement alors à appliquer des mesures efficaces. C'est vrai en Europe, aux Etats-Unis, en Australie. En Afrique, le SIDA a été suspecté en 1982, confirmé en 1983 et les véritables recherches n'ont commencé qu'en 1984.

La réalité de l'épidémie

» Il y a un an, il était très difficile d'avoir une discussion franche et ouverte avec les responsables africains. En mars 1986, à Brazzaville, lors d'une réunion de l'OMS, il y a eu la première discussion sur ce sujet. En novembre, toujours à Brazzaville, les représentants de trente-sept pays africains ont parlé du SIDA comme s'il s'était agi de la rougeole, du tétanos ou de n'importe quel autre problème de santé publique. Sans arrière-pensée et sans gêne. Certes, tout cela n'est pas homogène, et même dans les pays qui acceptent politiquement de reconnaître la réalité de l'épidémie, peut-être observera-t-on à l'avenir des reculs. Mais on verra les mêmes choses en Occident. Cela n'empêche pas que la tendance générale est positive.

– *L'information en Occident* concernant la prévention de la *maladie, les informations sur les* préservatifs masculins, par exemple, peuvent-elles être diffusées en Afrique ? Pensez-vous que cela sera plus difficile qu'ailleurs ?

– Je crois très profondément dans les réflexes de survie des sociétés et des individus. Ceux qui disent que les Africains ne changeront jamais ont bien évidemment tort. Tout le monde peut changer. Bien sûr *il* y aura des nuances selon les pays. Il y a quand même en Afrique un réseau incroyable de capacités humaines. Le problème est un problème d'infrastructures et de ressources. Notre principe de base, c'est qu'il n'y a que les Congolais qui *savent* éduquer les Congolais.

– De quel type d'aide les pays africains peuvent-ils actuellement bénéficier ?

– Il y a des tentatives de début de programmes de soutien bilatéraux entre eux et des pays européens, américains ou asiatiques. L'OMS a d'autre part des contacts avec tous les pays africains et nous leur avons proposé une aide technique et financière. Ils ont tous accepté. Notre limite, c'est le nombre des personnes disponibles dans notre équipe. Tout cela va aussi exiger des efforts de la part d'organisations non gouvernementales. Pour prendre le *seul exemple du sang, il faut com*prendre que la seule solution, c'est de créer des banques de sang, de mettre en place une véritable infrastructure médicale.

» Le budget actuel de l'OMS est de 7 millions de dollars, mais nous avons reconsidéré notre stratégie. Nous prévoyons que d'ici cinq ans l'OMS aura besoin pour le SIDA d'un budget de plus de 1 milliard de dollars.

« Partout dans le monde »

– Avez-vous d'autres inquiétudes que celles concernant l'Afrique ?

– Oui. Les chiffres officiels du Brésil deviennent assez inquiétants (1). D'autant qu'au début de l'épidémie il faut multiplier par cent le nombre des cas cliniques pour avoir une idée du chiffre des personnes infectées. Certains pays en Amérique latine ne s'inquiètent pas parce qu'ils n'ont que peu de cas. Or, quand on commence à voir des *cas, le virus est déjà disséminé*. Il faut donc une prise de conscience des gouvernements avant même que le problème ne se pose. C'est la même chose en Asie, où il semble *que le virus n'ait pas encore pénétré* les grandes populations. Si on attend trop, ce sera un véritable drame pour l'Asie.

– *Voulez-vous dire que la Chine* populaire, comme l'Asie du Sud-Est et le Japon sont concernés par le SIDA ?

– Oui. En fait, chaque pays devrait avoir un programme de lutte contre le SIDA, même s'il n'y a pas d'infection. Pourquoi en effet un pays pourrait-il se considérer comme *immunisé* contre ce *virus* ? Les hommes sont les hommes et les femmes sont les femmes. Il y a un risque partout dans le monde. »

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU.

(1) Le Brésil avait, au 9 décembre 1986, notifié 754 cas de SIDA à l'OMS.

Pays africains ayant déclaré des cas de SIDA à l'OMS

Cette carte ne tient évidemment pas compte de la grande disparité existant entre, par exemple, les pays du Maghreb, peu touchés, semble-t-il, par la maladie, et certains pays d'Afrique centrale et de l'Est (Burundi, Rwanda, Ouganda, Zaïre...) où le SIDA est devenu un véritable fléau. Selon un rapport publié par l'OMS, l'incidence annuelle de la maladie, c'est-à-dire le nombre de cas survenant chaque année pour un million de personnes adultes est, en Afrique, de 550 à 1 000.

Une réponse de Jacques Testart

Borner la procréatique

Jacques Testart, directeur de recherche INSERM et responsable du laboratoire de fécondation *in vitro* dans le service du professeur E. Papiernik à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart, nous a *adressé* la lettre suivante.

« DEUX articles publiés dans « le Monde médecine » du 17 décembre s'entendent à qualifier d' *« absurde »* la position que j'ai exprimée dans les colonnes du *Monde* d'abord puis plus largement dans mon livre. Il m'est *donc impossible de ne pas* répondre.

» Ce qui serait *« absurde »* selon ces deux articles, c'est d'imaginer que, dans l'avenir, la *FIVETE* (*) puisse devenir l'occasion d'éviter la naissance d'un *enfant* non conforme au désir parental. *Ses deux auteurs ne* disent rien du choix éventuel du sexe de l'œuf (pourquoi ?), mais argumentent sur les anomalies génétiques pour les enfants conçus par des couples susceptibles de transmettre une tare. L'hypothèse du recours à la *FIVETE pour porter un diagnostic* de normalité sur l'œuf serait absurde puisque le risque de transmission d'une tare héréditaire est seulement de 25 à 50 %. On peut rappeler que la probabilité de gagner au Loto est incomparablement plus faible *sans que cela soit un empêche*ment au jeu favori des Français.

» Les arguments d'André Boué sont sérieux. Dans les conditions techniques actuelles, *le diagnostic génétique* est impraticable pour un œuf âgé de quelques jours seulement après fécondation. Je n'ai jamais prétendu autre chose. Car si les méthodes génétiques permettant de percer l'identité de l'œuf étaient achevées il n'y aurait pas *débat pour savoir s'il faut* les mettre au point.

» De même le Comité national d'éthique n'aurait pas recommandé un moratoire sur des *recherches éventuelles dans* cette direction. A ce propos on peut s'étonner que ces deux *médecins soient hostiles à un moratoire sur des recherches* dont la finalité serait absurde... André Boué ajoute que le rendement et le coût des interventions *nécessaires au diagnostic* génétique sur l'œuf fécondé *in vitro* rendent cette technique rédhibitoire. C'est évident aujourd'hui, mais qu'en *sera-t-il* demain ? Remarquons que le diagnostic concernerait plusieurs œufs fécondés simultanément ; de plus le coût de la FIVETE diminue tandis *que son efficacité* augmente. Comment, d'autre part, qualifier un raisonnement prospectif qui s'appuie sur des niveaux figés de performance là *où il y aurait danger* (l'identité de l'œuf) et l'enthousiasme des progrès escomptés là où il n'y aurait que bienfaits *(le diagnostic* prénatal *in vitro).*

» Les arguments de René Frydman sont ceux, habituels, du pouvoir médical : *« Le médecin a la responsabilité d'appliquer ou de ne pas appliquer telle ou telle technique existante. »* Est-ce en fonction de ce principe *que la* moitié des couples traités *aujourd'hui* par FIVETE *ne* sont pas véritablement stériles, contrairement à l'objectif initial de la méthode ? *Comment dès* lors peut-on cautionner l'affirmation que *« le rôle du médecin est d'estimer également le bien-fondé de la demande »* ?

» *Essayons de prendre* du recul dans cette *« polémique »*. L'important n'est pas le débat technique mais le débat éthique, car les techniques feront leur *chemin, nul ne* peut en douter, si on leur ouvre la voie. Voilà donc que deux membres du Comité *national d'éthique s'inquiètent de l'« absurde »*, et c'est bien rassurant. En fait on serait davantage rassuré s'ils s'inquiétaient de l'absurdité d'être à la fois *décideurs de l'éthique et promoteurs* de techniques qui font problème éthique.

» Moi qui ne suis qu'un chercheur ayant la responsabilité *« d'entreprendre ou de ne pas entreprendre une recherche »* aux fins de produire des techniques *que le médecin aura « la responsabilité d'appliquer ou de ne pas appliquer »*, je persiste à ne plus rien entreprendre hors l'avis préalable du Comité national *d'éthique, avis que je m'engage à respecter*. Je demande pourquoi un pays dont la culture est incontestée est amené à construire son devenir en écar*tant largement ceux qui ont le* plus à apporter, ceux qui ont aptitude à penser le sens de l'action, je veux dire les philosophes, psychanalystes, sociologues et historiens. »

(*) Fécondation *in vitro* avec transfert d'embryon.

BIBLIOGRAPHIE

Le « Rapin »

LA parution du *Grand dictionnaire encyclopédique médical*, établi sous la direction du professeur Maurice Rapin, est un double événement dans le domaine médical et dans celui de l'édition. Un événement médical à la mesure du sérieux avec lequel a été conçu cet ouvrage : le professeur Rapin a réuni autour de lui 34 médecins chefs de rubrique et 550 auteurs, *soit près de 600 spécialistes, dont* quelques-uns des plus prestigieux médecins français. Au total, 2 700 articles, auxquels il convient d'ajouter 230 photos, 200 schémas et diagrammes, 380 tableaux et 320 biographies, font de cet ouvrage un remarquable *outil* de travail *pour quicon*que s'intéresse à la médecine.

A la fois dictionnaire et encyclopédie, le « Rapin » se situe dans la grande tradition des classiques de la littérature médicale. A mi-chemin entre *l'Encyclopédie médico-chirurgicale* et le « Hamburger », il devrait combler tous les médecins, généralistes et spécialistes, soucieux d'avoir à portée de main le panorama le plus clair et le plus concis de la *médecine* d'aujourd'hui. Qualité supplémentaire, le « Rapin » est un beau livre, d'une élégance sobre qui invite à la lecture.

F. N.

★ *Grand dictionnaire encyclopédique médical*, en deux tomes. Éd. Flammarion Médecine-Sciences, 1394 p., 850 F.

L'espérance des vieux Bretons

Une étude sur la surmortalité en Bretagne où, dans certaines régions, les hommes vivent en moyenne dix ans de moins que les femmes.

RENNES
de notre correspondant

APRÈS le Nord-Pas-de-Calais, c'est en Bretagne que l'espérance de vie est la plus faible chez les *hommes* : soixante-huit ans et quatre mois, contre soixante-dix ans et sept mois pour la moyenne nationale ; soixante-sept ans et trois mois pour le département du Morbihan, où la durée moyenne de vie est égale à celle de la région Nord-Pas-de-Calais.

La Bretagne se caractérise aussi par l'écart le plus important (*neuf ans et six mois*) entre la durée moyenne de vie masculine et la durée moyenne de vie féminine, la palme revenant au département du Finistère, où l'espérance moyenne de vie d'une femme est supérieure de dix ans et deux mois à celle d'un homme. Ces quelques données et beaucoup d'autres figurent dans un *document de quarante pages* consacré à la mortalité en Bretagne et réalisé par l'observatoire régional de la santé, qui, pour la première fois, a réuni, comparé et *analysé* dans une même étude de conception grand public les données relatives à la situation démographique de la Bretagne, aux taux de mortalité et aux principales causes de décès.

Par rapport à la moyenne nationale, la surmortalité bretonne est de 13 %, mais atteint 24 % dans le Morbihan, un département qui cumule les handicaps. Elle est particulièrement importante entre vingt-cinq et soixante-cinq ans chez les hommes (plus de 20 %).

Les principales causes de décès sont les maladies de l'appareil circulatoire (36,8 %), les tumeurs (23,3 %), les *accidents, suicides* et intoxications accidentelles (10,3 %), les maladies de l'appareil respiratoire (7,2 %) et les maladies de l'appareil digestif (6,5 %). *Quant à la surmortalité* bretonne par alcoolisme, elle est de 54 % chez les hommes, mais aussi de 40 % chez les femmes. Dans le Morbihan, les décès par *alcoolisme sont* environ deux *fois* plus nombreux que la moyenne française.

Une étude sur les suicides

Financée grâce à une convention signée avec la direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Bretagne, cette étude, qui, pour la première fois, présente un *ensemble structuré* d'informations statistiques sur la mortalité en Bretagne, sera complétée par une série de publications développant spécifiquement les connaissances acquises à l'échelle d'un département ou d'une ville, à propos d'une cause de décès particulière (suicide, alcoolisme) ou pour une catégorie déterminée de la population.

« *Notre objectif est d'apporter une aide à la décision aux instances régionales et départementales en matière de politique de santé publique* », explique le professeur Jacques Chaperon, président de l'observatoire régional de santé de Bretagne, qui entend devenir le partenaire technique privilégié de ceux qui ont à décider des priorités et à évaluer l'efficacité des actions entreprises.

La prochaine étude de l'observatoire régional de santé portera *sur les suicides en Bretagne*, tandis que la suivante, elle aussi en cours de réalisation, définira des indicateurs sur la consommation d'alcool, l'alcoolisation et l'*alcoolisme en Bretagne*.

CHRISTIAN TUAL.

L'observatoire régional de santé

Créé en juin 1982, l'observatoire de santé de Bretagne regroupe des professionnels de santé, des responsables d'orga*nismes de protection sociale, des* représentants des administrations centrales et de centres de formation et de recherche. Ses statuts seront modifiés en 1987 pour permettre l'adhésion des personnes morales et des collectivités publiques.

Financés par une ligne spécifique dans le budget du ministère des affaires sociales depuis 1985, les observatoires régionaux de santé doivent aujourd'hui compter avec la réduction très sensible des crédits régionaux de promotion de la santé.

L'ORS de Bretagne, dont le budget prévisionnel 1987 est de 500 000 francs, entend multi*plier les conventions d'études* tant avec les organismes de protection sociale qu'avec les collectivités territoriales, pour répondre à des demandes pré*cises de tous les partenaires du* domaine sanitaire et social.

★ *Observatoire régional de santé* de Bretagne, 8, place du Colombier, 35000 Rennes. Tél. : 99-30-49-88.

Culture

MUSIQUES

« Le Château », d'André Laporte, à Bruxelles

Les leçons de la Monnaie

Dans le palais Garnier bruxellois entièrement rénové, la création d'un opéra d'après Kafka.

L'amateur d'opéra va pouvoir reprendre ses habitudes bruxelloises : fermé pour travaux pendant un an et demi, le Théâtre de la Monnaie s'est rouvert, métamorphosé, en novembre dernier. Et son directeur, Gérard Mortier, s'est hâté d'y programmer une création, preuve de bonne santé morale et physique d'un établissement lyrique.

Impossible, a-t-on dit aux Parisiens, de faire un outil moderne d'un théâtre à l'ancienne. Possible pourtant à la Monnaie, bâtie avant le palais Garnier, où l'on ne s'est pas contenté de changer les moquettes, de redorer les moulures et de ravaler la façade en portique néoclassique. Henri Oeschlin, le directeur des services techniques, s'est incliné devant l'urgence d'une *« intervention radicale »* (1).

Une machinerie entièrement automatisée (mais encore maniable à la main, si besoin est) a été accrochée, ainsi que la scène, à des pieux plantés dans le sol pour soulager les assises du bâtiment ; l'édifice a été surélevé de 3 mètres, des salles de répétition et de rangement ont été logées dans les volumes ainsi libérés, sans que la Monnaie soit pour autant défigurée ; l'effort financier a bien sûr été considérable (l'équivalent de 150 millions de francs français), et le budget, dans un pays en grave crise économique, plusieurs fois dépassé (le chiffre de 200 % a été cité). Mais c'est aussi prouver sa vitalité, pour une institution culturelle, que de savoir forcer, pour la bonne cause, la main des argentiers : une qualité que l'on reconnaissait à Rolf Liebermann, auprès de qui Gérard Mortier s'est fait connaître dans le métier.

Cette révision de tous les boulons n'a pas entraîné, dans ce *Château*, une débauche de machineries compliquées. Pourtant, la réelle beauté du spectacle (mis en scène par Peter Mussbach dans des décors de Johannes Schütz), vient essentiellement de la mobilité du cadre de scène – un cube noir dont le chapeau tout entier se soulève, se fendille et bascule, comme si la terre elle-même s'ébranlait – et d'éclairages transversaux insolites, semblables à plusieurs soleils bizarrement placés.

Un grand lustre monte et descend au bout d'un fil : est-ce le plafond ou le sol qui a bougé ? Une simple table, une vulgaire chaise, se transforment en objets oniriques, près de leur double monstrueusement grossi : comme dans *Alice au pays des merveilles*, qui est grand, qui est petit ? Un homme au visage bandé, des villageois masqués, passent une porte sur le côté ou sont alignés derrière le cadre de scène : qui les envoie d'un autre monde ? L'abstraction des volumes, l'anonymat des costumes, font que le spectateur va droit à l'idée exprimée : métaphore d'une raison qui bascule ; images d'un monde cerné, décalé, désaxé.

Les « vrais » personnages sont, hélas ! dans ce cadre insituable, agités des gestes trop codés de la dépendance, de l'angoisse et de la cruauté. Qu'ils prononcent des phrases dont tout le poids est d'exister sur le papier est un moindre mal. Malheureusement, ils se parlent, s'écoutent et se voient contraints de manifester des sentiments que l'écrivain pragois – c'est bien son inquiétante étrangeté – s'est toujours efforcé d'éliminer de son écriture. La meilleure façon de retrouver Kafka – plusieurs metteurs en scène en ont déjà fait les frais – n'est évidemment pas de jouer ses textes. Moins encore de les chanter (2).

Façon de détourner la difficulté, sans la résoudre, André Laporte a mis en musique le texte du *Château* qui avait dialogué pour le théâtre Max Brod, l'ami intime de Kafka. Cette version donne une fin au roman inachevé, fait mourir l'arpenteur K., au troisième acte, et lui accorde « une grâce tardive »... La mise en scène bruxelloise déjoue heureusement le piège de cette rédemption apocryphe et montre le héros bien vivant dans sa tombe, en train de rédiger une nouvelle supplique à l'intention des seigneurs du château.

Professeur au conservatoire, producteur à la radio, compositeur prolixe, André Laporte a nourri sa partition des connotations que lui a inspirées la biographie de Kafka, sa naissance, l'année même de la mort de Wagner, son intérêt pour Mahler attesté dans sa correspondance, la gstation concommitante du *Château* et de *Wozzeck*. Ces savantes références passent un peu au-dessus de la tête de l'auditeur non informé : il se demande ce qui lui vaut d'aussi abondantes citations de *Tristan et Isolde*, l'apparition surprise d'un motif du *Ring*, d'une réplique de *Wozzeck*, et une atmosphère mahlérienne bien marquée, surtout au premier acte, par des rythmes de valses et des chansons à boire savamment enveloppées.

L'extrême habileté de cette écriture composite est pourtant qu'elle s'approprie avec autant de naturel et de savoir-faire le vocabulaire « moderne » : mélodies de timbres, percussions variées, brèves séquences répétitives, bois de l'archet sur les cordes. Les dialogues passent, eux aussi, et avec autant de liberté, de la parole au *schprechgesang* et de répliques hâtives, comme dans Berg, à la large houle de la mélodie wagnérienne. Les lois du genre restant à trouver, on accepte tout à fait que le « grand opéra moderne » soit un creuset où se rejoignent, sans se heurter, les expériences instrumentales et lyriques des cent cinquante dernières années.

Dernière leçon de professionnalisme donnée par La Monnaie : la distribution, placée sous la direction très fine de Friedmann Layer, réunit, y compris dans les rôles épisodiques, une grande poignée de chanteurs remarquables autour de Dale Duesing, arpenteur à la voix bouleversante, qui semble avoir chanté du Laporte de toute éternité.

ANNE REY.

★ Prochaines représentations : les 23, 26, 28 et 30 décembre.

(1) Dans une interview au *Monde de la musique*, de novembre.

(2) Mis en musique par Gottfries von Einmem, *le Procès*, créé au Festival de Salzbourg en 1953, semble n'avoir jamais été repris depuis. *La Colonie pénitencière* du compositeur polonais Johana Bruzdowicz, créée en 1972 à Tours, vient d'être redonnée à Liège, et devrait venir prochainement à Bruxelles.

L'Orchestre national de jazz

Le concert de l'adieu

Pour son concert d'adieux, l'Orchestre national de jazz 1986 a dû refuser une moitié de son public et subir une sonorisation traîtresse.

Dans le Grand auditorium bondé de la Maison de la Radio régnait dimanche soir l'atmosphère des concerts mémorables (Keith Jarrett, Bill Evans, Carla Bley et bien d'autres). André Francis, à l'initiative de qui l'Orchestre national de jazz doit l'existence, ne se fait plus huer depuis belle lurette, comme en avait pris l'habitude le public des années 70, à sa manière bon enfant. Il tient quelques propos sibyllins dont ressort ceci : l'ONJ dirigé par François Jeanneau est un très bon orchestre que ses statuts, qui sont ce qu'ils sont, condamne à la dissolution après un an d'activité, c'est peut-être dommage, tout le monde a le cœur gros, sauf Antoine Hervé, le prochain chef – au fait, a-t-il pu entrer ? Oui ? Tant mieux ! – mais enfin, c'est comme ça.

On comprend, après cela, que François Jeanneau – qui a dit publiquement ce qu'il pensait en définitive de ces statuts (1) – préfère ne rien annoncer et enchaîner les morceaux sans interruption, en une longue suite pour orchestre, presque constamment intéressante.

Il est vrai que cet orchestre de dix-neuf musiciens, subventionné à 50 % par le ministère de la culture, est actuellement sans équivalent dans le monde. Seul lui est comparable le Vienna Art Orchestra, qui lui a d'ailleurs servi de modèle institutionnel, mais qui est une formation permanente plus réduite, dirigée par son initiateur et dont l'Etat autrichien subventionne les tournées à l'étranger, y compris aux Etats-Unis. Ce qui lui a permis, en dix ans, de gagner une réputation internationale.

Il était naturel que l'idée d'un orchestre de jazz national naisse en Europe et s'y ente sur la tradition des orchestres symphoniques d'Etat. Plus contestable est la prudence qui a voulu que le chef et les musiciens soient changés chaque année. C'eût été justifié pour un orchestre de répertoire, jouant Duke Ellington, Count Basie, Quincy Jones, etc. Mais c'est contraire à l'esprit du jazz, qui suppose la création, laquelle nécessite un minimum de continuité. Le débat reprendra certainement à l'issue de la deuxième année.

L'ONJ 1986 n'aura pas eu de chance. Voulu par Jack Lang, il a été lancé, pour des raisons électorales, avant d'être prêt. L'accueil a été mitigé de la part du public, réservé du côté de la presse spécialisée, parfois franchement hostile du côté des professionnels qui contestaient les options modernistes de son premier chef.

L'orchestre a cependant réussi à vaincre les réticences par son indéniable et grandissante qualité. Son concert en première partie de Miles Davis au Zénith, en novembre, a été un succès, malgré une sonorisation de hall de gare.

L'espoir était permis que, dans les bonnes conditions acoustiques d'un auditorium classique, l'ONJ fasse enfin entendre la richesse, les nuances, le relief de ses textures, telles qu'elles apparaissent en disque, avec la chaleur et le dynamisme du direct en plus. Hélas, pour d'obscures raisons, syndicales sans doute, le sonorisateur qui avait assuré la balance de la majorité des soixante-dix-neuf concerts donnés cette année par l'orchestre était remplacé, quoique présent, par un technicien de la radio qui devait depuis longtemps rêver de faire décoller un Airbus dans une chambre d'hôtel.

Le plaisir qu'on aurait pu prendre à suivre l'écriture nette, complexe et articulée avec énergie et précision par les sections dans la plupart des compositions a été compromis par l'aplatissement, la saturation, le déséquilibre des sons. Les contrastes s'y perdant, la monotonie s'est installée. A l'exception du guitariste Marc Ducret, du saxophoniste ténor Eric Barret et du tromboniste Denis Leloup, qui ont dramatisé leurs solos comme il convient pour capter l'attention, les solistes se sont laissé gagner par le sentiment qui dominait ce concert : celui du sabotage généralisé d'une entreprise trop tôt interrompue. Le public a réagi par une vive sympathie, mais l'enthousiasme n'y était pas.

MICHEL CONTAT.

(1) *Le Monde* du 5 novembre.

★ Discographie : Orchestre national de jazz, direction François Jeanneau, 86, Label Bleu 6503/4, distr. Harmonia Mundi.

Disques rock à offrir

Fièvres synthétiques

Traditionnellement, chaque année, le monde du rock se réveille pour les fêtes.

A tout seigneur, tout honneur, l'homme qui restera comme le héros des années 80, celui qui a mobilisé la planète contre la famine en Afrique, **Bob Geldof**, sort simultanément une autobiographie (*Alors, c'est tout ?* aux éditions Le Pré aux clercs) et un 33 tours (« Deep in the Heart of Nowhere », chez Phonogram). Les deux ont en commun honnêteté et dignité. Pour sa première signature en solo, l'ancien chanteur des Boomtown Rats a trouvé Rupert Hine à la production et quelques compagnons de fortune, parmi lesquels Dave Stewart et Annie Lennox. Des chansons bien calibrées, entre le son d'aujourd'hui et les mélodies de toujours ; des textes qui sortent du lot, chantés d'une voix fragile et caressante.

De plus en plus proche des Beatles (époque Sgt Peppers), le nouveau **XTC** (« Skylarking », chez Virgin) est un modèle d'architectures baroques, de mélodies fûtées et d'arrangements casse-cou. Le psychédélisme taillé dans les racines celtiques, l'excentricité de l'inspiration, la maîtrise parfaite de l'interprétation (les harmonies vocales, le traitement des violons !) font de ces Anglais mieux qu'un groupe phare, une institution de référence. Côté américain, tout aussi ingénieux sur un terrain différent (rock mâtiné de rythm'n blues), les **Talking Heads** (auxquels ils ont souvent été comparés à leurs débuts) sont revenus à une écriture plus ramassée, avec « True Stories » (chez Pathé-Marconi), qui est aussi la bande-originale du premier film de David Byrne, leur leader.

A ceux qui voyaient encore en **Frankie Goes to Hollywood** un coup monté par leur producteur (Trevor Horn), leur second album (« Liverpool » chez Phonogram) prouve le contraire : un son époustoufflant, une dynamique du feu de Dieu, dans des chansons qui dépassent toujours le format habituel. Rayon classique-à-tous-les-coups-l'on-gagne, la nouvelle formule des **Pretenders** (pour cause de décès successifs du guitariste et du bassiste), réunie autour de Chrissie Hynde, porte toujours, guitares en avant, la griffe de la chanteuse, poignante et tout en poigne (« Get Close ») chez WEA. Plus distanciée, tout en restant sauvage, **Grace Jones** passe à la moulinette funk du producteur Nile Rodgers sur tempos métronomiques et déflagrations synthétiques dont la chanson vedette résume parfaitement le plaisir procuré. *« Je ne suis pas parfaite mais je suis parfaite pour toi »* « Inside Story », chez Pathé Marconi. De plus en plus mélodiques, les **Stranglers** livrent avec « Dream time » chez CBS, le plus abouti de leurs albums (neuvième en date). Proche de Lou Reed, le timbre de Hugh Cornwell gagne en patine. Puissants, sophistiqués et toujours rock.

BAD, le groupe de Mick Jones (ex-Clash) poursuit la voie ébouriffée d'un rock galvanisé au funk, mâtiné de rap et pimenté de bidouillages néo-industriels sur un second album (« No. 10, Upping St » chez CBS) traversé d'électricité cinglante et produit par Joe Strummer (ex-Clash). Loin d'être verbeux, comme le laisse supposer son titre (« Blah Blah Blah », chez Polydor), **Iggy Pop** tient peut-être enfin d'album du succès qui le sortira du statut gratifiant mais peu lucratif de légende vivante. Steve Jones, l'ancien guitariste des Sex Pistols, a composé avec lui l'essentiel des chansons. Foudroyant mais posé, son chant évoque étrangement celui de David Bowie, qui signe d'ailleurs la production. **Elvis Costello** a réussi quant à lui la performance d'enregistrer deux albums dans l'année : (« King of America » chez RCA) et « Blood and Chocolate » (non distribué en France mais disponible en importation).

Stan Ridgway, l'ancien chauffeur des Wall of Voodoo, s'est révélé avec son premier album solo (« The Big Heat », chez CBS) comme le nouveau monstre, façon Tom Waits, versant country and Western mâtiné d'électronique. **Billy Idol** confirme le succès de son album précédent avec cette manière particulièrement détonnante qu'il a de jeter sa hargne sur des mélodies raffinées (« Whiplash Smile », chez Phonogram). De même, **Paul Young** récidive dans le créneau chanteur de charme avec ses romances frissonnantes teintées de soul (« Between Two Fires », chez CBS).


PHOTO CLAUDE GASSIAN

Prince

Parmi les révélations, deux groupes laissent à penser qu'il faut d'ores et déjà compter avec eux : les **Woodentops** avec leur rockabilly techno, nerveux et fulgurant dans des mélodies savantes sur un premier album renversant (« Giant », chez Virgin). Les **Housemartins** pétillent entre pop et rhythm'n blues sur des chansons qui ont la saveur expéditive des années 60 tout en servant de support à un discours militant (« London 4, Hull 0 », chez Phonogram).

Mais ce sont bien sûr **Prince** (« Parade », WEA), **Eurythmics** (« Revenge », RCA), et **Peter Gabriel** (« So », chez Virgin) qui ont enregistré les albums les plus marquants de l'année.

ALAIN WAIS.

EXPOSITIONS

Dale Chihuly : objets de verre

Les « Objets de verre », de l'Américain Dale Chihuly, semblent sommeiller en état d'apesanteur, surgis du fond des mers, de la nuit des temps. Après avoir débuté à la fin des années 60 par des environnements de Glace et néon, Dale Chihuly a fait le voyage de Murano, chez les maîtres verriers italiens. Il s'est laissé captiver par l'instabilité de la matière en fusion. Ses objets, de véritables sculptures, évoquent des coquillages, des formes matricielles. Couleur et forme se fondent dans un même souffle. Le musée des arts décoratifs, à Paris, lui hommage.

★ Jusqu'au 18 janvier.

Culture

THÉATRE

« Soleil », de Henri Mitton

L'œil au beurre noir

Une pièce politique sauvée par deux acteurs exceptionnels

L'homme est retenu prisonnier dans un hôpital psychiatrique. Afin que son délire soit, une fois de plus, manifeste, un médecin l'interroge.

Nous vivons dans le noir, dit l'homme. Le soleil n'apparaît plus. Depuis le jour où le pays a changé entièrement, tout nous a été enlevé : nos parents, notre langage, nos habitudes familières. La ville elle-même n'est plus là, les édifices séculaires ont disparu.

Vous m'ôtez mes forces en m'injectant vos drogues, dit l'homme, mais je garde ma présence d'esprit. Je m'échapperai, j'irai sur la place centrale et, avec de l'essence, me transformerai en torche. Si je prononce le mot « soleil », dois-je être tenu pour fou ?

Henri Mitton, l'auteur de la pièce soleil, ne fait pas dans la dentelle. Il va tout droit à l'une des situations les plus « fortes », comme de tous aujourd'hui — celle d'Anatoli Martchenko, parmi d'autres — et il la traite violemment.

Les œuvres de cette nature, c'est-à-dire les reproductions telles quelles, certes soulignées mais véristes, des monstruosités politiques ou autres, soulèvent, aussi bien au théâtre qu'en peinture, dans le *roman*, au *cinéma*, une difficulté d'ordre moral très délicate à cerner.

C'est que l'acte de toucher à des circonstances si graves demanderait un tact, une rigueur, une hauteur d'imagination, une distinction d'esprit extrêmes. A défaut de cela, les meilleures intentions de l'« artiste » se retournent contre elles-mêmes. Il n'y a plus opposition, résistance : il y a, si l'on peut dire, profit.

C'est ce que Serge Eisenstein, qui a eu à connaître de cette contradiction lorsqu'il a réalisé un film sur les sauvageries de la collectivisation agraire, a appelé le syndrome de l'œil au beurre noir. Si le coup de poing n'a pas les qualités obligatoires, il atteint, non pas l'adversaire, mais le boxeur lui-même.

Henri Mitton, qui a fait ses débuts dans une agence de publicité, qui y a peut-être appris à frapper vite, gros et fort, risquait, avec *Soleil*, d'avoir les deux yeux pochés. Deux acteurs lui évitent ce désagrément.

Le premier est Pierre Clémenti, qui interprète l'homme prisonnier. Clémenti est un acteur très rare, très « pur », très habité, qui fait complètement disparaître le « faire semblant » de son art. Il fait penser aux « anges » de Rainer Maria Rilke. Il irradie un mystère vrai. Il transforme la boue en eau pure.

Le second est Madeleine Renaud. Elle n'apparaît pas sur la scène. Nous avons seulement sa voix. Elle interprète une inconnue que l'homme enfermé rencontre dans la rue, une femme d'« avant », qui a juste survécu, et qui, dans ce nouveau régime, a eu pour lot la solitude, le dénuement, la peur, peut-être l'alcool. Invisible, par le seul génie du jeu de sa voix, Madeleine Renaud fait *voir* cette femme, elle nous la fait connaître dans les secrets de sa conscience. C'est d'une maîtrise, d'une force et d'une générosité d'imagination, suprêmes. A quatre-vingt-six ans, Madeleine Renaud semble réinventer l'art du théâtre. La pièce a été mise en scène par son fils, Jean-Pierre Granval.

MICHEL COURNOT.

★ Rond-Point, 18 h 30.

COMMUNICATION

Après l'annonce du dépôt de bilan de *l'Unité*

Les salariés de l'hebdomadaire demandent au PS « d'assumer ses responsabilités »

Le Parti socialiste perd son dernier organe de presse national. Le numéro 672 de l'hebdomadaire *l'Unité*, paru vendredi dernier, n'aura pas de suite : un récent bureau exécutif du PS a en effet décidé — à l'unanimité, selon une source syndicale — d'en arrêter la publication. Le dépôt de bilan sera prononcé fin décembre.

Les vingt et un salariés du titre ont estimé, dans un communiqué commun, que cette *« décision d'arrêt intervient après des années de tergiversations et d'indifférence de la part du PS à l'égard de sa presse »* et a indiqué qu'ils étaient *« déterminés à faire respecter la totalité de leurs droits »*. Vendredi 19 décembre, l'intersyndicale — qui regroupe la CFDT, le Syndicat national des journalistes (SNJ) et le SNJ-CGT — a rencontré le directeur de cabinet de M. Lionel Jospin. Le premier secrétaire du PS est en effet actionnaire de l'hebdomadaire aux côtés de MM. André Laignel, secrétaire national du PS chargé de la trésorerie, Claude Estier, sénateur PS de Paris et directeur de l'hebdomadaire et de Mme Nicole Chaillot, directrice de la publication et rédactrice en chef. Le personnel du journal a demandé au PS *« d'assumer ses responsabilités à l'occasion du dépôt de bilan »*. *« Entre la date de celui-ci et le versement de nos indemnités de licenciement, il s'écoulera un temps assez long durant lequel nous ne vivrons pas de l'air du temps »*, indiquent les salariés, pour lesquels *« le PS doit faire la soudure »* entre ces deux dates, en leur versant une avance. A la suite d'une réunion entre M. Claude Estier et le personnel du journal, le 23 décembre, le principe de cette « soudure » serait acquis.

Les difficultés de *l'Unité*, créer en 1972 et qui diffuse quotidiennement 40 000 exemplaires, sont notamment dues à l'érosion des abonnements et à la perte, depuis le 16 mars, de publicités institutionnelles. En novembre, le refus de la direction de verser leur treizième mois aux salariés avait déclenché un premier conflit (*le Monde* du 13 novembre). Toutefois, aucune information concernant la situation financière de l'hebdomadaire ne leur aurait été donnée depuis.

Y.-M. L.

M. Rupert Murdoch cherche à contrôler le plus puissant quotidien anglais de Hongkong

M. Rupert Murdoch, président du groupe de presse international News Corporation, vient de lancer une offre pour le *South China Morning Post*, situé à Hongkong, un groupe de presse réputé parmi les plus prospères au monde et évalué à plus de 300 millions de dollars américains.

M. Murdoch voudrait en acquérir 18,9 % des parts, lesquelles, jointes au paquet d'actions achetées il y a un mois (*le Monde* du 11 novembre) et représentant 34,9 % du capital, lui assureraient le contrôle du groupe. Cette nouvelle offre suit de peu l'OPA lancée par M. Murdoch sur l'un des trois plus gros groupes multimédias australiens, *le Herald and Weekly Times* de Melbourne (*le Monde* du 10 décembre).

● **Pour M. Jacques Saint-Cricq, une réforme du statut de l'AFP est « inévitable ».** — Dans une interview au journal *la Croix*, M. Jacques Saint-Cricq, président du directoire de *la Nouvelle République du Centre-Ouest* et administrateur depuis 1978 de l'Agence France-Presse, estime que *« la structure du conseil d'administration* [de l'agence] *n'est pas représentative de la réalité de son fonctionnement. La règle de base d'un conseil d'administration est que les forces économiques qui tiennent les rênes d'une société soient également en position dominante au sein de son conseil »*. Or, remarque M. Saint-Cricq, c'est l'Etat qui, depuis des années, permet à l'agence de vivre, alors que la presse y est majoritaire au conseil d'administration.

DIGRESSIONS *par Bernard Frank*

Loin de Pasqua !

1 *En Australie*

Ma maison d'édition préférée, je vous en ai parlé, est Le Dilettante (11, rue Barrault, Paris 13e), dont les livres, quand le tirage n'est pas épuisé, sont en vente dans les bonnes librairies. Mais la vôtre n'a pas forcément démérité si elle ne possède pas sur ses étagères l'un des quatorze ou quinze titres déjà publiés. C'est que ces livres ne sont tirés qu'à un nombre restreint d'exemplaires : 333, le plus souvent 666 et dans les grandes occasions 999 ! *Autant dire que en ces jours de fête, ils peuvent vous tirer une fameuse épine du pied. Ils sont plaisants à regarder. Pas encombrants du* tout : entre trente et soixante pages. Et à la *portée de toutes les bourses. Ils n'ont pas ce* défaut presque rédhibitoire des ouvrages *rares : à force de craindre de les abîmer ou de* les salir, on n'osé pas les toucher, les lire moins encore. Enfin, ce qui fait pour moi le charme de cette petite maison c'est que les textes qu'elle propose avec tant de modestie ne sont pas en tout point admirables ni indispensables : on aurait très bien pu s'en passer ! Et comme la lecture semble légère, facile, quand elle laisse choir les prix d'automne, les matières obligatoires, les œuvres nécessaires à la compréhension de notre temps !

Je ne suis pas sûr d'aimer si fort tous les *écrivains que Le Dilettante a rassemblés, mais* comme ça, à doses homéopathiques, ils m'ont *paru tous supportables. Parmi* les derniers ouvrages publiés, j'ai remarqué *L'envers vaut l'endroit* de Raymond Cousse. C'est son Journal d'Australie. Cousse va jouer là-bas une de ses pièces et assister à la première d'une autre. Ça se passe entre le vendredi 16 novembre 1984 et le samedi 8 décembre de la même année. C'est fou ce que Le Dilettante convient à Cousse. A son teint, à sa façon d'être. Cousse est un écrivain rude qui ne mâche pas ses mots, ni sa façon de voir les choses. Un cœur gros de haine et de pitié. Quoiqu'il ne soit pas dans les manuels de littérature contemporaine, pourtant peu bêcheurs et qui pratiquent volontiers une politique « portes ouvertes » faute de jugement, Cousse est un auteur assez connu en France *et à l'étranger (ce qui est rare) pour sa Stratégie pour deux jambons* (Flammarion 1978, *J'ai lu, 1985) et pour d'autres romans qu'il a* adaptés pour la scène et joués lui-même.

Son dernier livre/pamphlet *A bas la critique et vive le Québec libre !* (Rupture, 1984), par son sujet exprimé avec clarté, avait attiré l'attention du milieu qu'il mettait en cause et aurait eu même plus de résonance si des problèmes d'intendance n'avaient pas gêné sa diffusion. Au Dilettante, avec un tirage de 666 exemplaires dont 33 numérotés sur vergé de 120 grammes, Cousse n'a plus à se poser de telles questions. D'auteur populaire au vrai sens du terme, et qui n'a pas toujours eu le *public de son rôle*, Cousse, grâce à la librairie de la rue Barrault, se métamorphose démocra*tiquement en écrivain pour « happy few »*.

Etant passé par là, mais mon régime était plus jockey que celui de Cousse — de mon temps on ne dépassait pas le 333 — je peux vous affirmer que c'est une sensation grisante pour un écrivain de pouvoir répondre au fâcheux amical qui lui demande un exemplaire : « Mais je n'en ai plus. » — « Où puis-je en trouver ? » — « Je n'en sais rien. Nulle part, je le crains ! » Le bonheur serait complet si, avec un tel tirage, on était invité chez Pivot ou chez Garcin. Et pour peu que l'on ait été, sur le petit écran, drôle comme Monory, convaincant comme Devaquet et beau comme... (j'ai juré de ne pas le nommer), on *peut imaginer des scènes d'émeute devant les* rares librairies possédant votre livre. Un marché *noir aussi dodu que sous l'Occupation où*, dit-on, *Autant en emporte le vent* et *la Mousson se vendaient presque plus cher que le kilo* de beurre et la douzaine d'œufs. Comme la plupart de ses confrères, Cousse a des défauts (il est parfois pesant, sentencieux), qui sont l'envers de ses qualités (une grande force, une drôlerie de bougon), mais ici, au Dilettante, *on n'a pas le temps d'en souffrir*. Tout va vite. J'ai aimé par exemple : *« Sud de l'Inde. Rivières aux larges méandres, deltas, montagnes ocre dont les lignes de crête courent des kilomètres. On dirait une carte en papier mâché grandeur nature. »* Je préfère ne pas songer à ce que tant d'écrivains poseurs auraient fait de ce paysage.

Quand Cousse est interviewé par le principal quotidien australien, voici ce que ça donne : *« La journaliste est une nièce de Murdoch.* (M. Murdoch est le super-Hersant de la presse anglo-saxonne.) *Elle ne peut me poser une question sans me tripoter la main, le bras, et même le genou quand le besoin se fait pressant. Elle me triture ainsi jusqu'à ce qu'elle ait obtenu une réponse qui la soulage. Au début, je me penchais timidement pour un traitement de faveur. Renseignement pris, elle se comporte ainsi avec tout le monde. »*

2 *Le canton de Vitoux*

Par Cousse, vous pourrez suivre la filière. Les morts : Bove, Vialatte, Maurice Raphaël, etc. ; les très jeunes : Alain Bonnand (*Les jambes d'Emilienne ne mènent à rien* que je vous recommande), Marc-Edouard Nabe (*Chacun mes goûts*), qui sera un écrivain quand il cessera de prendre des poses devant un objectif qui ne le fixe pas, et d'autres, les *confirmés*, Patrick Thevenon (*Une intoxication alimentaire*), les prometteurs, Jean-Pierre Martinet (*Ceux qui n'en mènent pas large*), qui publie également un roman à la Table ronde, et les épuisés, qui sont parfois des morts (comme Gadenne et Paul Lafarge avec sa *Légende de Victor Hugo*).

A la réflexion, on peut dire qu'il y a deux façons de traiter l'œuvre d'un auteur : celle de « La Pléiade », *qui nous en livre la totalité*, celle du Dilettante, qui nous en présente un *échantillon pour nous donner l'envie d'en* savoir davantage. Avant la fin de l'année, j'ai été content de recevoir coup sur coup huit cartes postales de Frédéric Vitoux (*Riviera, nouvelles*. Le Seuil, collection « Fiction et Cie », 75 F). Ce ne sont pas vraiment des nouvelles. Elles ne sont pas assez tendues, parfaites, pour l'appellation. Et d'ailleurs Vitoux est le premier à s'en douter, qui écrit dans sa présentation en quatrième de couverture : « Nouvelles » ou plutôt « histoires brèves », par analogie avec les *short stories anglo-saxonnes* ? Non, ce ne sont pas des histoires brèves. Il le *dit d'ailleurs, ce que c'est : « J'ai eu envie de me raconter des histoires, rien que des histoires (...) telles des photos de magazines ou de vieilles cartes postales aux teintes pastel, qui débordent les unes sur les autres. »* A la fin, il avoue tout : *« Comme si je pouvais, pour une fois, écrire* imprudemment. » Je vois ce qu'il veut dire, qu'il se sert de tout. D'un ami disparu, le Dr Teurlay, d'un fait divers qui a fait scandale en 1970 après les grands incendies qui avaient ravagé le Var par deux fois (en juillet *et en septembre*) et où était impliqué le frère d'un député de la majorité, amateur de vodka, *du* WYK (le Whisky Yatch Club) de Sainte-Maxime où, au début des années 60, *lorsque* Vitoux *n'était* qu'un adolescent timide, nous allions dîner de tagliatelles au jambon de Parme, après quelques parties de bowling que rendaient supportables d'innombrables whiskies-sour, et aussi bien des joyeux pingouins de Sainte-Maxime.

Ecrire *imprudemment* ? Frédéric Vitoux, n'échappant pas pour une fois au péché mignon des originaires du Midi, se vante un *peu* ! Le titre, *Riviera*, et l'allusion à Fitzgerald ne sont pas ce qu'il y a de plus évident dans ce petit livre si délicieusement fané. S'il ne l'avait pas déjà employé pour l'un *de ses premiers romans*, édité par Gallimard, c'est *Cartes postales* qui aurait mieux convenu. A la rigueur, *Chroniques du Var*. Mais déjà le Var, c'est presque trop vaste pour délimiter cet étroit canton où Vitoux nous fait humer ses souvenirs imaginaires. Certaines personnes penseront que *Fin de saison au Palazzo Pedrotti* (Seuil) était plus romanesque que *Riviera*, qu'*Un amour de chat* (Balland) ou *Il me semble désormais que Roger est en Italie* (Actes Sud) *étaient*, eux, des récits plus achevés. Et pourquoi pas ? Ce qu'il y a de certain avec Vitoux, ce qui en fait un bon écrivain, c'est qu'il a su intégrer la déception à son talent. *Les attachées de presse qui guettent* nos pauvres phrases pour les accrocher sur des placards publicitaires *ne trouveront* pas leur pitance dans mon compliment. Mais je songe à votre plaisir et je sais que vous en éprouverez à lire *Riviera*. A Vitoux, reprenant le titre de la nouvelle qui ouvre son recueil, je dirais enfin : « Avanti, *dans l'imprudence !* »

3 *A l'attention de M. Han*

On me dit, monsieur, que vous pensez bien, que vos sympathies politiques vont vers le RPR, *que, ainsi que vos confrères* (Contamine, Roland Faure, etc.) récemment désignés par cette *haute commission* dont personne n'arrive encore à se rappeler le nom, vous avez été choisi pour reprendre en main *les* chaînes de télévision, ces radios qui seraient truffées de mauvais esprits. Le nouveau pouvoir n'ayant toujours pas tiré la leçon de ses prédécesseurs qui, eux-mêmes, n'avaient pas compris les fameuses leçons du passé : en démocratie, loin de gagner les élections avec des chaînes que l'on croit dociles, on suscite la méfiance qui est l'un des sentiments les *plus communicatifs qui soient*.

Avant même le chômage et les difficultés économiques, c'est d'abord par sa télévision que l'état de grâce s'est quelque peu perdu dans les sables. J'écoutais, l'autre samedi à *l'heure des informations* — pas sur votre chaîne, — M. Philippe Séguin, qui ne passe *pas pour le plus antipathique des ministres de la nouvelle coalition, défendre son ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, se* délecter en noir Raminagrobis qu'il est de l'habileté de son gouvernement, qui avait su — sommes-nous finauds ! — contourner astucieusement le refus présidentiel, et je me disais : Comment cet homme aux mille tours ne s'aperçoit-il pas qu'en occupant si massivement l'écran, il a l'air de barrer l'information ? Il dérange sans convaincre ce que nous avons de plus sacré : nos habitudes.

Ce démocrate sincère avait l'air de porter l'uniforme. Et le fait qu'un opposant ait été interviewé après lui ne faisait qu'accentuer *notre malaise* : c'est comme si la télévision était revenue vingt ans en arrière et dans ce qu'elle avait de plus contestable : l'information. *Mais ce n'est pas pour ça que je m'adresse à vous*, monsieur Han. J'ai une faveur à vous demander, et il vous sera beaucoup pardonné si vous me l'accordez. Parenthèse : j'écris mon papier le samedi après-midi et le dimanche. Prenez une décision révolutionnaire : programmez l'admirable cycle Shakespeare, le samedi à 20 h 35. J'aime beaucoup *Mickey*. Je l'achète chaque semaine. Mais le « Disney Channel » peut très bien passer entre 15 heures et 17 heures. Ce sont des heures rêvées pour *les* enfants. Si quelques personnes de mon genre peuvent voir, écouter des chefs-d'œuvre ce *samedi en général* débile, vous aurez plus fait pour la culture que MM. Guy, Lang *et* Léotard *réunis, pour* ne pas remonter au déluge !

NOTES

« Jumping Jack Flash » de Peter Marshall

Dans *Color Purple*, Whoopi Goldberg a fait pleurer le monde entier à la demande de Steven Spielberg. Mais c'est une marrante. Une clownesse tressée rasta, avec une dentition terrifiante, une voix granuleuse, un rire dévastateur, un vocabulaire à faire frémir. C'est d'ailleurs le vocabulaire qui fait l'essentiel du comique dans le film de Peter Marshall, *Jumping Jack Flash*, vaudeville/ordinateur, dans lequel Whoopi Goldberg, employée *de banque*, entame un flirt télématique avec un espion anglais en diffi*culté chez les Soviets*.

Il y a quelques gags visuels, l'effet *détonant de la grande Whoopi*, fagotée comme une trave, arrivant à l'ambassade de Grande-Bretagne pour le bal de la reine ou chez Elizabeth Arden, mais entre-temps ça traîne. Personne ne participe à l'histoire, elle est trop ficelée gros, surtout à la fin, quand Whoopi découvre enfin qui est Jack et que l'on aperçoit le très fragile et déjà fatigué Jonathan Pryce.

COLETTE GODARD.

Les créateurs de mode

C'est un Italien, Sergio Millioni, qui a reçu *le prix du quatrième* Concours international des jeunes *créateurs, organisé par* Air France, le journal japonais *Yomiuri Shimbun*, les marques Seiko et *Brother*, soit une bourse pour étudier un an à Paris, un voyage, une machine à coudre...

Quatre-vingts candidats de huit pays *ont donc* concouru (la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Japon, la Hongrie, les Etats-*Unis*, l'Allemagne fédérale, l'Italie). Une *première sélection a désigné* huit lauréats, dix par pays. Leurs robes *ont défilé* devant un jury de professionnels et en présence de la secrétaire d'*Etat à la formation* professionnelle, Mme Nicole Catala, vêtue d'une petite robe *sage et sans âge*.

Sur le podium, la tendance était nettement au noir, avec un peu de blanc, pas ou peu de couleurs, quelques strass et paillettes — peu appréciés semble-t-il — chez les Français, des effets de découpes en relief, des superpositions de court et de long, du transformable.

La robe de Millioni est faite de pans bouillonnés, noirs, recourbés en anses, accrochés au buste et qui se défont pour former des volants à partir des hanches, tandis que le *col* haut, en minerve, se défait, se pose *en toque sur la tête*... C'est drôle et même élégant. Un prix spécial a été attribué à Kerstin Ebert, lauréate d'Allemagne fédérale, pour une robe de jersey glissant, dans un gris foncé mais chaud, qui donne envie de toucher.

C. G.

Comédie-Française

L'assemblée générale *des* comédiens-français s'est tenue le 22 décembre. Aucun nouveau sociétaire n'a été désigné. Claude Winter a été élue « doyen ».

Yvonne Gaudeau, après quarante ans de maison, Ludmila Mikael et Jacques Destoop, après vingt ans, ont *demandé* leur mise à la retraite et demeurent « sociétaires honoraires » ainsi que Denise Gence, qui est partie en cours d'année.

Plusieurs pensionnaires, dont on ne connaît pas encore les noms, ne verront pas leur contrat reconduit. De nouveaux engagements sont en vue.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LE CHEMIN D'ANNA BARGETON, Bastion (42-78-46-42), 19 h.
DESIRS PARADE, Théâtre de la Ville (42-74-22-77), 18 h.
UBU ROI, Gennevilliers, Théâtre (47-93-26-30), 20 h 30.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), 20 h 30, 1er épisode : Ariane ou l'Age d'or.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : l'Amour en visite.
ATALANTE (46-06-11-90), 18 h 30 : la Dernière Nuit de Murray.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27) Salle L.-Jouvet, 19 h : Madame de Sade.
BASTILLE (43-57-42-14), 19 h : le Tunnel.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h 30 : le Récit de la servante Zerline.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.
CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), 20 h 30 : Instructions aux domestiques.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 18 h 30 : Platéro et moi ; 20 h 30 : Home ; 22 h : Naître ou naître pas.
DIX HEURES (42-64-35-90), 18 h 30 : Slippard ; 20 h 30 : les Chaussures de Mme Gilles ; 22 h : l'Odieux visuel.
EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Jeune couple ; 22 h 15 : Confidence.
ESPACE KIRON (43-75-50-25), 22 h 30 : Une femme légère.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : l'Amour en pièces.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : le Chemin d'Anna Bergéton.
FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : le Système Ribadier.
GAITÉ MONTPARNASSE (45-26-14-39), 20 h 45 : le Passé défini (spectacle Jean Cocteau).
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : La vie est un grand toboggan ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Valse du hasard.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h : le Mariage du père ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi sois je.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Deux sur la balançoire.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : les Brumes de Manchester ; Petite salle, (42-25-20-74), 21 h, dim. 15 h et 18 h : l'Homme gris.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : la Maison des hommes ; 20 h : Nora.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double Mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le Jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : la Maison du lac. Petite salle, 21 h : Bonsoir maman.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : l'Idiot.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle, 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : Kilowatt. Petite salle, 21 h : Une mouche dans la tête.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PARIS-VILLETTE (42-03-02-55), 21 h : Etats d'amour.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; les jours pairs : En pleine mer ; 20 h 45 : Histoire de Mahen le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
SALLE VALHUBERT (45-84-30-60), 20 h 30 : le Conte d'hiver.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : le Cocktail de Sergio.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : Antigone ; II : 20 h 30 : Huis clos ; 22 h : Piano'acteur.
TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : l'Enfant enfoui.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Antigone.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Théâtre de foire.
Petite salle, 20 h 30 : Pour un oui pour un non.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Un Broadway nommé Désir ; 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 15 : Azimut et Trémouille ; 22 h 30 : H. pour hommes.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 15 : Œil pour deuil... s'il vous plaît, vous m'oublierez.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Taupes niveaux.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; 22 h : De Belleville à Byzance.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas deux comme elle ; 22 h : Toi aussi comme tout le monde.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage ; 22 h 15, dim. 20 h 30 : Sous-sol ; lun. 20 h 15 : PDG.
LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : N'insistez pas je reste.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : Laissez-les vivre.
SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Tom Novembre.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Mardi 23 décembre

Music-hall

CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02), 20 h 45 : G. Bedos.
L'ÉCUME (45-42-71-16), 21 h : J.P. Reginal.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : P. Perret.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : F. Chopel.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), 20 h 30 : Cirque de Moscou.
TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.
TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30 : Font et Val.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45) ; 21 h : L'accroc-habitation.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

La danse

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 18 h 30 : Danses tziganes, les Romani.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

THÉATRE DES BOUFFES DU NORD 20 h 30 : le Récit de la servante Zerline.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Hommage à Gaumont : 16 h, Action immédiate, de M. Labro ; 19 h, Un amour de poche, de P. Kast ; 21 h, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : la Proie nue, de C. Wilde.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche

Les exclusivités

ABLAKON (ivoirien), Cinoches, 6e (46-33-10-82).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
AJANTRIK (Ind., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
ALIENS, LE RETOUR (A.) (*) v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ASTERIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BANCO (*) (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ, (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UCG Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Nation, 12e (43-43-04-67) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CAP SUR LES ETOILES (A., v.f.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) ; Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81), Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 8e (45-22-46-01.
LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Studio 28, 18e (46-06-30-07).
LES COULISSES DU POUVOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
COURS PRIVÉ (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; George-V, 8e (45-62-41-46).
LE COUREUR (Iranien) (v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA DERNIERE IMAGE (Franco-Algérien) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
DÉSORDRE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
DEUX FLICS A CHICAGO (A., v.o.) : UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
DIONYSOS (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).
EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ENTERREMENT DU SOLEIL (Jap. v.o.) : Ciné Beaubourg (h. sp.), 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'ESQUIMAUDE A FROID (Hong., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
HOWARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
LE JOUR DES MORTS-VIVANTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).
PÉKIN CENTRAL (Fr.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LA PURITAINE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SARRAOUNIA (Fr.) : Cinoche (h.sp.), 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
SCANDALEUSE GILDA (**) (It., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE SIXIÈME JOUR (Egyptien, v.o.) : Epée de bois, 5e (43-37-57-47).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
TERRE JAUNE (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LA VÉRIFICATION (Sov., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
Y A-T-IL QUELQU'UN POUR TUER MA FEMME ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 5e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 18e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
KAMIKAZE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Elysée, 8e (47-20-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).
LE MAL D'AIMER (Fr.-It.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
MAX MON AMOUR (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
MÉMOIRES DU TEXAS (A., v.o.) : Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).
LES MINIPOUSS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
MISSION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e ; (43-20-32-20).
MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NOIR ET BLANC (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PASSAGE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-

LES FILMS NOUVEAUX

ATTENTION... PRIVÉS, film américain de F. Ottoni (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) (v.f.) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
JUMPIN'S JACK FLASH, film américain de P. Marshall (v.o.) Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Sécrétan, 19e (42-41-77-99).
LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER, film américain de Ferris Bueller (v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; (v.f.), Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).
LA REINE DES NEIGES, film soviétique de L. Atamazanov.
LE DÉSERT ET L'ENFANT, film soviétique de O. Saparov, (v.f.), Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LA VÉRITABLE HISTOIRE d'AH. Q, film chinois de C. Fan, (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE NOM DE LA ROSE, film français de J.-J. Annaud, (v.o.), Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UCG Danton, 8e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 5e (45-44-25-02) ; PLM St-Jacques, 14e (45-22-46-01), (v.f.) Rex 2e ; (42-36-83-93) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).
LES FUGITIFS, film français de F. Veber ; Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

JEUDI 25 DÉCEMBRE

« L'Opéra », 14 h 30, entrée (Ch. Merle).

« Le Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet, rue des Francs-Bourgeois (C.-A. Messer).

« La Mosquée, histoire de l'islam », 15 heures, entrée place du Puits-de-l'Ermite (P.-Y. Jaslet).

« Les salons du ministère des finances », 16 heures, 93, rue de Rivoli, s'inscrire au 45-58-66-69 (G.-S. Barbier).

« Noël à la carte au Père-Lachaise », 10 h 30 et 14 h 30, porte principale (V. de Langlade).

« L'Opéra », 15 heures, haut des marches (AITC).

VENDREDI 26 DÉCEMBRE

« Exposition : La France et la Russie au Siècle des Lumières », 11 h 30, entrée du Grand Palais (Paris et son histoire).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels du Marais (sud), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Bottau).

« Le nouveau musée Picasso », 11 heures, 5, rue de Thorigny (Hauts lieux et découvertes).

« Une heure à Montmartre », 10 heures, 11 h 30, 14 heures et 15 h 30, place Emile-Goudeau, devant Bateau-Lavoir (M. Pohyer).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (M.-Ch. Lasnier).

« Exposition Boucher », 13 heures, accueil Grand Palais (Approche de l'art).

« Crèches des églises parisiennes : Saint-Sulpice, Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, entrée Saint-Suplice (Approche de l'art).

« Crèches et traditions de Noël en France », 14 h 30, Musée arts et traditions populaires (V. Turpin).

« Une heure dans le Marais », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30 et 16 heures, métro Saint-Paul (P.-Y. Jaslet).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30, 14 heures et 15 h 30, porte principale (V. de Langlade).

« La France et la Russie au Siècle des Lumières. Joyaux, meubles, tableaux, soiries », 15 heures, entrée du Grand Palais (M. Hager).

« L'Eglise russe », 14 h 45, 12, rue Daru (Académia).

« L'hôtel Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (AITC).

« Exposition Boucher », 13 h 30, Grand Palais (Ch. Merle).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 23 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20.35 *Feuilleton : Le rire de Caïn.*
Dernier épisode : Les vivants et les morts.

21.35 *Théâtre : La répétition ou l'amour puni.*
Pièce de Jean Anouilh, mise en scène Bernard Murat, réal. Yannick Andreï.
► Avec Anny Duperey Emmanuelle Béart, Pierre Arditi, Claude Evrard, Nicole Jamet. Enregistrée au Théâtre Edouard VII

0.10 Journal

0.25 Destinations futures

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.35 *Mardi cinéma : le Léopard* ■
Film français de Jean-Claude Sussfeld (1983), avec Claude Brasseur, Dominique Lavanant, Marius Weyers, Nini Crepon, Max Mégy.

22.10 Les jeux de Mardi cinéma.

23.15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20.35 Cinéma : *Superman III* ■■
Film américain de Richard Lester (1983), avec Christopher Reeve, Richard Pryor, Jackie Cooper.

22.40 Journal.

23.05 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20.30 Les triplés. 20.35 Cinéma : Frankenstein Junior ■■ film de Mel Brooks (1974). 22.15 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : Fureur apache ■ film de Robert Aldrich (1972, v.o.). 0.00 Cinéma : *Maigret et l'affaire Saint-Fiacre* ■ film de Jean Delannoy (1959). 1.40 Documentaire : Le royaume des glaces. Portrait de l'Arctique : le défi du froid.

LA « 5 »

20.00 Rugby, en direct de Toulouse. 21.55 Série : Supercopter. 22.50 Série : Mike Hammer. 23.45 Série : Lou Grant. 0.45 Série : Supercopter. 1.40 Série : Mike Hammer. 2.35 Série : Lou Grant.

TV 6

20.30 Cinéma : Charade ■■ film de Stanley Donen (1963). 22.25 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le journal du corps. Emission spéciale : Le handicap à Kerpape : les lieux où vivre.

21.30 Musique : Diagonales. Avec Charlélie Couture.

22.30 Nuits magnétiques. *La nuit et le moment* ; Les brigands.

0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de la salle Pleyel). La chauve-souris, *opérette en trois actes*, de Johann Strauss, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs de Radio-France, dir. Marek Janowski ; chef des chœurs : Alain Boulfroy ; chef de chant : Monique Paubon ; 1er violon : Jacques Prat ; solistes : Cheryl Studer, Krisztina Laki, Hanna Schwarz, Marie-Thérèse Keller, Christer Bladin, Stephen Dickson, Helmut Berger-Tuna, David Wilson-Johnson, Karl-Ernst Mercker, Roger Carrel.

24.00 Les soirées de France-Musique. Poissons d'or.

Mercredi 24 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 Feuilleton : La petite maison dans la prairie.

14.40 Croque-vacances.
Les luxioles sauvent le père Noël ; Magie-Noël ; Dare dare motus ; variétés ; dessins animés.

16.30 Variétés : Le mystérieux voyage de Marie-Rose.
Première partie. Spectacle musical de Jean-Jacques Debout. Avec Chantal Goya.

17.25 Feuilleton : L'île mystérieuse.

18.25 Mini-journal pour les jeunes.

18.40 La vie des Botes.

19.10 Feuilleton : Santa Barbara.

19.40 Cocoricocoboy.

19.55 Tirage du Tac-O-Tac.

20.00 Journal.

20.30 Tirage du Loto.

20.35 Variétés : *Noël au cœur.*
Troisième du nom. Emission de Jean-Claude Narcy. En direct du Palais des congrès. Avec Pierre Bachelet, Daniel Guichard, Michèle Torr, Gérard Lenorman, Carlos, Laurent Voulzy, Chantal Goya, Dorothée et Jacky, Pierre Perret.

21.50 Variétés : Apocalypse snow.
Un show Pierre Richard dans les neiges.

22.45 Noël vagabond.
Emission de Roger Gicquel.
► Avec Yves Duteil, Pep Bou, Peiraguda de Sarlat.

23.55 *Messe de minuit.*
En direct et en Eurovision de l'abbaye de Saint-Maurice (Valais).

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13.45 Sécurité routière.

13.50 *Cinéma : Nemo* ■
Film franco-anglais d'Armand Selignac (1984). Avec Seth Kible, Jason Connery, Mathilda May...
Un petit garçon part en rêve dans un pays inconnu, rencontre la princesse de Yonderland et le capitaine Nemo. Film très ambitieux, mêlant les souvenirs d'une bande dessinée américaine du début du siècle à un hommage à Jules Verne et à Lewis Carroll. Onirisme très concerté.

15.25 Récré A2.

17.40 Terre des bêtes.

18.05 Série : Ma sorcière bien-aimée.

18.30 Magazine : C'est la vie.

18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19.10 Donne-moi la main.
Résultats de l'opération lancée le 16 décembre pour l'enfance malheureuse.

20.00 Journal.

20.35 Téléfilm : Les étonnements d'un couple moderne.
De Jean-Claude Carrière, réal. Pierre Boutron.
Avec Delphine Seyrig, Jean Carmet, Judith Magre...

22.00 Variétés : Le grand échiquier.
De Jacques Chancel.
► Les nuits du bout du monde. Avec l'Orchestre de chambre de Pologne, Augustin Dumay, Michel Dalberto, Jean-Philippe Collard, Gérard Caysse, Cho Liang-Lin, Jean-Bernard Pommier, la Maîtrise de Radio-France, Guy Béart, Riccardo Muti et d'autres.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13.55 Petit à petit passionnément.

14.00 Grâce à la musique : Vivaldi.

14.30 Feuilleton : Deux ans de vacances.

17.00 Mickey, Donald et compagnie.

18.57 Juste ciel, petit horoscope.

19.00 Le 19-20 de l'information (et 19.35).

19.15 Actualités régionales.

19.55 Dessin animé : Les entrechats.

20.00 Variétés : Tous en pistes.
Avec Danielle Mitterrand, Jacky Quartz, Jean-Pierre Mader, Rondo Veneziano, Rika Zaraï...

20.30 Contes : La divine sieste de papa.
Quatre contes, d'après Maryse Wolinski : Joe l'enfer ; Ricardo Siesto ; XR 315 gardien de la planète Beta ; Carlos premier. Avec Carlos, Bernadette Lafont, Sarah Mesguich.

21.35 Téléfilm : Le cadeau de Sébastien.
De Franck Apprederis. Avec J. Bouise, M. Pacôme, M. Robin, S. Flon.

22.30 Journal.

22.55 Magazine : Thalassa.

23.40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

14.00 Cabou cadin. 16.20 Catch en folie. 17.25 Série : Le Wuzzles. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Variétés : Sandwich. *18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires.* 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.55 Flash d'informations. 20.05 Starquizz. 20.30 *Les triplés.* 21.00 Cinéma : *Pizzaiolo et mozzarel* □ film français de Christian Gion (1985), avec Aldo Maccione, Beth Todd, Sidney Duteil, Valentina Gras Iglesias, Alberto Maccione. 22.25 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : Fenêtre sur cour ■■ film américain d'Alfred Hitchcock (1954), avec James Stewart, Grace Kelly, Wendel Corey, Thelma Ritter, Raymond Burr (v.o.). 0.20 Cinéma : Tu fais pas le poids, shérif ■ film américain de Hal Needham (1980), avec Burt Reynolds, Jackie Gleason, Jerry Reed, Don DeLuise, Sally Field. 2.00 Cinéma : Tangos, l'exil de Gardel ■■ film franco-argentin de Fernando Solanas (1985), avec Marie Laforêt, Philippe Léotard, Miguel Angel Sola, Marina Vlady, Georges Wilson, Lautaro Murua, Michel Etcheverry. 3.55 Cinéma : Element of Crime ■ film danois de Lars von Trier (1984), avec Michael Elphick, Me Me Lei, Esmond Knight, Jerold Wells, Preben Lerdorffrye, Astrid Henning-Jensen. 5.40 Téléfilm : Un justicier pas comme les autres.

LA « 5 »

13.40 Série : Riptide. 14.30 Mike Hammer. 15.30 Supercopter. 16.20 Série : Chips. 17.15 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.10 Série : K 2000. 19.05 Série : Happy days. 19.35 Série : Star trek. 20.30 Téléfilm : SOS-Père Noël. 22.20 Téléfilm : Un vrai petit ange. 0.15 Série : Lou Grant. 1.15 Série : Mike Hammer. 2.40 Série : Lou Grant.

TV 6

14.00 6 Tonic. 17.00 Système 6. 18.50 NRJ 6. 19.40 Série : Max la Menace. 20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Sixties. 0.00 Cinéma : la Blonde et moi ■■ film de Frank Tashlin (1956) (v.o.).

FRANCE-CULTURE

20.00 Noël de Méditerranée aux Caraïbes. Vaste panorama de la tradition de Noël aux Caraïbes. Echos de Noël venus du sud de l'Europe : Athènes, Rome, Lisbonne.

21.30 Musique : Le sacre d'Alice ou les chansons retrouvées, de Lewis Carroll.

22.30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment ; Les brigands.

0.00 Messe de minuit à la cathédrale du Mans.

1.15 Noël aux chants.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 11 juin à Saint-Séverin). *Jephté, oratorio de Haendel, par les Musiciens du Louvre,* Ensemble vocal Françoise Herr (dir. Françoise Herr) *et les chœurs* d'enfants Les petits anges, dir. Marc Minkowski ; sol. : William Kendall, *ténor* ; Gloria Banditelli, *mezzo-soprano* ; Isabelle Poulenard, *soprano* ; Henri Ledroit, haute-contre ; Michael George, basse ; Jill Feldman, soprano.

23.55 Les soirées de France-Musique : à 24.00, Nuit cosmique. Trois étapes de musique vivante au cours de la nuit : Gospels pour Noël ; Noëls par Jean Boyer sur l'orgue de Chamblis ; Jean-Claude Pennetier joue Schumann (Fantaisie pour piano en ut majeur, op. 17), Messiaen (Regard du silence), Stockhausen (Klavierstücke nº 9) et Scriabine (Vers la flamme, op. 72) ; Voyages dans les Etats et empires de la lune et du soleil : œuvres de Janacek, Dufour, Rimsky-Korsakov, Stockhausen ; Entretiens sur la pluralité des mondes : œuvres de Haydn et Lentz ; Harmonie des sphères : œuvres de Ligeti, Hykes, Sibelius, Hillborg ; L'étoile du Berger : œuvres de Glass, Wagner, Messiaen, Berlioz, Stravinski.

Informations « services »

LES OFFICES RELIGIEUX DE NOËL

CULTE CATHOLIQUE

EGLISE NOTRE-DAME-DE-PARIS
22 h 15 : veillée et concert d'orgue ; 24 heures : messe de Minuit, célébrée par le cardinal Lustiger.

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR
Rue du Chevalier de la Barre
21 h 45 : concert d'orgue ; 22 h 15 : *lecture et noëls anciens, traditionnels et* populaires. Chants grégoriens ; 24 heures : messe de la *Nativité*, avec la maîtrise de Montmartre.

PALAIS DES CONGRÈS
Porte Maillot
20 h 30 : messe de minuit, à l'intention des Petits Frères des Pauvres.

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS
2, place du Louvre, 75001 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 22 heures : concert d'orgue (R. Miravet) ; 22 h 30 : veillée (motets, noëls populaires) ; 23 heures, messe de la Nativité : *Missa brevis* de Palestrina.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – 8 h 30 et 10 heures : messes ; 11 h 15 : messe solennelle (motets, noëls populaires, orgue) ; 16 h 30 : intégrale des noëls de Daquin ; 17 h 30 : vêpres (motets, noëls populaires, orgue).

EGLISE SAINT-GERVAIS
Place Saint-Gervais, 75004 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 21 h 30 : méditation musicale ; 22 heures : vigiles de la Nativité (hymnes, psaumes, cantiques, lectures, avec les fraternités monastiques de Jérusalem) ; 23 h 30 : messe solennelle.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – 8 heures : laudes ; 11 heures : messe solennelle ; 18 h 30 : vêpres de Noël.

EGLISE DE LA MADELEINE
Place de la Madeleine, 75008 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 18 heures : messe anticipée ; 22 h 45 : *récital d'orgue (J.-S. Bach, Dupré)* ; 23 heures : veillée internationale (*lectures de textes, prières en français,* anglais, allemand, espagnol, italien, noëls *anciens*) ; 23 h 45 : procession à la crèche, messe solennelle orgue et chants.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – Messes à *9 heures, 10 heures, 12 h 30, 18 heures* ; 11 heures : grand-messe concélébrée (orgues et chœurs).

ÉGLISE DE SAINT-EUGÈNE
4, rue du Conservatoire, 75009 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 21 h 45 : procession à la crèche ; 22 h : messe de la Nativité en français ; 24 heures : adoration, messe latine de saint Pie V, chants traditionnels.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – Messes à 10 h (français) et 11 h 15 (messe latine de saint Pie V).

ÉGLISE DE LA TRINITÉ
place d'Estienne-d'Orves, 75009 Paris.
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – *17 h et 19 h 30,* messe de Noël anticipée pour personnes âgées et enfants ; veillée et messe de minuit (orgues, chœurs, lecture de textes spirituels).

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – *Messes à* 8 h, 9 h 30 (en grégorien), 10 h 30 (à la crypte), *11 h 15 et 19 h.*

CHAPELLE SAINT-BERNARD-DE-MONTPARNASSE
34, avenue du Maine, 75015 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – *Ouverture des portes à 21 h 30* ; messes de la nuit à 22 h.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – Messe du jour, à 11 heures.

CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU DE VINCENNES
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 21 heures : récital orgue et chant ; 22 h 30 : vigiles et messe de la Nativité. Liturgie chorale du « *Peuple de Dieu* » (Père Gouzes).

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h 30 : messe solennelle.

EGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
Place Franz-Liszt, Rue de Belzunce, 75010 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 18 h 30 : messe pour les enfants ; 23 h 30 : messe de Noël.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – Messes à *8 heures, 9 h 30 (grégorien)* ; *11 heures* et 18 h 30. A toutes les messes, noëls à l'orgue.

CULTE CATHOLIQUE DE RITE ORIENTAL

Eglise Saint-Ephrem-des-Syriaques
17, rue des Carmes, 75005 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – *18 h 30* : messe solennelle de la Nativité de Notre Seigneur, célébrée selon l'antique liturgie restaurée de Jérusalem-Antioche.

CULTE ORTHODOXE

EGLISE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – *23 h 45* : *chants* de préparation à Noël ; 24 heures : messe de minuit chantée par Michel Lebeau, homélie du Père François.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h 15 : messe célébrée par le Père André.

CULTE PROTESTANT

ÉGLISE DES BILLETTES
24, rue des Archives, 75004 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 19 heures : concert d'orgue (Bach) ; 20 heures : l'office de la Vigile de Noël.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h 30 : office du jour de Noël.

ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine, 75008 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 18 heures : récital d'orgue (Bach, C. Franck, L. Vierne) ; 18 h 30 : service liturgique, Sainte Cène, chorals.

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h 30 : culte de Noël, Sainte Cène. Prédication par le pasteur Philippe Bertrand.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ÉTOILE
54, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – Veillée de Noël : 20 h 30 : récital d'orgue (Bach, Walther, Mendelssohn) ; 21 heures : service liturgique et musical avec Sainte-Cène (pasteur Boniol), œuvres de Händel, Vivaldi, Haydn.

ÉGLISE ANGLICANE DE SAINT-GEORGES
7, rue Auguste-Vacquerie, 75116 Paris
MERCREDI 24 DÉCEMBRE. – 22 h 30 : messe de minuit avec procession *et bénédiction de la crèche.*

JEUDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h 30 : *eucharistie chantée.*

OUVERT ET FERMÉ

● PRESSE. – Tous les quotidiens paraissent le 25 décembre.

● BANQUES. – *Fermées du* mercredi 24 décembre à 12 heures (11 h 30 pour certaines) *jusqu'au* vendredi matin.

● PTT. – Pas de distribution de *courrier à domicile le 25 décembre.* Guichets fermés à l'exception de la poste centrale, *52, rue du Louvre,* et du bureau du 71, Champs-Elysées.

● BUS. – Trafic réduit des *dimanches et jours fériés.*

● GRANDS MAGASINS. – Tous fermés le 25 décembre.

● ALLOCATIONS FAMILIALES. – Caisses fermées à partir de *12 heures le mercredi 24 décembre.* Ouvertes aux heures habituelles le vendredi 26 décembre.

● ARCHIVES NATIONALES. – Les salles de lecture s seront fermées au public le 25 décembre. Le Musée de l'histoire de France sera également *fermé* le jour de Noël.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. – Fermée à partir de 13 heures le mercredi 24 décembre jusqu'au vendredi 26 décembre au matin.

● SECURITÉ SOCIALE. – Les caisses de la région parisiene seront fermées à partir du mercredi 24 décembre à 15 heures jusqu'au vendredi 26 décembre au matin.

● MUSÉES. – A Paris sera ouvert le Centre Beaubourg. L'église *Saint-Louis-des-Invalides* sera ouverte au public le 25 décembre *jusqu'à 13 h 30 pour permettre aux* fidèles d'assister aux offices, mais les *Invalides* et le *Musée de l'armée* seront fermés.

RESULTATS COMPLETS Nº 70
LOTO SPORTIF

[illegible]	3	3 776 207,00 F
[illegible]	1 601	2 738,00 F
[illegible]	25 517	171,00 F
[illegible]	157 161	27,00 F
[illegible]	585 005	9,00 F
[illegible]	597	8,00 F

Tirage des " 7 Numéros de la Chance " du Dimanche 21 Déc. 1986 : [illegible]

EN BREF

● HOLOGRAPHIE : « Aux frontières du réel ». – Jusqu'au *18 janvier 1987, le Musée des* beaux-arts de Mulhouse présente une exposition internationale consa-*crée à l'art et à l'holographie* et plus particulièrement aux phénomènes d'optique. Elle est intitulée : « Aux frontières du réel ». Les visiteurs pourront découvrir une trentaine d'hologrammes en lumière blanche, monochromes, arc-en-ciel, simples, doubles, triples, des portraits holo-*graphiques, vingt-cinq* hologrammes artistiques, deux exemples de cinéma holographique.

Une partie de l'exposition est consacrée à l'étude de la *perspective* dans la peinture et du trompe-l'œil en peinture et papier peint. Une deuxième partie présente l'historique, la technique et les applications industrielles de l'holographie.

★ *Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell, 68100 Mulhouse, tél. : 89-32-58-46. Ouvert tous les jours (sauf mardi) de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le jeudi de 10 heures à 22 heures sans interruption.*

Semaine de la bonté

Cas nº 25. – Cette jeune femme a dû divorcer d'un mari violent qui ne lui verse aucune pension pour sa petite fille de six ans. Femme de ménage pour assurer la vie matérielle, elle prépare son baccalauréat pour prendre une situation dans un centre social. Mais son petit logement a très peu de mobilier. Elle doit *faire sa cuisine sur un camping*-gaz. Une gazinière serait un *confort qu'elle ne peut s'offrir. Il* faudrait

3 000 F.

Les dons sont à adresser à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris CCP Paris 4-52 X. Tél. : 42-22-08-99.

Cas nº 53. – *Cet homme* jeune n'a aucune formation pro-*fessionnelle. Il a décidé de suivre* un stage supérieur de coiffure *pour* avoir un métier. Le stage est très onéreux : compte tenu du matériel, il coûte près de 20 000 F. Pour réunir cette somme, il a travaillé plusieurs mois pour mettre de l'argent de côté. Grâce à une sœur qui l'héberge, il ne dépense que le minimum. Il a pu régler ainsi seul 12 000 F. Des *organismes ont* pu réunir 4 000 F mais le centre de formation s'impatiente. Pour permettre à cet homme courageux de ne pas perdre les fruits de tant d'efforts, il manque encore

4 000 F.

Les dons sont à adresser à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. CCP 4-52 X. Téléphone : 42-22-08-99.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 23 décembre à 0 heure et le dimanche 28 décembre à 24 heures.

Le flux de nord froid et instable qui affecte actuellement notre pays va faiblir mercredi. Un faible perturbation traversera lentement la France de jeudi à samedi, accompagnée d'un radoucissement. Cependant, au contact de l'air froid antérieur, elle donnera un petit épisode de neige et de pluie verglaçante. A l'arrière de cette perturbation, un temps instable se rétablira samedi et dimanche accompagné de vent de nord-ouest.

Mercredi 24 : il neigera encore le matin du Massif Central aux Alpes du Nord, à l'Alsace et à la Lorraine, ainsi que sur le massif Pyrénéen. Les chutes de neige se limiteront l'après-midi aux *Alpes du Nord et aux Pyrénées* centrales et orientales, laissant place généralement à de belles éclaircies. Seules les vallées vosgiennes demeureront sous les nuages.

Les habitants de l'Aquitaine et du Midi-Pyrénées à la Vendée, et au Centre débuteront la journée sous le soleil. Puis le ciel se voilera dans l'après-midi et la soirée des Charentes au Bassin parisien et aux Ardennes.

Les Bretons, les Normands, et les habitants des régions situés au nord de la Seine auront moins de chance : le temps s'annonce gris et humide pour toute la journée. Bruine, verglas et quelques flocons de neige ne sont pas à exclure.

Du golfe du Lion aux Alpes du Sud, un fort mistral maintiendra le ciel bleu.

En Corse, de fortes rafales de nord-est accompagneront les averses, donnant de la neige dans l'intérieur.

Côté températures, c'est la généralisation des *gelées matinales. Seul le littoral* du nord de la Bretagne et de la Manche, et la côte méditerranéenne y échapperont avec un minimum de 5 à 7 degrés. Il faut s'attendre à −2 à −4 degrés sur la moitié nord-est du pays, voire localement −8 degrés dans le Massif Central, le Nord-Est et la Provence intérieure.

Dans l'après-midi, on atteindra un maximum de 8 à 10 degrés sur le Finistère et le littoral méditerranéen, 0 à 1 degré sur une moitié nord-ouest, 2 à 5 degrés dans le Sud-Ouest et souvent négatif du Massif Central à l'Alsace.

Jeudi 25 : de la Bretagne au Cotentin, le temps sera couvert *et faiblement* pluvieux. Des pays de Loire et du Poitou-Charente à la Normandie, à l'ouest du Bassin parisien et au Nord-Picardie, le temps sera gris, avec quelques chutes de neige ou de pluie verglaçante le matin, de pluie et de bruine l'après-midi.

Sur l'Aquitaine, le Centre, le nord du Massif Central, l'est du Bassin parisien, le Nord-Est et le Jura, la matinée sera brumeuse, le ciel se couvrira et de faibles chutes de neige et de pluie verglaçante se produiront l'après-midi.

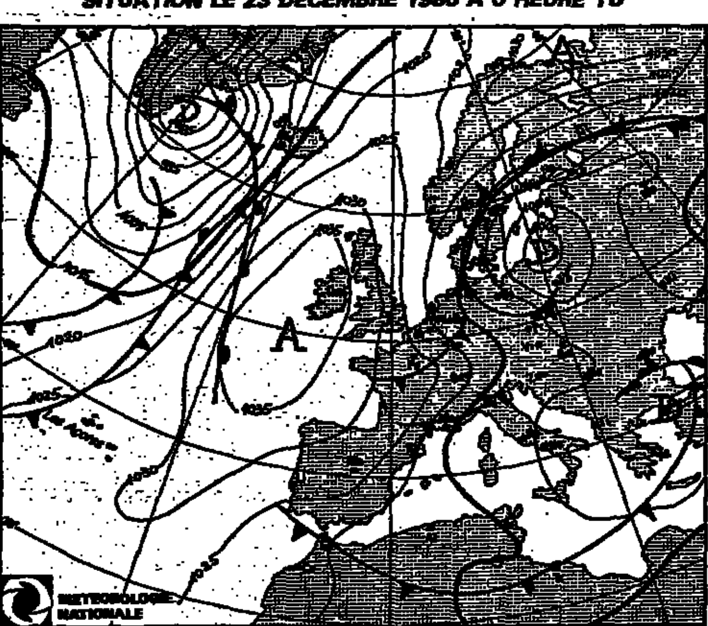
Plus au sud, il fera beau mais froid excepté sur les Pyrénées où les passages nuageux resteront nombreux. Le vent de nord en vallée du Rhône, de nord-est sur la Côte d'Azur, faiblira dans la journée. Sur la moitié nord, un vent de secteur ouest modéré localement assez fort près de la Manche soufflera l'après-midi. Températures minimales : −5 à −10 degrés sur la moitié sud-est (mais seulement −2 à 1 degrés sur le littoral méditerranéen) 1 à 5 degrés sur la Bretagne et les côtes de la Manche, −4 à 0 degrés ailleurs. Températures maximales : 5 à 9 degrés sur la Bretagne, la Basse-Normandie, les régions atlantiques et le pourtour méditerranéen, −3 à 1 degrés du Nord-Est au Massif Central et aux Alpes, 2 à 5 degrés ailleurs.

Vendredi 26 : La zone de temps couvert accompagnée de faibles précipitations gagnera au cours de la journée l'ensemble des régions de la moitié *sud*. Elle donnera de petites chutes de neige principalement sur l'Est, le Massif *Central et le Sud-Est, de faibles pluies ou* bruines ailleurs.

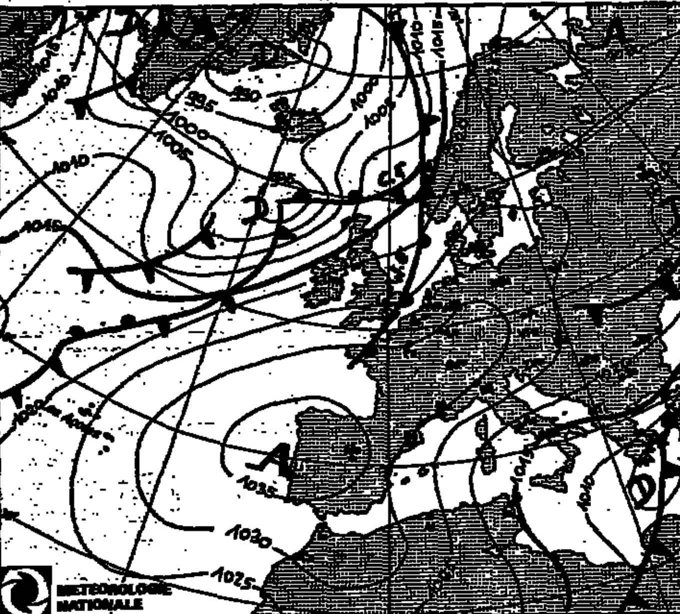
Dans l'après-midi, quelques éclaircies se produiront de la Manche orientale au Nord-Est.

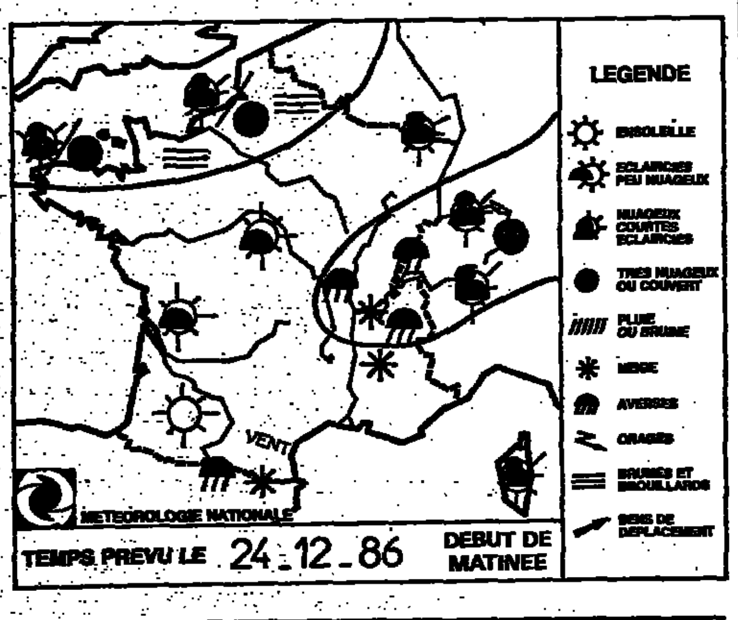
Les températures seront en hausse de 2 à 4 degrés.

SITUATION LE 23 DÉCEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 25 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU





TEMPS PREVU LE 24-12-86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 22-12 à 6 h TU et le 23-12-1986 à 6 h TU — le 23-12-1986

FRANCE				TOURS	5	−1	*	LOS ANGELES	22	10	N
AJACCIO	13	0	D	TOULOUSE	5	−1	D	LUXEMBOURG	−1	−5	N
BIARRITZ	8	0	D	POINTE-À-P.	30	22	A	MADRID	7	−1	D
BORDEAUX	6	−3	D	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	16	7	N
BOURGES	4	−2	*					MEXICO	22	9	B
BREST	6	0	N	ALGER	14	5	O	MILAN	9	−4	D
CAEN	5	3	N	AMSTERDAM	0	−3	A	MONTRÉAL	3	−9	C
CHERBOURG	4	3	N	ATHÈNES	15	12	C	MOSCOU	0	−7	N
CLERMONT-FERR.	3	−3	C	BANGKOK	31	20	D	NAIROBI	26	15	C
DIJON	3	−4	*	BARCELONE	11	0	D	NEW-YORK	4	−2	D
GRENOBLE-ST-M-H	4	−4	D	BELGRADE	1	−3	*	OSLO	−6	−7	N
LILLE	3	0	A	BERLIN	−4	−4	*	PALMA-DE-MAL.	12	3	A
LIMOGES	2	−3	*	BRUXELLES	2	−1	A	PÉKIN	0	−6	D
LYON	2	−4	C	LE CAIRE	21	15	D	RIO-DE-JANEIRO	30	23	P
MARSEILLE-MAR.	7	0	D	COPENHAGUE	−3	−4	A	ROME	9	−4	D
NANCY	2	−3	*	DAKAR	25	19	N	SINGAPOUR	31	24	N
NANTES	4	−1	D	DELHI	20	5	B	STOCKHOLM	−3	−4	*
NICE	12	3	A	DJERBA	17	10	A	SYDNEY	24	19	N
PARIS-MONTS.	4	2	N	GENÈVE	1	−2	D	TOKYO	9	2	N
PAU	2	−2	C	HONGKONG	19	15	D	TUNIS	12	5	N
PERPIGNAN	7	3	N	ISTANBUL	10	5	N	VARSOVIE	−4	−6	*
RENNES	6	−1	D	JÉRUSALEM	11	3	D	VENISE	8	−3	N
ST-ÉTIENNE	1	−5	C	LISBONNE	14	7	D	VIENNE	1	−4	*
STRASBOURG	2	−6	A	LONDRES	4	1	C				

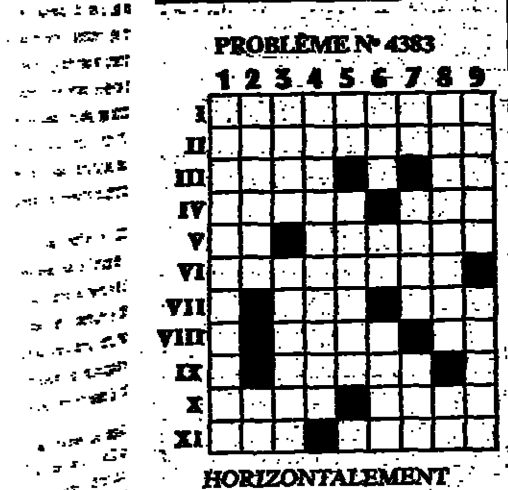
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4383



HORIZONTALEMENT

I. Est d'un entretien difficile. – II. Capables de produire des grains et de faire éclore des pépins. – III. Mit en terre pour la vie. Entraîne une réunion. – IV. Peut être mignonne. Indicateur horaire. – V. Personnel. Devenu pensionnaire d'une maison close. – VI. Point final. – VII. Exprime une certaine difficulté à avaler. Concerne le taureau mais pas le bœuf. – VIII. Fut bon prince. Possessif. – IX. Verre sans « eau ». – X. Désigne une collectivité. Sioux. – XI. Marrons et chocolats. Fugue majeure.

VERTICALEMENT

1. Consiste à beaucoup recevoir et beaucoup donner. – 2. Partie du globe. Exprime un choix. – 3. Forme de piquet. Désigne un groupe humain ou un individu simiesque. – 4. Déviations de route. – 5. Négation. Raser la tête pour favoriser la repousse. – 6. Permet de couper le courant en toute sécurité. Grand axe. Se trouvent dans la poche des enfants. – 7. Manière d'être. Une révolution ou une évolution. Lettres d'embauche pour un travail qui fut heureusement temporaire. – 8. Ne tiennent donc qu'à un fil. Au doigt d'une petite main *(inversé)*. – 9. Légendaire faiseur d'histoires. Bonne pour le service.

Solution du problème n° 4382

Horizontalement

I. Gaminerie. – II. Emir. In. – III. Notables. – IV. Euripe. AC. – V. Ara. Ath. – VI. Inertie. – VII. Oblitérer. – VIII. Galoubet. – IX. Ile. Doser. – X. Eluder. – XI. Sera. Défi.

Verticalement

1. Généalogies. – 2. Amour. Balle. – 3. Mitrailleur. – 4. Irai. Nio. Da. – 5. BP. Etude. – 6. Elle. Rebord. – 7. Rue. Atres. – 8. *Satiété*. – 9. Et. Cher. Roi.

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Naissances

– **Agnès HUBERT et James POND**

ont la joie d'annoncer la naissance de

Nicholas POND-HUBERT,

le 6 décembre 1986, à Bruxelles.

7, clos Manuel,
11050 Bruxelles.

– **Roseline LAYAN et Jacques LARROQUE**

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Vanina,

à Montauban, le 19 décembre 1986.

La Soupe au Lièvre,
Faubourg Lacapelle,
82000 Montauban.

Décès

– Mme Germaine Landré,
Mme Landré de Lusignan,
ses enfants et petite-fille,
M. et Mme Bernard Jamot,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mlle Marthe AUGIER,

leur sœur, tante et grand-tante,

survenu le 13 décembre 1986, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Paris. Lasalle 30460.

Ariane de Billy,
Alain de Billy,
Francine et Francis Christian,
Priscille et Emmanuel,
Et leurs proches,
ont le chagrin d'annoncer le décès du

pasteur Edmond de BILLY,

survenu dans sa quatre-vingt-septième année, le 15 décembre 1986.

Romains VIII, versets 31 à 39.

– M. Victor Borten,
Irène, Jean et Angèle Borten
et leurs enfants,
Henri, Hélène Witemberg,
Michelle Sterling,

ont la profonde tristesse d'annoncer la mort de

Mme Sophie BORTEN,

survenue le 10 décembre 1986.

34, avenue Hoche,
75008 Paris.

– *Ses enfants, petits-enfants et amis,*

ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Léone Marie BOURCIER,
née *Moiaux*,
veuve de M. Pierre G. Bourcier,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année, le 16 décembre 1986.

Elle repose en paix depuis le 19 décembre, dans le caveau de famille, à Saintes (Charente-Maritime).

Une messe à son intention sera célébrée dans sa paroisse, le mercredi 7 janvier, à 18 h 30, en l'église Saint-André, 24 *bis*, rue de Leningrad, à Paris-8e.

Mme J. Bourcier-Sigwalt.
Mme F. Briot,
45, rue de Leningrad,
75008 Paris.

– Le président-directeur général du Comptoir de minéraux et matières premières et d'Edi-Service,

Les membres du conseil d'administration et l'ensemble du personnel des deux sociétés,

ont la douleur de faire part du décès de la cofondatrice et présidente d'honneur du CMMP,

Mme Léone Marie BOURCIER,
née Moiaux,
veuve de M. Pierre G. Bourcier,

survenu à Louveciennes, le 16 décembre 1986.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à *Saintes (Charente-Maritime)*.

Une messe à son intention sera célébrée dans sa paroisse, le mercredi 7 janvier, à 18 h 30, en l'église Saint-André, 24 *bis*, rue de Leningrad, à Paris-8e.

Comptoir de minéraux et matières premières,
45, rue de Leningrad,
75008 Paris.

– Pierre Londe,
Elisabeth, Gilles et Marion Baudot,
Christian Londe,
Denis et Marie Londe,
Louis et Violaine Londe,
Henri et Eliane Tastemain,
Anne, Catherine, Sylvie et Aline Tastemain,
Jacques Londe,
Paulette Brunet,
Jean Loynel,
Françoise et Pierre Vendryes,
La famille Juif,
Les familles Londe et Quincy,

ont la douleur de faire part du décès de

Maud LONDE,
née Tastemain,

survenu le 19 décembre 1986.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Henri-Régnault,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Marcelle Martinet,
Guy, Cyrille et Catherine,
Isabelle, Béatrice,
Les familles Peyronnet et Roncoli,

ont la douleur de faire part du décès, le 21 décembre 1986, de

M. André MARTINET,

leur époux, père et grand-père.

Saint-Antoine-l'Abbaye (Isère).
Paris. *Lyon.*

– Mme Marlène Nedjar,
M. et Mme Daniel Nedjar
et leurs enfants,
Mlle Nathalie Nedjar,
M. et Mme José Nedjar
et leurs enfants,
M. et Mme Henry Lerat
et leurs enfants,
Mme Mireille Nedjar
et sa fille,

ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté

Jean NEDJAR,

survenu à Cannes, le 16 décembre 1986.

Résidence de Luynes,
14, avenue de Noailles,
06400 Cannes.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– La baronne Michel Petiet,
son épouse,
M. et Mme Thierry Varène
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Desplat
et leur fille,
ses beaux-enfants et petits-enfants,
Mme Maurice Cône,
sa belle-mère,
La baronne Bernard Petiet,
ses enfants et son petit-fils,
M. et Mme Hubert Petiet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Vignon
leurs enfants et petits-enfants,
M. Gérard Bove et son fils,
ses frère, sœur, beaux-frères et belles-sœurs,

ont la douleur de faire part du décès du

baron Michel PETIET,

chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des évadés,
président du Polo de Paris.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 24 décembre 1986, à 8 h 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e.

26, rue de l'Yvette,
75016 Paris.

– M. Pierre Malaussena,
M. Jean-Pierre Malaussena,
Fabrice Malaussena,
Les familles Reme, Anastaze, Roux, Ponsoda, Abribat,

ont la douleur de faire part du décès de

Colette REME MALAUSSENA.

Les obsèques ont eu lieu le 20 décembre 1986.

6, rue du Relay,
Mesnil-Racoin,
91580 Etrechy.

Remerciements

– Mme Noël Berrier
et sa famille,

très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur *ont été témoignées lors du décès du*

docteur Noël BERRIER,

expriment leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

– *Dans l'impossibilité de répondre* à tous, la famille de

M. Lucien DUPONT,

remercie ceux qui lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion de sa disparition.

– *M. et Mme Pierre Edde,*
Mlle Maria-Dulce Edde,
M. Carlos Edde,
M. Raymond Edde,

dans l'impossibilité de répondre à toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie par leurs messages à l'occasion du décès de leur cher

Emile,

les prient de trouver ici l'expression de leurs sentiments émus et reconnaissants.

– M. et Mme Jean Gachot,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Rodolphe Gachot,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur Paul Gachot et Mme,
leurs enfants,
La famille Bronner,
La famille Heyl,
Sa gouvernante,

très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Henri GACHOT,

expriment leurs sincères remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Avis de messes

– Paroisse, cathédrale Sainte-Rita, 27, rue François-Bonvin, à Paris-15e, mercredi 24 décembre 1986, à 21 h 30, veillée de Noël, crèche vivante, Noël populaires, solistes et orgue. Œuvres de Lallouette, d'Aquin, Berlioz, Bach, Couperin, Wagner.

22 h 30, messe pontificale célébrée en latin selon le rite de saint Pie V. Minuit chrétien par *Pierre Ory*, ténor ; chorale de la mission Sainte-Rita. Orgue et trompette.

Messes anniversaires

– Une messe de minuit de la solitude et de l'espérance sera célébrée à l'occasion du quarantième anniversaire des Petits Frères des pauvres, le mercredi 24 décembre, à 23 h 15, au Palais des congrès, porte Maillot, avec la participation de nombreux artistes. Invitations à retirer au Palais des congrès, de 12 heures à 19 heures.

Communications diverses

Entraide

– A l'approche de Noël, pensons à *ceux qui ont faim* ! Les Salésiennes missionnaires du Tamilnadu (Inde du Sud) rappellent qu'elles ont de grandes difficultés pour assurer le riz quotidien à tous les enfants de leurs écoles-orphelinats : 120 francs seraient à l'heure actuelle une aide efficace pour prendre en charge un enfant pendant un mois, mais le moindre don sera reçu avec reconnaissance par l'association (loi 1901). Premdan, 67, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris, CCP Paris 22 275 91 A.

BIBLIOGRAPHIE

« Chasses gardées »

Dès les premières lignes, *Chasses gardées*, le livre de Didier Buffin et Alain Froissart, deux journalistes, fera hérisser le poil de tous ceux qui courent la campagne chaque week-end fusil en main à la recherche de quelques perdreaux ou faisans et ne se prennent pas pour autant pour des tueurs. Le démarrage de leur enquête et de leur ouvrage part du 24 octobre 1984, sinistre jour pour les chasseurs en vérité, puisque l'un des leurs tua d'une décharge de calibre 12, Cosimo Lipartiti, « ancien de la Légion » et « défenseur de la nature », qui tentait de protéger son terrain face à des traqueurs de sangliers.

On imagine la réaction d'un lecteur si une histoire de l'automobile en France débutait par les méfaits d'un chauffard... Dommage, car *Chasses gardées* constitue une enquête en général bien faite, où l'on fait abondamment parler ceux qui, de près ou de loin, touchent à cette activité professionnelle, contestée de nos jours pour de multiples raisons.

Des vérités mais aussi des idées reçues, dans ce livre clair, sur les lacunes de la législation, sur le poids politique et économique du groupe – un million huit cent cinquante mille permis délivrés cette année – sur le braconnage – autre « sport » national – et sur le comportement condamnable des brebis *galeuses*. Un ouvrage dont les auteurs se classent plutôt du côté des « contre » que de celui des « pour ».

Les chasseurs auront sous les yeux en le lisant un résumé de tous les reproches que l'on peut leur adresser. Les autres, indifférents ou hostiles à la chasse, essaieront de se faire à l'occasion de leur lecture une opinion *sur le phénomène ou verront* là matière à renforcer leur détermination à faire évoluer les choses.

C. L.

★ *Chasses gardées*, Didier Buffin, Alain Froissart – Stock, 196 p., 86 F.

« La chasse du petit gibier sédentaire »

Après *la Chasse du grand gibier*, paru l'an dernier, Michel Jacob s'est attelé cette fois-ci à l'étude du petit gibier *sédentaire*. Ce *livre* va au-delà des traditionnels ouvrages consacrés à ce sujet dans la mesure où sont abordés longuement les raisons pour lesquelles le petit gibier de nos plaines et de nos bois se trouve aujourd'hui confronté à un bouleversement total de son habitat, et l'on pourrait même dire de ses conditions de vie. Que faut-il faire pour améliorer ou corriger ces conditions ? De quelle façon aménager son territoire pour que le gibier s'y retrouve vif, sauvage ?

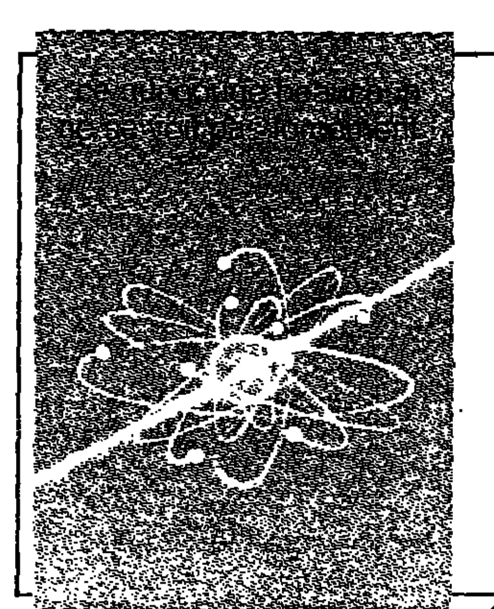
Cette étude, techniquement très sérieuse – Michel Jacob est un homme de l'art puisqu'il est conseiller cynégétique – constitue une somme de conseils pratiques, et les excellentes illustrations photographiques *dues à Jean-Claude* Chantelat en agrémentent la lecture.

C. L.

★ *La chasse du petit gibier sédentaire*, Michel Jacob, éditions Ouest-France, 67 F.

هكذا من الاصل





coordonnez, animez notre service technique
(sûreté nucléaire)

Nous sommes le spécialiste mondial pour la maîtrise de l'énergie électrique, un des grands constructeurs européens pour l'appareillage haute et basse tension. Dans leur recherche permanente du top niveau, les 2000 Ingénieurs et cadres de *Merlin Gerin travaillent tant en électrotechnique*, électronique, informatique qu'en automatique. Nous avons acquis cette sagesse, la discrétion, propre à ceux qui gagnent en équipe et oeuvrent à l'image de ces électrons autour d'un projet *commun. Aujourd'hui nous recherchons un* Ingénieur Responsable d'un Service Technique de 100 Ingénieurs et Techniciens de haut niveau travaillant *dans le domaine de l'électronique de* sûreté. Votre mission sera triple :

- supervision et coordination des études,
- management et animation de l'équipe,
- gestion prospective du portefeuille technologique.

Pour ce poste à très hautes responsabilités nous recherchons un Ingénieur diplômé de grande école (Supelec, Télécom...) avec option automatique, ayant une solide expérience en électronique et informatique industrielles.

Ce sont vos qualités humaines qui feront la différence pour réussir dans un environnement privilégiant le dialogue. Agé d'au moins 35 ans, vous alliez grande rigueur, sens stratégique et qualités reconnues d'animateur et de meneur *d'hommes. L'anglais est bien sûr indispensable.* Rejoignez la réussite discrète de Merlin Gerin et découvrez des procédures de recrutement qui inaugurent ce que pourra être votre activité demain sous le signe de la compétence et du dialogue.

Nous vous remercions de nous adresser votre candidature, lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous la référence CFR 269. Merlin Gerin - Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres - 38050 GRENOBLE Cedex.

la maîtrise de l'énergie électrique



Organisation et Publicité

Pour devenir un des leaders mondiaux de
L'INSTRUMENTATION RF ET HYPERFRÉQUENCES
sur le marché en forte croissance des
Télécommunications, Radars, Satellites,
une entreprise française, filiale d'un groupe international recherche des

INGENIEURS D'ETUDES et CHEFS DE PROJET

Responsables du développement d'un produit, de l'analyse du cahier des charges à la mise en production :
- choix techniques (3 ou 18 GHz, IEEE ..., 32 BITS, HYBRIDES, YIG, ASGA)
- prix de revient
- conduite d'équipe d'ingénieurs et techniciens.

Vous êtes ingénieur diplômé, débutant ou quelques années d'expérience ces postes vous intéressent, prenez contact en téléphonant à Michèle GUINETON - 30.51.29.72 ou envoyez votre candidature sous référence 63883 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris, qui fera suivre.



L'envergure d'un manager pour que les grands comptes s'envolent

NCR FRANCE, 4ème constructeur mondial d'informatique propose la gamme la plus large du marché du mini au gros système.
Aujourd'hui NCR affirme sa volonté de mettre le fruit de ses innovations au service des Grands Comptes.
Assurer l'encadrement d'une équipe d'ingénieurs commerciaux, organiser la pénétration du marché et développer l'activité Grands Comptes sont les principales responsabilités du professionnel de la fonction qui saura rapidement atteindre des objectifs significatifs.
Manager, leader, homme de communication, vous avez une formation supérieure et bien sûr une expérience commerciale Grands Comptes de plusieurs années. Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable.
Le poste est basé Tour Neptune à Paris-La Défense.
Adressez votre dossier de candidature avec CV, photo et prétentions sous référence 2767 à Francis ETIENNE, Service Recrutement, NCR, Tour Neptune, 20 place de Seine, Cedex 20, 92086 Paris-La Défense.



média-system



L'Entreprise Industrielle

Groupe de 9 000 personnes - 3,5 milliards de CA, recherche dans le cadre de la forte expansion des

DEPARTEMENT INSTRUMENTATION AUTOMATISMES ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE (LYON)

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE (réf. M1)

Expérience minimum de 3 ans en Assembleur + Pascal + Moniteur temps réel multi-tâches multi-utilisateurs et automates (MG, SMC, TE, etc...)

INGENIEURS D'AFFAIRES

Expérience exigée de 3 ans minimum dans la conduite d'affaires sur le plan technique (études, travaux, mises en service), commercial, financier et humain dans les domaines suivants :

UN POSTE EN INSTRUMENTATION (réf. M2)
UN POSTE EN AUTOMATISMES ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE (réf. M3)

DEPARTEMENT ELECTRICITE INDUSTRIELLE (GRENOBLE)

INGENIEUR D'AFFAIRES (réf. M4)

Spécialisé en électrotechnique. Expérience exigée de 3 ans minimum *dans la conduite d'affaires sur le plan* technique (études, travaux, mises en service), *commercial, financier* et humain de travaux d'électricité dans les secteurs industriel et tertiaire.
Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant expressément la référence du poste choisi *à Monsieur Michel VINCENT - L'Entreprise Industrielle - BP 6419 - 69413 LYON CEDEX 06.*

Télécommunications et réseaux militaires : vos talents commerciaux pour la France et l'export.

Participez à l'expansion de la Direction Commerciale de TRT dans les domaines des télécommunications et des réseaux militaires.
Ingénieurs technico-commerciaux, vous développerez en France et à l'export, des Radiocommunications militaires ou des Réseaux.
Vous avez une expérience technique d'environ 5 ans dans ces domaines: radiocommunications VHF/UHF/HF ou commutation de données et réseaux.
Une formation commerciale complémentaire vous sera assurée si nécessaire.
Les postes sont à pourvoir à Paris 13ème.

Merci d'adresser votre candidature à TRT, Direction du Personnel, 5, avenue Réaumur 92350 Le Plessis-Robinsson.



L'une des premières sociétés françaises d'électronique professionnelle.

média-system

SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTATION dans le cadre de sa forte *expansion recherche en*

ÉLECTRONIQUE
1 INGÉNIEUR D'ÉTUDE

pour développement cartes analogiques et digitales à microprocesseurs expérience souhaitée : 2 ans minimum
BANLIEUE EST
Merci d'adresser C.V. PHOTO & PRÉTENTIONS aux Ets MULLER & Cie 2, avenue de la Trentaine B.P. 25 - 77500 CHELLES.

BETURE SETAME *recherche* pour St-Quentin-en-Yvelines

INGÉNIEUR HYDROLICIEN
GRANDE ÉCOLE

4/5 ans d'expérience en alimentation, eau potable et assainissement urbain Anglais, micro-informatique *et mobilité Outre-Mer indispensables*
Envoyer C.V., photo et prét. à *BETURE SETAM* 2, rue Stephenson 78181 St-Quentin-en-Yvelines.

CHEFS de PROJETS
EXPERIMENTES

- Vous avez une très bonne pratique du secteur BANCAIRE
- Vous avez envie de participer à la Gestion d'une SSII... et aussi à ses résultats
- Nous sommes une SSII spécialisée en *informatique* bancaire et financière, axée sur un service de haute qualité !

Si vous pensez que nos projets se rencontrent, et si vous "parlez" MERISE, faites-nous part de vos expériences et désirs en adressant votre dossier sous réf. ÇPM :

21, rue de Paradis - 75010 PARIS

QUALIPLUS
METHODE ET BANQUE

Le Monde CADRES

Le Groupement des Autorités Responsables de Transport

Association nationale des élus locaux responsables des transports publics

recherche

DOCUMENTALISTE
confirmé(e)

Chargé(e) au sein d'une équipe pluridisciplinaire d'organiser la documentation pour l'association et ses adhérents, *et de participer à l'animation d'un réseau* de collecte et de traitement de données pour un système d'information sur les transports.

Adresser lettre manuscrite, C.V. *et* prétentions à M. le Président du GART, 77, bd du Montparnasse, 75006 PARIS

AVANT LE 10 JANVIER 1987.

média-system

Cabinet d'Expertise Comptable d'Implantation Nationale

recherche
pour son bureau de Paris-IXe

UN ASSISTANT CONFIRMÉ (H./F.)

2 à 3 ans d'expérience
Ecole de Commerce ou MSTCF ou DECS

Prière d'adresser C.V., photo et prétentions ss nº 8.239 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

GRENOBLE

CABINETS DENTAIRES MUTUALISTES

CHERCHENT JANVIER 87

PRATICIENS

Thèse 5 ans mini-expérience statut salarié - Avantages sociaux - temps plein mi-temps

Adr. C.V. à M. le Directeur UMG 8 - 12, rue Dr-Calmette 38028 GRENOBLE CEDEX.

JEUNE BUREAU D'ÉTUDE EXPORT

RECHERCHE

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

DYNAMIQUE MOTIVÉE POUR POSTE RESPONSABILITÉ EXPÉRIENCE 5 ANS MINIM.

BON NIVEAU : SECONDE LANGUE

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo sous le nº 8.240 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e

---

BANLIEUE SUD

INGÉNIEURS

- aérodynamique ;
- turbo-machine ;
- combustion thermique ;
- mécanique ;

pour étude ou analyse d'essais *avec calculs sur programmes informatiques.*
Formation école d'ingénieurs
Expér. souhaitée : 1 à 2 ans
Se présenter QUALITRA 94, rue ST-LAZARE-9e
Escalier D, r.-de-ch.
Téléphone : 42-85-39-74.

STÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE recherche pour *AGENCE PROCHE BANLIEUE*

GESTIONNAIRE D'IMMEUBLES

en copropriété, expérimenté bonnes connaissances des travaux de maintenance des *immeubles*
Tenue assemblées générales
Ecrire avec C.V. et prét. à LTA-G (*réf.* 154) 39, *rue de l'Arcade, Paris-8e.*

Recherchons cadre commercial introduit ventes, dérivés pétrochimiques ou autres, salaire important et intéressement
Téléphone : 47-38-25-25.

DEMANDES D'EMPLOIS

Resp. adm. H. 34 ans, DECS, *disp., temps partiel ou ponct.*
Téléphone : 40-06-19-50.

Jeune couple sérieux cherche à louer studio Paris 12e ou 13e, ou environs. 2.500 F charges comprises
Téléphoner h.b. : 43-87-48-75 poste 214, Mme MACÉ.

ANIMATEUR DE VOCATION

Possédant solide expérience (10 ans)

PRODUITS FRAIS

alliés à une connaissance terrain de tous les circuits GMS, recherche dans une société volontaire à taille humaine responsabilité des ventes France, dans une équipe de direction désireuse d'intégrer un professionnel de la vente à sa structure de production.
Ecrire sous le nº 6537 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue Monttessuy, Paris-7e.

représentation demandes

Directeurs des ventes Indépendants (Free Lance) recherchent produits intéressants à diffuser
Ouverts à toutes propositions
Ecrire sous le nº 6.928 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

15e arrdt

MONTPARNASSE. Vrai Atelier + 3 chambres en duplex Sud. 2 bns ss vis-à-vis. AFFAIRE RARE. 2.700.000 F. 43-22-61-35.

18e arrdt

AVENUE JUNOT - Gd séj. + chbre, tt cft, 72 m², r.-de-ch. 790.000 F. 42-66-19-00.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. Paris préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux PAIE CPT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

locations meublées demandes

Paris

MONDIAL MERCURE
rech. STUDIOS et 2 PIÈCES pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING *pour Ambassades et Sociétés* S'adr. : SERVICE ACCUEIL Tél. : 42-56-28-16.

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris *rech. du STUDIO au 5 P.* LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASSADES. 45-26-18-95.

immobilier information

AGENCE MUTUELLE IMMOBILIÈRE
L'ENTREPRISE DU 3e TYPE !!

- Des honoraires moins chers (20 % en moyenne).
- Une garantie de paiement de loyers INTEGRALE et UNIQUE...

Toutes transactions immobilières : achats, ventes, locations gestions locatives, etc.

L'A.M.I.
OUVRE UNE NOUVELLE AGENCE A PARIS
22, rue d'Aumale, 75009
Téléphone : 40-16-09-09 42-80-69-22.

Pour Vendre ou Acheter Maison - Appartement Château - Propriété Terrain - Commerce sur toute la France -
LAGRANGE
9, rue la Châtelier, 75017 Paris tél. (16-1) 40-54-08-08.

bureaux

Locations

DOMICILIATIONS
Forum des Halles. Bureaux Constitution de Sociétés Télex. Secrétariat
Téléphone : 40-26-15-12.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitutions de Sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides
ASPAC 42-93-60-50 +

BUREAUX ÉQUIPÉS
DE 15 à 100 m² - *STANDING*
OUVERT 24 H SUR 24
Loc. courte ou longue durée
Tous services : Tél., télécopie télex, *restaurant, parkings* secrétariat, tél. personnalisé
ACTE 43-80-90-10.

DOMICIL. DEPUIS 90 F/MS
RUE ST-HONORÉ (CONCORDE)
RUE CRONSTAD PARIS-15e
21 BIS, RUE DE TOUL, PARIS-12e
CONSTITUT. SARL. 2.000 F HT
INTER-DOM. TÉL. 43-40-68-50.

DOMICIL. CCIALE-8e
TÉLEX/PERMANENCE TÉLÉPH.
Travaux Secrétariat, Bureaux
AGECO 42-94-95-28
(STATIONNEMENT AISÉ).

viagers

ÉTOILE, près avenue Carnot 2 P., tt cft. 60.000 cpt + 3.700 F. Occupé 72/80 ans Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

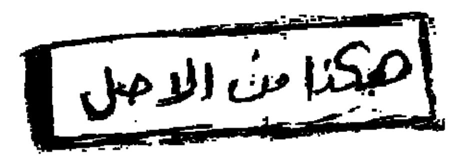
AV. DUQUESNE. RARE
3 P., occupé 75 ans. 525.000 + 7.400 Lépous
Téléphone : 45-54-28-66.

17e - 2 P., tt cft. 72.000 F + 1.500 mens., occ. fme 76 ans Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

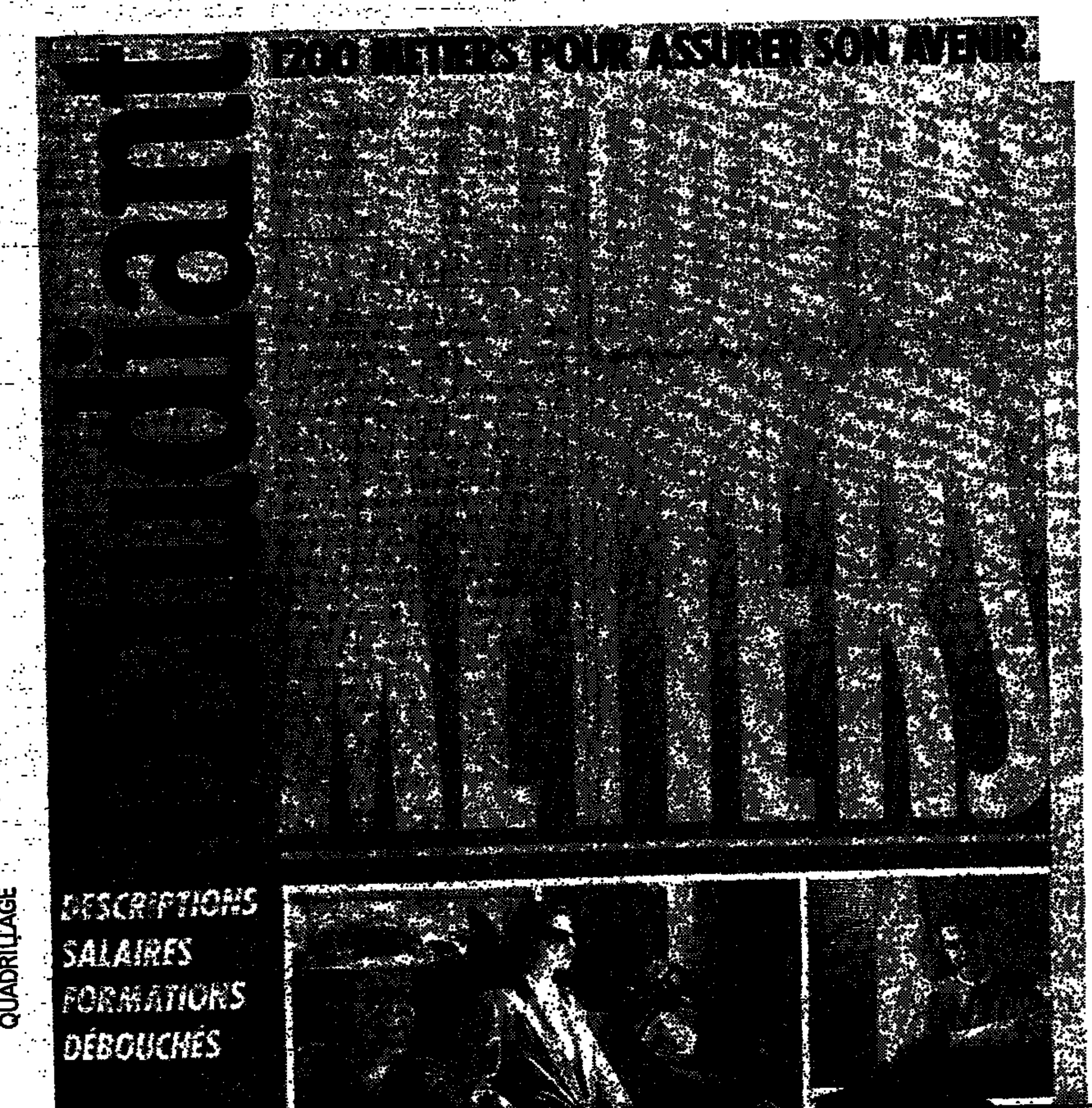
maisons de campagne

BULLION 78
Vallée de Chevreuse
Urgent, exceptionnel
vends maison rurale, en partie restaurée sur terrain 2.000 m² boisé, 4 pièces, cuis., véranda s. de bns, w.-c., grenier, dépendance, cour. Prix : 650.000 F. Poss. arrangement
Téléphone : 30-41-30-15.





A FORCE DE FAIRE CROIRE QU'UN PETIT BOULOT C'EST UN METIER, ON VOUS DIRA QUE LE CHOMAGE C'EST DES VACANCES.



Un million de jeunes au chômage, 25 % d'une tranche d'âge et deux fois plus qu'en Allemagne. Quel gâchis !
Et pourtant, on oublie toujours qu'entre la formation et l'emploi, il y a le choix d'un métier.
Le « Guide des Métiers » de l'Etudiant vient combler ce vide, en faisant connaître les métiers, il ouvre les « champs du possible » en matière d'emploi.
Car le gâchis, ce n'est pas qu'un jeune ne puisse pas faire certains métiers, c'est qu'il ignore que sa formation, ses goûts, ses capacités lui donnent la possibilité de les faire.
A ce stade, le gâchis collectif peut devenir drame individuel...
A tout cela, il n'y a qu'une solution : l'information, le reste n'étant que palliatif ou gadget.
Cette information est un devoir pour tous : centres de formation, entreprises, pouvoirs publics, médias, etc., ceux qui voudront s'y soustraire porteront une lourde responsabilité.

**1 200 METIERS POUR ASSURER SON AVENIR.
300 PAGES - 49 F
EN VENTE PARTOUT.**

صكنا من الاصل

Economie

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Les pastilles Valda passent sous contrôle américain

Valda change de nationalité. Rendue célèbre par ses fameuses pastilles contre la toux, cette affaire familiale, créée en 1902 à Paris, vient d'être rachetée par la firme américaine Sterling Drug (12,2 milliards de francs environ de chiffre d'affaires), troisième fabricant mondial d'acide acétylsalicylique (aspirine) avec une production de 7 000 tonnes/an.

Soucieuse de renforcer sa présence en Europe de l'Ouest, Sterling Drug a, pour faire bonne mesure, pris aussi le contrôle des laboratoires Furt, société bordelaise spécialisée dans la fabrication de laxatifs à base de fruits (marques Tamarine et Colarine). Le PDG de Sterling Drug, M. John Pietruski, a refusé tout net de révéler le prix de ces acquisitions. Ensemble, Valda et Furt réalisent quelque 200 millions de francs de chiffre d'affaires. Outre ses intérêts français, Valda possède une filiale en Italie.

Paribas : résultats en forte hausse

A quelques semaines de sa privatisation, la Compagnie financière de Paribas publie pour la première fois des comptes semestriels consolidés. Ceux-ci font ressortir, pour les six premiers mois de 1986, un résultat net consolidé de *« part du groupe »* de 929 millions de francs, contre 1 354 millions pour l'ensemble de 1985.

La forte progression du résultat provient surtout des plus-values de cession. Le bénéfice net total du groupe (intérêts minoritaires inclus) qui s'élève à 1 868 millions de francs se décompose en 1 119 millions de résultat des opérations en revenus (2 225 pour toute l'année 1985) et 749 millions de résultat des opérations en capital (502 millions en 1985).

Par ailleurs, le ministère de l'économie a décidé que la part du capital de la Compagnie destinée à la constitution d'un bloc de contrôle serait de 18 %, et non de 20 % comme envisagé initialement. Les candidats à participer à ce bloc ont jusqu'au 6 janvier pour se faire connaître.

Générale Sucrière : redressement confirmé

Saint-Louis-Bouchon, dont l'offre publique d'échange sur le groupe Lesieur a pris fin le 22 décembre (l'issue ne sera connue que le 22 janvier), confirme le spectaculaire redressement de sa filiale, la Générale Sucrière, numéro deux du sucre français. Pour l'exercice 1985-1986 clos en septembre, le résultat net s'élève à 123 millions de francs contre une perte de 7;3 millions. Les ventes de sucre ont progressé de 10 %, et surtout le coût de l'énergie s'est réduit (179 millions contre 247 millions). Les effectifs ont été diminués de plus de six cents personnes pour atteindre deux mille cinq cent soixante emplois en 1986. En revanche, Royal Champignon, autre société du groupe, aura un déficit, qualifié d'accidentel par les dirigeants de Saint-Louis-Bouchon, de 20 à 30 millions de francs, contre un bénéfice de 13,2 millions en 1985.

AFFAIRES

Les visées de Bouygues sur Spie Batignolles

Je te tiens, tu me tiens...

La partie de bras de fer que se livrent depuis des mois Francis Bouygues et le groupe Schneider, le premier pour accroître son emprise sur Spie Batignolles, le second pour en garder le contrôle effectif, a atteint son paroxysme le lundi 22 décembre.

Ce jour-là, M. Georges de Buffevent, PDG de Spie, avait convoqué une assemblée générale extraordinaire avec, à l'ordre du jour, sept résolutions de nature financière et juridique, apparemment classiques, puisqu'il s'agissait d'autoriser le conseil d'administration à faire passer le capital social de 240 millions à 1 milliard de francs au maximum, d'émettre des obligations remboursables en actions et des obligations à bons de souscription d'actions. Le conseil demandait aussi à l'assemblée que les actions détenues depuis plus de quatre ans par la même personne bénéficient d'un droit de vote double.

Comme on pouvait s'y attendre, les porteurs de parts représentant les intérêts de Bouygues à l'assemblée générale, par le biais de M. René Angereau, vice-président, se sont mis en travers des desseins des dirigeants de Spie. Ils ont voté contre les quatre premières résolutions les plus importantes (augmentation du capital, droit de vote double) et donné leur accord aux trois autres plus anodines. Ils ont toutefois fait connaître leur volonté d'*« apporter à Spie une collaboration active pour la prospérité des affaires sociales »*, espérant que *« l'avenir permettra d'organiser entre Spie et Bouygues une collaboration »*.

Les dispositions soumises à l'assemblée étaient destinées officiellement à donner à la société les moyens de faire face à des évolutions stratégiques, mais plus immédiatement à contrer ce que chez Spie on appelle l'agression du groupe Bouygues. Le magnat du bâtiment et des travaux publics (avec un chiffre d'affaires consolidé de 45,8 milliards en 1986, après le rachat de la SCREG et 440 millions de francs de résultat net) a, en effet, acquis en Bourse depuis deux ans, en dépensant plus de 800 millions de francs, un nombre de titres tel qu'il possède presque 34 % de Spie, Schneider en contrôlant un peu plus de 60 %.

Schneider a trouvé le procédé plus qu'inélégant de la part d'un concurrent, certes, mais néanmoins confrère. Spie Batignolles, en effet, se développe dans quatre grands secteurs d'activité : électricité et nucléaire ; pétrole et canalisation ; ingénierie industrielle et chimique, et, enfin, génie civil, travaux publics et bâtiment, dans lequel il se heurte à la concurrence d'autres grands, comme SAE, Dumez, GTM et, bien sûr, Bouygues (1).

« Bouygues est dans une impasse ; même avec 34 % du capital, il ne peut imposer un administrateur au conseil d'administration, explique précisément le président de ce conseil, M. de Buffevent. *Ses seuls droits sont ceux d'un actionnaire. On lui appliquera toute la loi, mais rien que la loi. »*

Sans doute. Mais si Bouygues est dans une impasse, Spie Batignolles lui-même est en position difficile, car toutes les décisions importantes de cette société sont désormais bloquées. Toute modification des statuts, par exemple les droits de vote doubles, et toute augmentation de capital à l'avenir doivent être décidées à la majorité des deux tiers. Or Bouygues, avec 34 %, peut les contrarier totalement. Autrement dit, chacun des deux « adversaires » tient l'autre.

« Schneider a les moyens »

M. Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider SA, s'est montré toutefois très confiant à l'issue de l'assemblée générale : *« Nous avons de multiples façons de continuer à mener, comme nous le souhaitons, la stratégie de l'entreprise et, par exemple, pourquoi pas, en augmentant les moyens financiers des filiales de Spie. La preuve est faite, en tout cas, que Bouygues ne veut pas souscrire à des augmentations de capital chez Spie, alors qu'il a eu recours à cette formule pour sa propre entreprise. »*

Début octobre, M. Pineau-Valencienne avait tenu, en écrivant à chacun des quelque trente-deux mille salariés de Spie, à les rassurer : *« Sachez que le groupe Schneider, grâce à sa restructuration en cours et à la puissance de ses nouveaux actionnaires, a les moyens de défendre Spie Batignolles contre toute attaque extérieure et qu'il en a la ferme détermination. »*

Avec Jeumont Schneider et Merlin Gérin, Spie Batignolles est en effet l'un des fleurons industriels du groupe Schneider. 1986 se terminera sur un résultat net de quelque 150 millions, légèrement supérieur à celui de l'année précédente, et un chiffre d'affaires de 18,5 milliards. *« Et ce,* relève M. de Buffevent, *en dépit de trois éléments négatifs qui ont pesé sur nos comptes : une perte de quelque 160 millions de notre filiale Speichim, notamment sur une usine d'éthanol en Louisiane, le coût social d'importantes réductions d'effectifs, des difficultés dans plusieurs filiales étrangères, par exemple en Australie et dans les pays pétroliers d'où il a fallu se désengager ou qu'il a fallu mettre en sommeil. »*

En 1987, M. de Buffevent ne prévoit pas de réorganisation profonde du groupe, mais il sera évidemment attentif aux inévitables regroupements, voire fusions qui vont agiter le secteur des travaux publics. Globalement, la part du chiffres d'affaires réalisé en France (50 % actuellement) aura tendance à s'accroître, non seulement à cause de la réduction du nombre des grands contrats à l'étranger peu à peu remplacés par davantage d'affaires moyennes de 100 millions à 200 millions de francs, mais aussi d'un recentrage volontaire vers le marché intérieur : développement de la promotion touristique en bordure de mer et à la montagne, réalisation de parcs aquatiques de loisirs, création d'un département immobilier tertiaire avec la construction de bureaux dans les grandes technopoles ou dans les parcs d'affaires de technologie.

En ce qui concerne l'étranger, 1986 s'est terminé sur une note optimiste, puisque en association avec des Japonais, Spie a obtenu le contrat de la raffinerie de pétrole de Port-Harcourt au Nigéria (4,5 milliards de francs, dont 2,2 milliards pour l'entreprise française). C'est aussi avec des partenaires japonais qu'elle avait décroché le gazoduc indien (1 700 kilomètres), il y a quelques mois.

FRANÇOIS GROSRICHARD et FRANÇOIS RENARD.

(1) Sur certains chantiers, Bouygues et Spie sont non pas concurrents mais associés. C'est le cas notamment du tunnel sous la Manche.

Accord des Douze sur les aides à la construction navale

BRUXELLES
Communautés européennes
de notre correspondant

Les ministres de l'industrie de la CEE sont convenus, le 22 décembre, de limiter les aides à la construction navale à 20 % du prix de revient pour les petits navires et à 28 % pour les grands bâtiments. La nouvelle réglementation européenne, valable pour les quatre prochaines années, ne s'appliquera pas à l'Espagne et au Portugal en raison de leur récente entrée dans le Marché commun.

« Les chantiers français devront mieux démontrer leur compétitivité », a déclaré M. Alain Madelin à l'issue des travaux des Douze. Le ministre français a expliqué que la réglementation communautaire manifeste la volonté de la Communauté d'assurer la « transparence » des subventions.

Selon M. Madelin, les dispositions arrêtées empêcheront à l'avenir tout incident du genre de celui qui a permis à l'entreprise italienne Fincantieri de « souffler » récemment à Alsthom Atlantique la commande d'un paquebot destiné à une compagnie américaine. En cas de différend, la Commission de Bruxelles pourra être saisie et trancher grâce aux mesures arrêtées lundi.

Les « plafonds » fixés par les Douze incluent toutes les formes d'aide à la construction, y compris celles consenties aux armateurs. Le taux de 20 % – qui concerne essentiellement la concurrence entre chantiers européens – vise les bateaux d'un prix inférieur à 6 millions d'ECU (42 millions de francs). Le pourcentage de 28 % a été fixé par rapport à la compétition féroce que font à l'Europe les chantiers japonais et sud-coréens dans la construction de grands navires.

MARCEL SCOTTO.

AGRICULTURE

● **La CEE manque une occasion de dégonfler ses stocks de beurre.** – Parce qu'elle est en panne de crédits, la Communauté européenne a dû repousser, lundi 21 décembre, les adjudications pour la vente de 200 000 tonnes de beurre de plus de deux ans à l'URSS. Les restitutions (aides) demandées par les négociants (181,45 ECU par 100 kg) n'étaient pas exceptionnellement élevées. Mais le total représentait une charge pour le budget de la CEE de 363 millions d'ECU (autant environ de dollars). En outre, il aurait fallu inscrire une perte en valeur de stocks considérable. Malgré la dérogation accordée par le GATT (accord sur les tarifs douaniers et le commerce), la CEE n'a expédié jusqu'à présent que 137 500 tonnes de beurre au-dessous du cours mondial, à l'URSS précisément. A Bruxelles, on indique qu'il ne s'agit dans ce refus des 200 000 tonnes que d'un problème de trésorerie, et qu'il n'y a pas de contradiction avec le principe de liquidation accélérée des stocks (1,3 million de tonnes) adopté par le conseil des ministres le 16 décembre.

● **Des jeunes agriculteurs creusent un fossé symbolique.** – Sous les yeux des CRS, des membres du CDJA du Finistère ont, lundi 22 décembre, creusé des tranchées pour empêcher l'accès à la direction départementale de l'agriculture à Quimper. Ils ont invité les salariés de la chambre d'agriculture à quitter leur lieu de travail et enchaîné les entrées du Crédit agricole et de la direction des services vétérinaires. Motif de ces actions : *« La conférence annuelle a été un échec, et les administrations auront beaucoup de travail pour peu de résultats. Ces tranchées symbolisent aussi le rejet des mesures adoptées qui ne règlent en rien le fond du problème »*, a déclaré M. François Palud, président du CDJA.

Social

Durcissement du conflit à la SNCF après la rupture des négociations

Les transports ferroviaires ont été fortement perturbés dans l'ensemble de la France, lundi 22 décembre, et les perturbations devraient continuer ce mardi 23 et pourraient même se durcir à la suite de la rupture des négociations à la SNCF, dans la nuit de lundi à mardi, malgré l'appel à la reprise du travail lancé le mardi matin par les syndicats FO, CFTC, CGC et FMC (cadres et maîtrise autonomes).

● A la SNCF, la circulation des trains a été très réduite dans la journée de lundi. La SNCF avait appliqué le service de « première urgence », permettant la circulation d'un train sur quatre. Mais les perturbations ont été particulièrement importantes dans le Nord et dans le Sud-Est. Dans la région marseillaise, par exemple, les agents de conduite étaient tous en grève. En outre, de nouvelles catégories de personnel se sont jointes au mouvement, notamment parmi les agents sédentaires.

Dans le Nord, le trafic régional a été nul, et les trains en provenance de Paris ou à destination de la capitale ont été bloqués par les grévistes. Dans le Sud-Est, la circulation des trains a été totalement paralysée dans les gares de la région lyonnaise, notamment celle des TGV, habituellement relativement préservée, à la suite de l'occupation par les cheminots des postes de régulation du trafic au nord et au sud de Lyon (les postes ont cependant été évacués dans la soirée par les occupants). La SNCF a mis des autocars en service dans cette région comme dans le Nord. Les gares d'accès aux Alpes ont aussi été paralysées par la grève. Le trafic régional aussi a été quasiment nul à Marseille, à Montpellier et à Toulouse. Toutefois, des trains grandes lignes ont circulé au départ de Toulouse et de Bordeaux, mais la grève s'est étendue dans la région bordelaise aux contrôleurs CGT et CFDT.

Dans le Centre aussi, le mouvement des roulants a été appuyé par le débrayage des contrôleurs, agents de service ou personnel d'exploitation. Dans l'Est, le Métrolor, qui avait fonctionné jusque-là, a été bloqué en milieu d'après-midi dans la gare de Metz.

Les négociations engagées entre la direction de la SNCF et les syndicats n'ont pas abouti, les trois principales organisations (représentant près de 75 % des cheminots), CGT, CFDT et FGAAC (Fédération générale autonome des agents de conduite), ayant quitté la réunion à 2 heures du matin, mardi, estimant « insuffisantes » les propositions de la direction en matière salariale, et ne voulant pas attendre les rendez-vous proposés en janvier et en mars, respectivement pour discuter de la nouvelle grille de salaire et des conditions de travail. Seuls les syndicats FO, CFTC, CGC et FMC ont signé, ce mardi, l'accord salarial et appelé à la reprise du travail.

● A LA RATP, le trafic du métro et du RER a aussi été perturbé dans la journée de lundi, à la suite de l'appel lancé par le syndicat autonome des conducteurs. Deux rames sur cinq en moyenne ont circulé, à l'exception du milieu de journée où la proportion a été d'une sur deux. Mais la situation a été très variable selon les lignes. Ainsi, sur la ligne 11, le trafic a été presque normal une grande partie de la journée (sauf en soirée), tandis que sur les lignes 4 et 13, il a été extrêmement réduit, et même interrompu totalement dans le courant de la matinée. Ailleurs, il a fortement fluctué selon les moments, en fonction de la prise de service des équipes de conducteurs : ainsi, sur les lignes 6, 8 et 9, où il y a eu au moins un train sur deux.

En revanche, les lignes d'autobus ont fonctionné pratiquement normalement. Les perturbations du métro ont amené nombre de Parisiens à prendre leur voiture, ce qui a entraîné de sérieux embouteillages en fin de journée. La situation devrait être la même ce mardi.

● Dans le conflit de la marine marchande et des ports, M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, a amorcé un recul le 22 décembre. Il a accepté de fixer à trente au maximum le nombre des navires qui pourront être immatriculés aux Kerguelen, à bord desquels les armateurs pourront donc embaucher des marins étrangers. A propos de la couverture sociale des marins en cas de maladie, là aussi les pouvoirs publics ont fait un geste, assurant que les navigants bénéficieraient du versement intégral de leurs salaires pendant quatre mois.

Le gouvernement, par la voix de M. Jacques Chirac, à l'issue d'une réunion des ministres, a *« mis en garde les agents du secteur public et nationalisé contre les grèves qui engendrent la désorganisation des services »*. M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, a, de son côté, déclaré qu'il espérait que *« la raison l'emportera »* et a incité les cheminots à la solidarité avec les chômeurs, *« sinon la SNCF et eux seront victimes de leur propre conflit »*. De son côté, M. Alain Juppé, ministre du budget, a mis en valeur la progression de la masse salariale en 1986 : *« 3,06 % pour EDF, 3,03 % pour la SNCF et 4,11 % dans la fonction publique »*, alors que la hausse des prix sera limitée à 2,3 %.

En revanche, pour la CGT, M. Louis Viannet, numéro deux de la Confédération, a indiqué que celle-ci *« soutient en grand et à fond »* les mouvements revendicatifs, et qu'elle *« fera tout pour créer les conditions obligeant le gouvernement à desserrer le carcan de ses directives salariales »*. Selon la CGT, *« la profondeur du mécontentement, l'élévation de la combativité, la conscience grandissante de la possibilité d'imposer des reculs peuvent et doivent favoriser le développement des luttes de masse »*. Si la CGT se démarque des *« revendications étroitement catégorielles »* des conducteurs du métro, elle va consulter le personnel de la RATP sur des revendications sur les salaires, l'emploi et l'avenir de l'entreprise.

Le pouvoir se dit résolu à ne pas céder

(Suite de la première page.)

Ce serait en même temps l'un des héritages les plus importants de la gestion socialiste — la désindexation des salaires sur les prix — qui serait mis en cause. Un tel résultat serait d'autant plus paradoxal — et économiquement dangereux — que les salariés sont globalement gagnants avec la désinflation. En 1986, les salaires horaires ouvriers ont progressé plus vite que les prix. Il en résulte une hausse, *en moyenne*, du pouvoir d'achat de 2 % (contre 0,4 % en 1985). Les fruits de la rigueur...

Pour le gouvernement, — sur ce *point unanime — qui joue visiblement* sur l'impopularité et le pourrissement des grèves, le mot d'ordre coule donc de source : fermeté, fermeté, fermeté, MM. Balladur et Giraud ayant été les plus en pointe sur ce thème lors de la réunion à Matignon, le 22 décembre. L'objectif est de s'en tenir à la recommandation salariale du 12 novembre de M. Chirac, aujourd'hui à la SNCF, comme hier à EGF et demain dans la fonction publique (où les négociations devraient s'ouvrir à la mi-janvier).

Cette recommandation débouche toutefois sur deux hypothèses : l'une, basse, celle d'une évolution en 1987 de 2 % de la masse salariale (comme pour la moyenne des prix) ; l'autre, haute, pouvant aller *« au plus »* à une hausse de la masse salariale de 3 %. Ces progressions doivent, bien sûr, être comprises en tenant compte de tout ce qui compose une masse salariale, qu'il s'agisse des augmentations générales pour tous les agents de l'entreprise, mais aussi du « glissement vieillesse technicité » (GVT), qui mesure les mécanismes automatiques d'ancienneté et de promotion, l'ensemble des salariés payant ainsi — compte tenu des blocage des *évolutions — les promotions et le « vieillissement »* d'une partie du personnel. Si un GVT de 2 % par an ne fait pas problème quand l'inflation est à 14 % ou 15 %, il en va évidemment différemment quand elle n'est plus que de 2 %...

A la SNCF, les partenaires sociaux ont ainsi joué au chat et à la souris en n'abordant pas directement la question du GVT... alors qu'elle était présente dans tous les esprits. Comme à EGF, la direction a raisonné sur une progression de la masse salariale de 3 % (avec 1,8 % de GVT) sans que l'accord prévoit explicitement, comme le demandait M. Chirac dans ses recommandations, des contreparties, à savoir *« une amélioration supplémentaire de la productivité ou une meilleure utilisation des équipements »*. On a *joué sur le non-dit...* (1).

Après que la CFDT, la CGT et la FGAAC eurent rompu les négociations, la direction de la SNCF, qui déjà s'était montrée moins stricte *que celle d'EGF*, a encore « amélioré » ses propositions finalement retenues par les quatre syndicats minoritaires qui vont probablement signer. Les salaires seront augmentés *en niveau pour l'ensemble* des agents de 1,7 % (1 % au 1er juin et 0,7 % au 1er octobre). Dès le 1er janvier, tous les cheminots toucheront une prime de 250 F assortie d'une part hiérarchisée *représentant* 2,8 % du salaire mensuel (soit au total une prime de 400 francs à 800 francs). Un point d'indemnité de résidence sera intégré (en deux étapes au 1er janvier et au 1er octobre) dans le traitement pour le *calcul des retraites*.

Enfin, cinq mille promotions supplémentaires (au lieu de trois mille cinq cents au départ) seront engagées en 1987. Sur un des principaux points du litige — la mise en place d'une nouvelle grille au 1er janvier 1988 —, la direction va procéder à une « étude complémentaire » et s'est engagée à financer ce nouveau *système sur un budget spécifique* « hors masse salariale ». Des négociations s'ouvriront « rapidement » *sur les conditions de travail.*

Au total, la SNCF a été jusqu'à la limite extrême de la marge de manœuvre laissée par le gouvernement (la masse salariale augmentera de 3,08 %...). Mais en refusant à aborder dès maintenant ce qui n'a pas trait aux salaires, elle a pris le risque de rompre les discussions avec les syndicats engagés dans la grève. Ceux-ci ont, désormais, le choix entre la poursuite d'un *mouvement qui en s'étendant va pénaliser* de plus en plus les usagers et la recherche d'une porte de sortie honorable. La sagesse voudrait qu'ils optent pour la deuxième solution. Mais le pourront-ils ? Nombre de grévistes mettent en cause les syndicats eux-mêmes. Ceux-ci sont plus à la traîne qu'à la tête de la grève. Avec le conflit de la SNCF, les syndicats présentent au gouvernement la facture de leur affaiblissement.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Si l'accord s'abstient d'afficher de telles contreparties, le budget 1987 de la SNCF (*qui prévoit de réduire le déficit de 3 milliards à 3,5 milliards en 1986 à 2,1 milliards en 1987*) est basé sur une nouvelle amélioration de la productivité.

Et nous, et nous...

(Suite de la première page.)

Mais si la réparation de certaines injustices passe fort bien la rampe, le phénomène de tache d'huile, l'extension à tous d'augmentations salariales incompatibles avec les contraintes de l'équilibre économique, le bousculement des « grilles » à l'heure où l'on sort à peine du trou, par rapport aux voisins, ce trop classique appel au « il n'y a qu'à... », portent en eux les germes d'une infection dont la nation, à nouveau, mettra des mois, voire des années, à se remettre, si on la laisse aller.

La France n'a pas recouvré la santé. Ce n'est pas seulement la faute de ses gouvernants. Elle a une nature fragile, prompte à croire que tout est gagné quand trois indices favorables se suivent. Sa mémoire n'est pas excellente, comme celle des Allemands, qui n'ont jamais oublié les ravages effroyables causés par l'inflation qui a suivi la *première guerre mondiale*. Elle a moins que d'autres pays le sens de la compétition internationale, alors que le maintien de l'agressivité sur ce terrain est le *seul* moyen de maintenir à la nation son niveau de vie, ce fameux pouvoir d'achat dont la *progression est le ressort des* actions sociales du jour.

Le drame est que, précisément, la prolongation et l'extension des grèves — ou le lâchage du gouvernement — irait exactement à l'encontre des chances de donner satisfaction aux travailleurs.

Réaction en chaîne

Faire repartir l'inflation, abaisser notre garde face à nos concurrents, et l'on peut être sûr que non seulement l'emploi sera moins encore sauvegardé mais que ceux qui ont la chance de travailler verront leur pouvoir d'achat se réduire.

Voulons-nous vraiment entrer dans la cohorte des pays sous-développés ? Il n'est pour les services publics qu'à continuer à vouloir imposer des vues jusqu'au-boutistes, pendant que l'industrie et le commerce privés travaillent, mais de moins en moins aisément du fait des perturbations qui gagnent comme une réaction en chaîne.

PIERRE DROUIN.

La feuille de paie des conducteurs

Selon qu'il est débutant ou en fin de carrière, un agent de conduite de la SNCF gagne de 8 000 à 12 000 F (salaire brut) *par mois*. Ce faisant, il se situe dans la partie supérieure de la grille des salaires en vigueur à la SNCF puisque, sur 240 000 agents au total, 128 842 avaient touché *mensuellement* moins de 8 000 F en 1985, d'après le bilan social. Entre 7 000 et 8 000 F par mois, on compte 55 260 cheminots, dont des contrôleurs.

Ces dernières années, ces revenus ont évolué faiblement, au regard de l'augmentation de l'indice des prix et, surtout, de la progression des salaires horaires ouvriers moyens.

En 1986, il n'y a eu *aucune* revalorisation des salaires. Elle a été de 4,5 % en 1985, de 5 % en 1984, de 8 % en 1983 et de 8,75 % en 1982. Sauf en 1984, *ces hausses ont correspondu* à celles de la fonction publique, qui avait alors été de 3 %.

Pendant la même période, le salaire horaire ouvrier avait progressé de 12,6 % en 1982, de 9,8 % en 1983, de 8,4 % en 1984 et de 5,2 % en 1985. Pour les trois premiers trimestres de 1986, l'augmentation est de 2,7 %. Quant à l'indice des prix, il avait enregistré une hausse moyenne de 9,7 % en 1982, de 9,3 % en 1983, de 6,7 % *en 1984 et de 4,7 % en 1985*. Pour les neuf premiers mois de 1986, il a augmenté de 1,8 %.

A la RATP, le salaire moyen était de 6 490 F en novembre 1980. Il est passé à 8 800 F en novembre 1983 et à 9 950 F *en novembre 1986. Entre 1983* et 1986, il a augmenté en moyenne de 13 %, les ouvriers qualifiés bénéficiant *« d'un coup de pouce »*, alors que les conducteurs de rame ne voyaient leurs revenus ne progresser que de 11,8 %. Car les conducteurs atteignent l'ancienneté maximale après *seize années de carrière*, et, leurs salaires évoluent moins vite que pour d'autres personnels de la RATP. En 1980, un conducteur gagnait 6 710 F ; en 1983, 9 150 F. En novembre 1986, il touche 10 230 F en salaire brut et primes.

ÉNERGIE

Après l'accord intervenu au sein de l'OPEP

● Sensible hausse du prix du pétrole sur les marchés libres
● Augmentation de l'essence d'environ 20 centimes dès janvier

Les cours du pétrole brut ont vivement augmenté, lundi 22 décembre, sur les marchés internationaux, favorablement impressionnés par l'accord conclu *pendant* le week-end à Genève par l'OPEP, afin de reprendre en main le marché mondial et d'imposer un prix de 18 dollars le baril. Le pétrole de référence britannique a *même atteint en cours de journée* le niveau symbolique de 18 dollars par baril, le plus haut depuis dix mois et 3 dollars de plus qu'avant l'ouverture de la conférence de Genève. Les cours se sont un peu effrités en fin de séance, du fait notamment de l'approche des fêtes de fin d'année qui limitent les échanges. Le brut britannique a clôturé à 17,45 dollars, le brut américain à 17,22 dollars, soit leur plus haut niveau depuis le mois de février dernier et respectivement 1 dollar et 0,83 dollar de plus que vendredi dernier.

Cette réaction du marché était attendue. Reste à savoir si la reprise des cours peut se maintenir assez longtemps pour permettre aux pays de l'OPEP d'imposer aux compagnies, comme ils l'ont décidé, des contrats à prix fixe, dont la moyenne atteindrait 18 dollars. Pour ce faire, compte tenu notamment des différentiels de qualité et du coût de transport, il faudrait que les cours du marché au jour le jour restent durablement autour de 19 à 20 dollars par baril.

La plupart des observateurs s'attendent que les cours fluctuent quelques jours au niveau actuel — 16 à 18 dollars, — avant que le marché ne reprenne en janvier son activité normale et que les négociants aient eu le temps de se faire une opinion sur les chances de succès de l'OPEP. Quoi qu'il en soit, les consommateurs devraient déjà subir les conséquences des hausses récentes des cours : en France, les prix des carburants risquent ainsi d'augmenter de près de 20 centimes par litre en janvier, du fait du renchérissement du coût des approvisionnements, mais aussi, il est vrai, du relèvement des taxes prévu par l'Etat. *Mais le pari tenté* par l'OPEP est ambitieux. Les compagnies pétrolières devraient, en effet, opposer une vive résistance au retour à des contrats à prix fixes. Les modalités de ventes appliquées depuis un an, indexées sur les cours de produits au jour le jour, les mettait à l'abri des risques de fluctuation des cours, ce qui n'est pas le *cas des nouveaux contrats.*

« Au cours des prochains mois, le marché va mettre durement à l'épreuve notre accord », a déclaré le ministre koweïtien du pétrole à l'issue de la conférence de Genève. *« Mais au fur et à mesure que les stocks diminueront, les prix se raffermiront et s'approcheront des prix officiels »*, a-t-il ajouté, soulignant que l'organisation avait volontairement sous-estimé la demande prévue au cours du premier trimestre, afin d'être certaine d'assécher le marché.

Soutien des producteurs concurrents

En dépit des difficultés prévisibles, *plusieurs faits positifs* permettent de penser que l'organisation pourra, au moins au cours des premiers mois de l'année, atteindre ses objectifs et redresser les prix. Un certain nombre de pays producteurs non membres de l'organisation ont ainsi fait savoir qu'ils n'augmenteraient pas leurs exportations *afin de soutenir* ces efforts. C'est notamment le cas de la Malaisie, du Mexique, de l'Egypte et du sultanat d'Oman. La Norvège ainsi que l'Angola devaient également prendre des décisions en ce sens. Par ailleurs, l'Arabie saoudite, après avoir averti ses clients qu'ils devraient réduire leurs enlèvements de 10 % à compter du 1er janvier, a, selon la revue spécialisée *Petroleum Intelligence Weekly*, décidé de réduire les stocks qu'elle avait accumulés *en dehors du Golfe*, et dont l'existence pesait sur le marché depuis des mois.

VÉRONIQUE MAURUS.

Les nouveaux quotas

Voici la liste des nouveaux quotas de production fixés par l'OPEP pour le 1er semestre 1987 (en millions de barils/jour).

PAYS	QUOTA Décembre 1986	QUOTA 1er semestre 1987	BAISSE (en %)
Algérie	0,669	0,635	– 5,1
Equateur	0,221	0,210	– 4,9
Gabon	0,160	0,152	– 5
Indonésie	1,193	1,133	– 5
Iran	2,317	2,255	– 2,7
Irak (*)	(1,600)	1,466	–
Koweït	0,999	0,948	– 5,1
Lybie	0,999	0,948	– 5,1
Nigéria	1 304	1,238	– 5
Qatar	0,300	0,285	– 5
Arabie saoudite	4,353	4,133	– 5
Emirats arabes unis	0,950	0,902	– 5
Venezuela	1,574	1,495	– 5
Total	(16,639)	15,800	– 5

(*) L'Irak, qui était dispensé de quota jusqu'à la fin de l'année, produit environ 1,6 million de barils/jour, qu'il fallait donc ajouter au plafond officiel (15,039) pour obtenir le plafond réel de l'OPEP. De même pour 1987, l'Irak ayant refusé son quota, il faut rajouter environ 0,2 million de barils par jour pour obtenir la *production réelle de l'Organisation.*

Le gouvernement « met en garde les agents du secteur public et du secteur nationalisé »

« Le gouvernement tient à mettre en garde les agents du secteur public et du secteur nationalisé contre les grèves qui engendrent la désorganisation des services », a indiqué lundi 22 décembre un communiqué de l'hôtel Matignon, peu après que M. Jacques Chirac eut réuni dans la matinée les ministres chargés du secteur public.

« Le gouvernement fait confiance à l'esprit de service public qui les anime pour que l'ensemble des Français n'en supportent pas le poids », ajoute le communiqué.

« La France en est à un moment décisif de sa politique de redressement, poursuit-il, *si cette politique devait être remise en cause, ce sont tous nos efforts en faveur de l'emploi qui seraient compromis. Si, en revanche, elle est poursuivie avec courage et obstination, c'est l'ensemble des Français qui en recueilleront les fruits. »*

Les participants à la réunion ministérielle ont souligné qu'*« il est impératif, pour gagner la bataille du redressement de notre économie et de sa désinflation, que l'augmentation des prix et des salaires en 1987 soit contenue dans des limites strictement définies, faute de quoi ce serait la compétitivité de nos entreprises, l'équilibre de notre commerce extérieur et la situation même de la croissance et de l'emploi qui seraient gravement touchés. »*

« Dans cet esprit, ajoute le communiqué, *le gouvernement a fixé pour 1987 une norme de progression des salaires dans le secteur public et dans le secteur nationalisé, compatible avec la poursuite de cette politique économique et qui assure à l'ensemble des salariés concernés le maintien de leur pouvoir d'achat moyen. »*

Au cours de cette réunion, précise-t-il, *« le premier ministre a tenu à souligner son attachement aux principes de la politique contractuelle, et il a rappelé que, dans le cadre des directives gouvernementales, c'est entreprise par entreprise que les discussions doivent être conduites »*.

Social

La grève des transports

La commune de Val-d'Isère s'efforce de mettre en place des transports de substitution

BOURG-SAINT-MAURICE
de notre correspondant

Peu garnies de neige au cours des quatre précédents Noël, les stations de sports d'hiver des Alpes subissent cette année le contrecoup de ce phénomène météorologique qu'accentue en ce moment la paralysie du réseau de la SNCF. Les skieurs ne sont pas venus en très grand nombre dans les Alpes, alors que la « manne blanche » est, cet hiver, au rendez-vous. Toutefois, les villages de montagne devraient se remplir à partir du vendredi 26 décembre. Mais la désorganisation du réseau SNCF, qui achemine environ 35 % des skieurs se rendant dans les stations savoyardes, va rendre extrêmement difficile l'accès à leur lieu de vacances.

Depuis le dimanche 21 décembre, la desserte de la vallée de la Tarentaise et de ses deux cent vingt mille lits touristiques ne peut se faire qu'en voiture ou par des cars que la SNCF affrète à partir de la gare d'Aix-les-Bains, où arrivent parfois quelques TGV.

A l'initiative de la commune de Val-d'Isère, plusieurs stations ont décidé, mardi matin, de mettre en place des moyens de transport de substitution. Des contacts pris la veille avec des compagnies de cars de plusieurs grandes villes, notamment Nice, Marseille, Toulon, Strasbourg, Lyon, Paris, Lille, devraient permettre à celles-ci d'acheminer des skieurs jusqu'au pied des pistes. « *Les offices de tourisme de ces villes devraient servir de relais et de lieux de rendez-vous*, affirme M. Claude Régis, directeur de la station de Val-d'Isère. *Il faut que nous puissions acheminer chez nous les gens qui veulent venir coûte que coûte à la neige.* » Ceux-ci participeront naturellement aux frais de transport qui correspondront approximativement aux billets SNCF de deuxième classe. « *On pourra nous accuser de vouloir briser la grève. Mais si des gens défendent leur bifteck sur leurs rails, d'autres défendent le leur sur la neige* », ajoute M. Régis.

Quant au président de l'association Ski-France, M. Jean-Guy Cupillard, maire de la station de l'Alpe-d'Huez, il s'élève contre « *une grève fâcheuse, au moment où la SNCF lance une campagne nationale de promotion, et inadmissible car elle prive les stations d'une partie de leur clientèle* ».

CLAUDE FRANCILLON.

● **Trois délégués mis à pied chez Boussac pour une interview.** – Trois syndicalistes de l'usine Boussac de Nomexy (Vosges), M. Jean-Claude Sergent (CGT), secrétaire du comité d'entreprise ; M. André Guyot (CGT), secrétaire du comité d'hygiène et de sécurité, et M. Marcel Marie (CFDT), secrétaire de l'union régionale Hacuitex, viennent d'être mis à pied par la direction de l'entreprise pour avoir dit publiquement « *leur pessimisme* » quant à l'avenir de la société, dans une interview accordée le 8 décembre au quotidien régional *l'Est républicain*. Ils ont reçu, le 19 décembre, une lettre leur notifiant « *une mise à pied conservatoire jusqu'à la décision définitive qui découlera d'un entretien avec la direction fixé le 23 décembre prochain* ». L'inspecteur du travail, venu sur les lieux, a dressé « *un constat de délit d'entrave au fonctionnement du comité d'entreprise* ». – (Corresp.)

Conjoncture

L'OCDE appelle les Etats-Unis à s'atteler à la « tâche gigantesque » du redressement des déficits

La reprise américaine se poursuit depuis près de quatre ans et, même si elle s'est ralentie depuis la mi-1984, elle devrait perdurer en 1987. Mais si les dirigeants de la première puissance occidentale sont parvenus, par un nouveau dosage entre une politique monétaire plus souple et une politique budgétaire plus stricte, à sauvegarder les chances d'une croissance estimée par les experts de l'OCDE à 3 % en 1987 contre 2,7 % en 1986, les risques et les incertitudes sont tels qu'ils plaident en faveur d'un pragmatisme extrêmement prudent.

Par son ampleur, la liste des atouts et des handicaps, dressée par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son dernier rapport sur les Etats-Unis, illustre la perplexité des spécialistes confrontés à une situation parfois inconnue dans un pays dont l'évolution pèse immanquablement sur celle de l'ensemble de la planète.

Parmi les facteurs positifs figurent bien évidemment la loi Gramm-Rudman visant à rétablir l'équilibre budgétaire et la capacité de résistance aux pressions protectionnistes du Congrès dont l'équipe Reagan a fait preuve. Ont également joué dans le sens de l'assainissement le recul de 25 % du dollar au regard des monnaies des autres pays de l'OCDE depuis son point culminant de mars 1985, la baisse des taux d'intérêt, une plus grande convergence entre les croissances des pays industrialisés et, au total, la chute de 40 % des prix du pétrole libellés en dollars.

Ces forces « *qui s'exercent dans le sens de l'expansion* » devraient, selon les experts du château de la Muette, l'emporter au cours des dix-huit prochains mois sur les éléments défavorables : faiblesse des investissements, qui n'ont progressé hors secteur pétrolier que de 1,25 % en 1986 et ont baissé de 2,5 % si l'on tient compte des industries de transformation et d'extraction du pétrole ; plafonnement probable de la consommation, le taux d'épargne des ménages étant tombé au niveau exceptionnellement faible de 4,4 % au second semestre 1986 ; persistance des difficultés de l'agriculture illustrée par le fait que 40 % des banques jugées « *problématiques*) par les autorités fédérales de tutelle sont des instituts de crédit agricole ; contrecoup subi par un secteur pétrolier de taille.

Malgré ces handicaps, les Etats-Unis se voient promis une expansion sans dérapage inflationniste puisque la hausse des prix, une fois passé le temps de la « manne pétrolière », est estimée à 3 % pour 1987 contre 2,2 % en 1986.

En outre, l'aptitude des Américains à créer des emplois n'a cessé de se confirmer. Depuis 1970, trente millions de postes ont été créés, onze millions depuis 1962. Un tour de force attribué par les auteurs du rapport à une grande mobilité de la main-d'œuvre, à une flexibilité des salaires allant jusqu'à une baisse des rémunérations offertes aux nouveaux arrivants sur le marché du travail, à de faibles réglementations et à un système de prestations sociales moins généreux que dans les autres pays industriels.

« Dans des eaux inconnues... »

Ce tableau serait, somme toute encourageant s'il n'était assombri par deux déficits majeurs, celui du budget comme celui de la balance des comptes courants, dont les redressements constituent des « *tâches gigantesques* » et pourtant primordiales pour l'équilibre économique mondial. Pour l'OCDE, la réduction du déficit budgétaire doit constituer « *une toute première priorité* ».

Les compressions réalisées n'ont pas permis de ramener ce déficit en deçà de 222 milliards de dollars pour l'exercice 1986, alors que la dette publique américaine, équivalant à 50 % du produit national brut, a pris de telles proportions que le seul remboursement des échéances a absorbé 18,5 % des recettes fédérales 1986. Inverser cette tendance paraît essentiel à un allégement des taux d'intérêt à long terme, mais aussi à la crédibilité d'un pays qui finance ses déficits grâce aux investissements étrangers.

Les auteurs du rapport estiment toutefois qu'au-delà de 1988 l'objectif d'un retour à l'équilibre pour la fin de la décennie fixé par la loi Gramm-Rudman ne pourra être atteint sans mesures complémentaires délicates.

Autre défi, dont dépend cette fois la reprise de l'économie mondiale et la sauvegarde du libre-échange, la correction du déficit de la balance des paiements courants. De 138 milliards de dollars en 1986, ce dernier mettra du temps à se redresser et pourrait dépasser encore le cap des 100 milliards de dollars, soit 2,5 % du PNB, en 1988, lorsque toutes les retombées de la dépréciation du dollar se seront fait sentir. Les raisons de cette lente amélioration sont connues : le dollar ne s'est pas déprécié au regard des monnaies de nombre des partenaires des Etats-Unis notamment les « nouveaux pays industriels » d'Asie du Sud-Est ; les exportations américaines ont été bridées par la crise de la dette traversée par les pays du tiers-monde contraints de peser sur leurs achats à l'étranger ; la diminution des avoirs américains à l'étranger entre le début et la fin des années 80 pourrait atteindre 700 milliards de dollars laissant un pays débiteur de fraîche date avec une dette extérieure nette de quelque... 500 milliards de dollars.

L'ensemble de ces contraintes plonge l'économie américaine, et par là même ses partenaires, « *dans des eaux inconnues* », de l'aveu même de l'OCDE. Au fil des mois à venir, la concertation internationale sera de ce fait mise à rude épreuve. Le choix sera en effet délicat pour chacun : accepter une nouvelle dépréciation, coordonnée si possible, du dollar, pour accélérer le processus de redressement du commerce extérieur américain afin de désamorcer la bombe protectionniste du Congrès, ou tirer les conclusions du rapport de l'OCDE et accélérer la croissance des autres pays industriels pour que la rigueur budgétaire américaine ne tire pas vers le bas toute la croissance mondiale. Une troisième voie n'est guère plus aisée puisqu'elle conjugue ces deux types d'ajustement.

F. Cr.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE REDOUTE

Extraits de la lettre aux actionnaires de M. Patrick Pollet, Président Directeur Général

Lors de la dernière assemblée générale, je vous annonçais que l'exercice 1986-1987 serait celui de l'assainissement et du repositionnement.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que les six premiers mois de l'exercice en cours, tant sur le plan de l'activité que sur celui des résultats, vont bien dans ce sens et que nous voudrions maintenir, pour l'ensemble de l'exercice, correction faite du grave incident « Confort Familial » de l'an dernier, les progressions enregistrées à fin août.

Globalement, et pour ce premier semestre, le groupe REDOUTE a réalisé un chiffre d'affaires de 5 386 millions (+ 10,3 % à données comparables) et un bénéfice net de 30,3 millions (+ 9,6 %), avec notamment pour les secteurs suivants :

Ensemble REDOUTE Catalogue :
C.A. 3,866 milliards de francs + 10,6 % ; bénéfice net (avant intérêts des minoritaires) 35,5 millions + 10,1 %.

Ensemble PRÉMAMAN :
C.A. 426 millions + 11,2 % ; perte (hors SIAD) 182 000 F contre 1 448 800 F au 31 août 1985.

VESTRO :
C.A. 92 milliards de lires + 10,1 % ; bénéfice (hors SIAD) 49 millions de lires contre 67 millions au 31 août 1985.

Ensemble SIAD :
C.A. 108 milliards de lires + 18,6 % ; bénéfice net 548 millions + 19 %.

FINAREF :
Financements (au 30 juin) 1 291 millions + 26,6 % ; bénéfice net semestriel 10,3 millions + 21 %.

En ce qui concerne les Editions ROMBALDI et les Sociétés DANS UN JARDIN, les coûts d'assainissement seront contenus dans les estimations annoncées.

Dans l'ensemble, le démarrage de la saison automne-hiver a été plus terne que celui escompté. Au 30 novembre 1986, les ventes consolidées atteignent *8 900 millions (+ 11,5 %)*, ce qui nous permet d'espérer maintenir une progression des ventes de 10 % sur l'exercice et surtout retrouver le profil de rentabilité des années précédentes.

Je demeure résolument confiant dans le devenir du Groupe REDOUTE.

L'équipe de collaborateurs qui m'entourent et ceux qui sont à la tête des filiales partagent cette résolution.

SODEXHO

Le conseil d'administration de SODEXHO présenté par Pierre Bellon :

1. – A arrêté les comptes de l'exercice 1985/1986 clos le 31 août 1986.

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes, en augmentation de 17 % par rapport à celui de l'exercice précédent, s'est élevé à 5 090 000 000 F, dont 39 % ont été réalisés en France, 16 % en Europe, 24 % en Amérique du Nord, 21 % dans le reste du monde.

Conforme aux prévisions, le résultat net consolidé s'élève à 98 951 000 F, et le résultat net consolidé part du Groupe à 78 092 000 F.

2. – Proposera à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 février 1987, la distribution d'un dividende, avoir fiscal compris, de 75 F par action.

3. – Proposera également à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire, l'apport des divisions de restauration collective France à trois nouvelles filiales détenues à 100 % par SODEXHO SA :

– La société française de restauration qui opérera sous la dénomination commerciale SODEXHO FRANCE ENTREPRISES-ADMINISTRATIONS ;

– La société française de services qui opérera sous la dénomination commerciale SODEXHO FRANCE HOPITAUX-CLINIQUES ;

– La société française de restauration et services qui opérera sous la dénomination commerciale SODEXHO FRANCE ÉCOLES-UNIVERSITÉS.

Ces nouvelles structures, plus proches du client, à taille plus humaine, permettront :

– D'améliorer la qualité de nos services ;
– De faire progresser le savoir-faire du personnel ;
– D'adapter les conditions de travail aux spécificités de chaque marché ;
– De promouvoir l'esprit d'entreprise des dirigeants de filiales et de leurs collaborateurs.

Le conseil a examiné les perspectives de l'exercice en cours qui, après deux années de transition, marquera la reprise de la croissance des résultats.

MAJORETTE

Projet d'implantation d'une unité de production en Extrême-Orient

Pour donner une nouvelle dimension à son développement, à l'étranger notamment, la société a décidé d'étudier un projet d'implantation d'une unité de production de voitures miniatures en Extrême-Orient.

Ce projet sera intégralement financé par la société mère et bénéficiera de la technologie, des automatismes et de l'organisation de « Majorette ».

Il permettra au groupe de bénéficier de coûts de production peu élevés et viendra renforcer les quatre usines de Caluire et Rillieux près de Lyon.

En France, les activités et les investissements de la société porteront désormais davantage encore sur la productivité, la créativité, les nouveaux produits et le développement d'une qualité supérieure donnant une forte valeur ajoutée.

Marchés financiers

PARIS, 22 décembre ↑

Une bonne liquidation

L'année boursière s'est bien terminée lundi rue Vivienne. La douzième et dernière liquidation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Indécis le matin, le marché s'est un peu raffermi au cours de la séance principale et, déjà largement gagnant (+ 9,56 %) d'un mois sur l'autre à la veille du week-end, il a encore légèrement arrondi son pécule. En clôture, l'indicateur instantané enregistrait une modeste avance de 0,16 %.

La tâche n'a pas été aisée. De nouvelles ventes bénéficiaires ont rendu la tendance très irrégulière, pesant notamment sur Europe 1, Printemps, Schneider, Alsthom, Cetelem, Pernod-Ricard, Midi, Dumez, Raffinage-Distribution, Auxiliaire d'Entreprises. Mais les hausses l'ont emporté en nombre (Peugeot, CSF, Bic, Compagnie Bancaire, Hachette, L'Oréal, Générale Occidentale, Penarroya). Bref, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait un résultat peu spectaculaire, mais tenir l'équilibre un jour de liquidation fortement gagnante est presque une gageure. La Bourse l'a tenu. Visiblement, elle tourne le dos aux difficultés. Ni la perspective d'une hausse des prix du pétrole ni l'extension des grèves dans les transports ne semblent beaucoup l'émouvoir.

Certes, la belle tenue de Wall Street vendredi, dont la réaction à la triple échéance trimestrielle à terme, sur les indices, les actions et les options était attendue avec impatience, est un facteur encourageant. En revanche, la lourdeur des obligations agit dans le sens contraire. Et, ce jour, le marché du crédit avait encore bien mauvaise mine, en relation, lui, avec l'accord de l'OPEP.

NEW-YORK, 22 décembre ↓

L'ombre du brut

La remontée des prix du pétrole a fait ombrage à Wall Street en début de semaine. Après avoir passé avec succès, vendredi, l'épreuve des « trois sorcières » (triple échéance à terme des indices, des actions et des options), le marché s'est, en effet, alourdi assez sensiblement. Si les Blues Chips n'ont pas trop mal tiré leur épingle du jeu – après avoir évolué assez nerveusement, le Dow Jones s'est établi, en clôture, à 1 926,18 (– 2,67 points), – en revanche, les actions de second rang ont été malmenées. Sur 2 072 valeurs traitées, 1 046 ont baissé, 578 seulement ont monté et 448 n'ont pas varié.

A dire vrai, le brut à 18 dollars le baril a fait frissonner les investisseurs, ravivant la crainte d'une reprise de l'inflation. Si tel était le cas, les chances d'une nouvelle détente monétaire serait bien minces. Du coup, l'espoir de voir le marché battre de nouveaux records d'ici à la fin de l'année s'est évanoui. De l'avis général, avec la prochaine entrée en vigueur de la nouvelle loi fiscale, les opérateurs vont être tentés de prendre massivement leurs bénéfices pour n'avoir pas à payer trop de taxes sur les plus-values. Pour l'instant cependant, la Bourse garde son sang-froid. Bien qu'assez forte, l'activité s'est maintenue à des niveaux normaux. Au total, 159,08 millions de titres ont changé de mains, contre 245,8 millions vendredi (volume exceptionnel résultant de la fameuse triple échéance).

VALEURS	Cours du 19 déc.	Cours du 22 déc.
Alcoa	33 7/8	33 7/8
A.T.T.	25 3/8	25 1/2
Boeing	53 1/2	54
Chase Manhattan Bank	37 5/8	37 5/8
Du Pont de Nemours	86	87 7/8
Eastman Kodak	68 1/2	68 5/8
Exxon	73	73
Ford	58 1/2	57 5/8
General Electric	88 1/8	87
General Motors	66 1/4	66 1/4
Goodyear	41 3/4	42
I.B.M.	125 1/4	123 3/8
I.T.T.	52	53 3/4
Mobil Oil	40 1/8	40 1/4
Pfizer	61 7/8	60 7/8
Schlumberger	34	33
Texaco	35 7/8	35
U.A.L. Inc.	58 3/8	57 3/4
Union Carbide	22 1/2	22 7/8
U.S.X.	21 7/8	21 5/8
Westinghouse	58	58 3/4
Xerox Corp.	62	62 1/2

CHANGES

Dollar : glissement à 6,4950 F ↓

Le glissement du dollar s'est poursuivi, mardi, sur les marchés des changes, à la suite du relèvement du prix du pétrole, qui fait craindre une hausse de l'inflation aux Etats-Unis. Le cours du deutschemark à Paris a légèrement monté à 3,2840 F.

FRANCFORT	22 déc.	23 déc.
Dollar (en DM) ..	1,9858	1,9780
TOKYO	**22 déc.**	**23 déc.**
Dollar (en yens) ..	163,08	162,50

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (23 déc.).	7 1/2 %-7 5/8 %
New-York (22 déc.) .	6 7/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	19 déc.	22 déc.
Valeurs françaises ..	154,6	154,2
Valeurs étrangères .	114,8	114
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général ...	410,9	410,9

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	19 déc.	22 déc.
Industrielles	1928,85	1926,18

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	19 déc.	22 déc.
Industrielles	1 272,1	1 286,1
Mines d'or	311,4	308,2
Fonds d'Etat	82,32	82,80

TOKYO

	22 déc.	23 déc.
Nikkei	18825,4	18808,55
Indice général ...	1566,66	1558,73

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 décembre
Nombre de contrats : 17 500 (chiffre provisoire)

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Déc. 86	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	106,20	106,15	106	106,05
Précédent ...	–	107,30	107,15	106,95	107,05

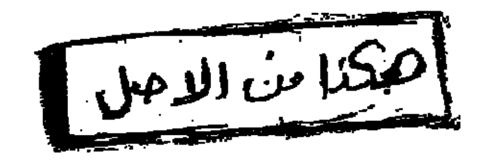
AUTOUR DE LA CORBEILLE

SOURCE PERRIER : MISE EN PAIEMENT D'UN DIVIDENDE DE 5 F PAR ACTION. – La Source Perrier a annoncé, lundi, la mise en paiement d'un acompte de 5 F par action plus un avoir fiscal de 2,50 F, soit 7,50 F au total, à partir du 31 décembre 1986.

Les résultats de la société La Source Perrier ne sont pas encore connus. L'exercice en cours a été prolongé de trois mois, jusqu'à la fin décembre, pour harmoniser son déroulement avec celui des filiales (Sellier Leblanc et Sté des Caves de Roquefort), et faciliter la consolidation des comptes du groupe.

Perrier, qui est le premier producteur mondial d'eau minérale, avait enregistré un résultat consolidé de 317 millions de francs au 30 septembre 1985 (241 millions de francs, part du groupe).

Le groupe prévoit un résultat au moins égal en 1986.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS

22 DÉCEMBRE

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1548	4,5 % 1973	1535	1535	1530	– 0 32
4480	C.N.E. 3 %	4325	4285	4275	– 1 15
1187	B.N.P. T.P.	1230	1227	1226	– 0 32
1245	C.C.F. T.P.	1210	1210	1210	....
1145	Créd. Lyon. T.P.	1122	1126	1120	– 0 17
2570	Euraéquit T.P.	2570	2570	2570	....
2165	Renault T.P.	2080	2080	2080	....
2090	Rhone-Poul. T.P.	2125	2102	2102	– 1 08
1400	St-Gobain T.P.	1312	1310	1310	– 0 15
1385	Thomson T.P.	1292	1299	1299	+ 0 54
470	Accor	498	500	500	+ 0 40
2080	Agence Havas	2145	2100	2110	– 1 63
1920	Ag. Havas C. I.	2100	1980	2020	– 3 80
680	Air Liquide	696	720	720	+ 3 44
2190	Alcatel	2577	2550	2525	– 2 01
1950	Als. Superm.	1814	1821	1821	+ 0 38
380	A.L.S.P.I.	412	433	432	+ 4 85
315	Alsthom ★	338 50	335	337 80	– 0 17
2060	Arjom. Prioux	2190	2180	2180	– 0 45
370	Avenadar-Ray	532	530	523	– 1 69
1400	Aux. Entrepr.	1510	1480	1480	– 1 98
1150	Avions Dassault	1330	1340	1330	....
450	Bail-Equipem.	521	515	515	– 1 15
1040	Bail-Investiss.	1074	1062	1060	– 1 30
1080	Cie Bancaire	1145	1159	1160	+ 1 31
520	Bazar H.-V.	552	542	542	– 1 81
520	Béghin-Say	574	580	580	+ 1 04
545	Berger (Mé)	550	555	555	+ 0 90
655	Bic	735	743	745	+ 1 36
1450	B.I.S.	1732	1760	1750	+ 1 03
2400	Bisquit (Génd.)	2700	2400	2400	– 11 11
2300	Bongrain S.A.	2640	2500	2500	– 5 30
1240	Bouygues	1280	1270	1270	– 0 78
4300	B.S.N.	4596	4540	4555	– 0 89
1100	Carrefour	1280	1277	1280	....
3570	Carrefour	3680	3693	3675	– 0 13
2600	Casino	2600	2581	2600	....
1750	Casino A.D.P.	1870	1841	1840	– 1 60
785	C.C.M.C.	786	786	786	....
1240	Cetelem	1340	1330	1335	– 0 37
1940	C.F.A.O.	2150	2170	2155	+ 0 23
480	C.F.D.E.	441	449 90	448	+ 1 58
1230	C.G.I.P.	1295	1298	1295	....
1350	Chargeurs S.A.	1673	1670	1663	– 0 59
58	Chiers-Châtill.	67 40	64	65	– 3 56
700	Ciments franç.	778	780	780	+ 0 25
630	Club Méditerr.	728	729	728	+ 0 27
235	Codetel	229	228	228	– 0 43
405	Cofimeg	404	400	413	+ 2 22
1310	Coles	1390	1365	1366	– 1 72
220	Compt. Entrepr.	214	212	212	– 0 93
680	Compt. Mod.	748	748	748	....
1140	Créd. Foncier	1241	1220	1220	– 1 69
520	Crédit F. Imm.	588	588	585	– 0 52
1420	Crédit Nat.	1513	1483	1480	– 2 18
270	Creusot ★	340	344 90	339	– 0 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	[illegible]	....
Emp. 8,80 % 77	122 10	5 199
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carbone-Lorraine	730	742
C.E.G.Frig.	514	512
Centen. Blanzy	3300	3248
Centrest (Ny)	212	207
Cerabati	63 80	61 20
CERUS	785	785
Chambourcy (M.)	985	....
Champex (Ny)	150	148 10
C.I.C. (Financ. de)	280 80	290
C.I. Maritime	482	480
Cisee-Dixie	1046	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lafitte-Bail	[illegible]	[illegible]
Lambert Frères	123	128
Lille-Bonnières	1000	1040 d
Loca-Expansion	363	362
Locafinancière	480	480
Locabail	408 60	438 d
Louvre (Sté)	2080	2070
Machines Bull	43	42 80
Magasins Uniprix	168	181
Magnant S.A.	161 20	167 70
Marlines Part.	349	335

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Testut-Aequitas	215	231 d
Tour Eiffel	535	526
Ulinor S.M.D.	552	574
U.A.P.	2586	2590
U.T.A.	2200	2205
Vicat	705	715
Vinipix	1850	1850
Virax	178	178
Waterman S.A.	700	....
Brass. du Maroc	123	122

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dubois Inv. (Cauto.)	787	800
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Metra Hod. (échan.)	....	....
Nicolas	1260	....
Révillon	170	....
Rorento N.V.	144 90	144
Sopalem	85 70	0 10 o
S.P.R.	230	....
Ufinex	350	....
Union Brasseries	107	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV (sélection) 22/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Uni-Garantie	[illegible]	[illegible]
Unigestion	894 61	854 23
Uni-Japon	1435 08	1370
Uni-Régions	2944 42	2810 90
Univers	2273 61	2169 04
Univar	173 22	173 22 ◆
Univers-Obligations	1597 66	1546 13
Valorem	513 69	501 35
Valoblig	59706 92	59117 74
Valorg	1461	1459 54
Valrexil	77669 23	77630 41

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	68 10	....
Casino	250	249
Créd. Foncier France	251	....
Pernod Ricard	281	....
Total	7	7 80

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel 36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/12	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
États-Unis ($ 1)	6 583	6 516	6 220	6 800
ECU	6 823	6 834	....	....
Allemagne (100 DM)	328 350	328 280	318	338
Belgique (100 F)	15 765	15 773	15 200	16 100
Pays-Bas (100 fl.)	290 400	290 540	278	298
Danemark (100 krd)	86 860	86 640	82 500	90
Norvège (100 k)	88 930	88 300	83 500	89
Grande-Bretagne (£ 1)	9 445	9 385	9 150	9 850
Grèce (100 drachmes)	4 645	4 635	3 800	4 600
Italie (1 000 lires)	4 738	4 733	4 500	5
Suisse (100 fr.)	391 500	392	377	397
Suède (100 krs)	94 950	94 640	91 500	97
Autriche (100 sch)	46 570	46 530	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 857	4 857	4 600	5 100
Portugal (100 esc.)	4 401	4 388	3 900	4 800
Canada ($ can 1)	4 781	4 736	4 530	4 950
Japon (100 yens)	4 096	4 006	3 870	4 070

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/12
Or fin (kilo en barre)	83150	82750
Or fin (en lingot)	83900	83450
Pièce française (20 fr)	519	519
Pièce française (10 fr)	388	....
Pièce suisse (20 fr)	521	525
Pièce latine (20 fr)	485	483
Souverain	607	610
Pièce de 20 dollars	2925	2830
Pièce de 10 dollars	1410	1405
Pièce de 5 dollars	930	....
Pièce de 50 pesos	3130	3120
Pièce de 10 florins	501	505
Or Londres	394 15	395 35
Or Zurich	394	396 50
Or Hongkong	394 15	393 25
Argent Londres	5 37	5 40

Le Monde

Dans un communiqué diffusé à Beyrouth

L'Organisation de la justice révolutionnaire annonce la libération d'un otage français pour Noël

L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) a annoncé son intention de libérer, à l'occasion de la fête de Noël, l'un des deux otages français qu'elle détient, « *à la suite de modifications enregistrées dans la politique* [étrangère] *de la France* ».

Dans un communiqué manuscrit distribué dans la nuit du lundi 22 décembre à la presse libanaise, l'OJR a exprimé l'espoir que la France adopterait une attitude qui « *nous encourage à relâcher tous les otages français que nous détenons* ».

Le communiqué est accompagné de photos polaroïd couleur de l'ingénieur du son de la chaîne de télévision Antenne 2, M. Aurel Cornéa (cinquante-quatre ans), et de l'éclairagiste, M. Jean-Louis Normandin (*trente*-quatre ans), portant tous deux une barbe et ayant les traits tirés. Ils avaient été enlevés le 8 mars avec les deux autres membres de l'équipe, le journaliste Philippe Rochot et le cameraman Georges Hansen. L'OJR avait relâché les deux derniers le 21 juin.

L'OJR affirme que son « *initiative fait suite aux efforts sérieux menés par le gouvernement de M. Jacques Chirac, et après qu'il soit apparu clairement que ce gouvernement est décidé à corriger les erreurs commises dans les domaines politique et économique par ses prédécesseurs* ».

Elle appelle en outre le gouvernement français à « *mettre un terme à son appui et à son ance à l'Irak et au régime sanguinaire du* [président] *Saddam Hussein qui a poussé à l'exode* [en Iran] *près de six millions d'Irakiens et qui continue à livrer* [à l'Iran] *la guerre la plus féroce de ce siècle* ».

L'OJR s'est manifestée pour la première fois le 14 mars en revendiquant le rapt des quatre membres de l'équipe d'Antenne 2. Elle a revendiqué le 24 septembre l'enlèvement d'un cinquième ressortissant français, Marcel Coudari, libéré le 12 novembre en même temps que *Camille Sontag (quatre-vingt*-quatre ans), dont le rapt le 7 mai avait été revendiqué par une organisation inconnue, les Forces unifiées de la justice.

Quatre Français sont en outre détenus par l'organisation clandestine du *Jihad islamique*. Cette dernière a annoncé le 5 mars l'exécution de l'un d'entre eux, le sociologue Michel Seurat, enlevé le 22 mai 1985. Son corps n'a cependant jamais été retrouvé.

Coïncidence

A Paris, le Quai d'Orsay s'est borné a déclarer : « *Le gouvernement est en contact constant avec tous ceux qui peuvent jouer un rôle dans la libération de nos otages. Dans l'intérêt même de ceux-ci, il n'estime pas avoir d'autres commentaires à faire.*)

Il y a déjà plusieurs jours que l'on parlait, dans les milieux officiels, d'une prochaine libération d'otages. La date ne Noël avait même été évoquée.

Après le versement de 330 millions de dollars à l'Iran, en premier remboursement du prêt iranien dans l'affaire d'Eurodiff les autorités françaises escomptaient un « geste ». La libération annoncée par l'OJR et non par le Jihad islamique (qui n'a encore jamais relâché d'otages français), d'un seul otage tend à prouver que les ravisseurs attendent encore beaucoup de la France. L'annonce de cette libération coïncide avec l'arrivée à Téhéran d'une délégation française conduite par le directeur de cabinet de M. Balladur, qui doit poursuivre les négociations sur le remboursement du prêt iranien. Paris avait donc, peut-on penser, accepté de reprendre *ses* négociations avant même qu'un otage soit libéré.

L'ORJ rappelle, toutefois, dans *son communiqué*, la *revendication* principale des ravisseurs et, plus certainement, de leurs commanditaires : l'arrêt de l'aide militaire française à l'Irak. Une demande que l'on considère toujours inacceptable à Paris, où l'on affirme croire que les *Iraniens se contenteraient du remboursement* du prêt pour une normalisation de leurs relations avec la France. D'autre part à Téhéran, le président du Parlement iranien, M. Hashemi Rafsanjani, a réitéré les offres de service de Téhéran en vue d'obtenir la libération des otages américains détenus au Liban, en échange de la restitution de fonds gelés aux Etats-Unis.

« *Si les Etats-Unis veulent que leurs problèmes au Proche-Orient soient résolus, ils devraient cesser de jouer les gros bras, prouver leur absence d'hostilité vis-à-vis de la République islamique d'Iran* », a déclaré l'hodjatoleslam Rafsanjani, cité par la radio.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 23 décembre

Baisse

Rendue inquiète par le renchérissement des prix du pétrole et l'extension des grèves dans les transports, la Bourse de Paris s'est franchement orientée à la baisse mardi matin pour le premier jour de la nouvelle liquidation à fin janvier. En clôture, l'indicateur instantané accusait un repli de 0,91 %.

Trois hausses égales ou supérieures à 1 % ont été enregistrées : Cetelem, Ecco, Moulinex, Alsthom, Michelin, Pernod, CSF, Peugeot, Chargeurs, notamment, se sont alourdies (entre 1,5 % et 2,8 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	500	492	495
Agence Havas	2110	2096	2100
Air Liquide (L.)	720	720	719
Bancaire (Cie)	1160	1153	1151
Bongrain	2500	2515	2515
Bouygues	1270	1270	1269
B.S.N.	4565	4500	4500
Carrefour	3675	3675	3650
Chargeurs S.A.	1663	1625	1635
Club Méditerranée	728	728	723
Crédit National	1480	1480	1475
Eaux (Gén.)	1342	1336	1338
Elf-Aquitaine	317	317 80	315
Essilor	3720	3720	3720
Lafarge-Coppée	1390	1380	1375
Michelin	2590	2550	2540
Midi (Cie)	1676	1672	1670
Moët-Hennessy	2830	2810	2810
Navig. Mixtes	1098	1065	1085
Oréal (L')	4015	4015	4015
Pechelbronn	1329	1315	1308
Pernod-Ricard	1070	1050	1050
Peugeot S.A.	1261	1236	1230
Sanofi	782	777	777
Source Perrier	799	802	788
Télémécanique	3240	3240	3240
Thomson-C.S.F.	1610	1580	1585
Total-C.F.P.	416 50	416 50	415 30
T.R.T.	2375	2300	2320
Valéo	528	521	526

Avant la privatisation de TF 1

Quatre candidats au rachat rencontrent le comité d'entreprise de la chaîne

Il n'y a pas que dans les hautes sphères que l'on s'active autour de la privatisation de TF 1. Le comité d'entreprise de la chaîne a décidé, lui aussi, de mener sa propre mission d'information. Il a ainsi créé, il y a plusieurs mois, une Commission de privatisation et de défense de la chaîne. Les membres qui la composent, issus de « *toutes les sensibilités syndicales maison* », viennent de rencontrer les représentants de quatre des grands groupes candidats au rachat de TF 1 : Bouygues, Berlusconi, Hachette et Hersant.

Ces rencontres, qui ont eu lieu à la demande de la commission, étaient, semble-t-il, également souhaitées par les quatre groupes concernés. Qu'est-il ressorti de ces entretiens échelonnés sur un mois ?

Un thème a recueilli une sorte de consensus : le maintien de l'emploi. Les interlocuteurs de la commission se sont « *tous voulus rassurants* » : les uns comme les autres ont affirmé qu'il n'était pas dans leur intention de provoquer « *un affrontement social* » avec des licenciements « *inutiles* », dans la mesure où la masse salariale « *ne pèse que pour 13 % à 15 % dans le budget de TF 1* ». « *Ce serait risquer de casser la machine en vain* », auraient même surenchéri certains. Une convergence de vues dont la commission a « *évidemment* » pris « *bonne note* ».

En d'autres domaines, les objectifs et les analyses présentés par les candidats repreneurs se sont, en revanche, révélés sensiblement *différents*.

« Une adaptation en douceur »

Le porte-parole du groupe Hersant, M. Philippe Ramond, est *volontairement mystérieux préférant* « *réserver ses déclarations* » à la Commission nationale de la communication des libertés (CNCL). Une chose est sûre : M. Hersant veut être l'opérateur principal de la chaîne si sa candidature est retenue.

Telle est aussi l'exigence de Hachette, ont indiqué ses trois intermédiaires, MM. Yves Sabouret, Jean-Louis Guillaud et Etienne Mougeotte, qui prévoient « *une adaptation en douceur* ». Conscient de la valeur des moyens de produc*tion internes* de TF 1 et de la *qualité* de son audience que l'on juge « *primordial* » de conserver, le groupe projette de « *développer fortement* » l'information dans les émissions de la matinée, mais se refuse à bouleverser, de fond en comble, la grille actuelle.

Abordant le financement de TF 1 le triumvirat de Hachette, s'est dit peu favorable au parrainage, estimant que ce système « *ne ferait que du tort* » à la régie publicitaire de la future privatisée. Une régie interne à la chaîne et qui lui sera propre (aucune passerelle avec Europe 1 n'est envisagée). La thèse du groupe en la matière : un message publicitaire « *doit être clair et placé dans les créneaux précis* ». Parmi ces créneaux, les « *coupures* » des films.

Jugeant que « *le gisement publicitaire, en France, n'est pas aussi riche qu'on le pense* », les représentants de M. Lagardère estiment que TF 1 privatisée sera, sans doute, déficitaire pendant un an ou deux. Le groupe serait prêt à faire un « *apport de garantie* » sur ces éventuels *déficits*, sans avoir *recours* à l'Etat.

Pour Bouygues, les choses sont sans ambiguïté : TF 1 est « *l'occasion du siècle* ». Le PDG de la société de bâtiment et de travaux publics, qui a confié à son directeur de la diversification, M. Lelay, et à sa propre fille, Francine, le soin de recevoir la délégation du CE, affirme vouloir être le leader de l'opération, mais établit « *une différence très nette* » entre le rôle de détenteur principal du capital de la chaîne et celui d'opérateur. M. Bouygues ne se considérant pas comme un « *spécialiste* » de télévision, son projet serait de conserver « *à peu près la même équipe* » qu'aujourd'hui à la tête de TF 1. A charge pour cette équipe de faire ses preuves : « *C'est sur les résultats de sa gestion* » que M. Bouygues la jugera.

Son diagnostic sur TF 1 : « *Un ensemble très cohérent* ». Ses projets pour la chaîne : « *conserver son image pour préserver une audience* » qu'il juge « *plus qu'honorable* ». Peu de confidences supplémentaires, si ce n'est que M. Bouygues a mis en place un « *solide conseil* » de spécialistes de l'audiovisuel chargé de préparer le dossier qui sera soumis à la CNCL.

Quant au mandataire du groupe Berlusconi, M. Alberto Codignoni, il n'a fait que confirmer l'un de ses objectifs essentiels : être présent dans le montage financier d'une chaîne de télévision française privée. Et TF 1 représenterait un « *précieux débouché* » pour le consortium européen du patron de la Fininvest...

Après ce premier tour d'horizon, les membres de la commission *ad hoc* du CE de TF 1 sont prêts à reprendre leur bâton de pèlerin pour rencontrer d'autres candidats au *rachat de leur chaîne*.

ANITA RIND.

Le numéro du « Monde » daté 23 décembre 1986 a été tiré à 461 799 exemplaires

La dernière ligne droite de « Voyager »

C'est mardi 23 décembre en fin d'après-midi, que l'avion *Voyager*, parti le 14 décembre à 8 heures locales (17 heures en France) de la base aérienne de Edwards, en Californie, devait y atterrir après avoir réalisé le premier tour du monde sans escale et sans ravitaillement. L'avion à survolé Hawaï, les Philippines, la pointe sud de l'Inde, l'Afrique équatoriale, les Caraïbes, l'Amérique centrale. Il remontait, lundi soir, vers la Californie le long de la côte pacifique du Mexique et était attendu à l'aube (16 h 30 en France) dans le ciel californien.

Pendant sept jours, Dick Rutan et sa compagne Jeanna Yeager auront vécu dans un habitacle minuscule, *l'un assis sur l'unique siège*, l'autre allongé sur le plancher.

La France touchée par la grippe

« *Présomption d'épidémie* » : prudent, le bulletin épidémiologique hebdomadaire de la direction générale de la santé (DGS) croit pouvoir déceler les signes avant-coureurs d'une épidémie de grippe. On observe, en effet, actuellement une augmentation du nombre des syndromes grippaux (0,95 cas par médecin). Cette augmentation concerne essentiellement les régions Midi-Pyrénées, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Picardie et Haute-Normandie. Pour la première fois depuis le début de la saison, les moins de seize ans sont également touchés. Les spécialistes de la DGS indiquent que les sujets à risque (personnes âgées, personnes souffrant d'une maladie chronique...) ont encore le temps de se faire vacciner.

La fausse sortie de Shakespeare

Les téléspectateurs anglophiles peuvent respirer à nouveau. Ils avaient eu le souffle coupé, samedi 20 décembre, après leur dose habituelle et hebdomadaire du plus grand poète et dramaturge du monde : William Shakespeare. La diffusion intégrale par FR 3 de son œuvre théâtrale, dans la version magistrale réalisée par la BBC, leur était devenue aussi nécessaire que... la tasse de thé de 5 heures.

A la fin de *la Tragédie de Coriolan*, quelle n'avait pas été leur stupeur d'entendre la présentatrice les remercier d'avoir « *assisté à* [la] *dernière émission* »... incrédulité et indignation...

Renseignements pris, il s'agit d'un malentendu. La série sera interrompue pendant les fêtes, pour reprendre de plus belle le samedi 10 *janvier*. *Pour le nouveau* directeur des programmes, M. Yves Jaigu, « *non seulement il n'est pas question d'arrêter la série, mais lorsqu'elle sera épuisée, nous chercherons à diffuser d'autres classiques du même niveau.* » « *To be or not to be ?* », la réponse est « oui ». Nous voilà rassurés !

A. W.

Sur le vif

Racket

J'en ai vraiment marre des services publics. Si encore ils faisaient que de foutre en l'air nos vacances, nos achats de Noël et de nous emmerder avec leurs grèves, bon, ça, *on est habitués*. Mais, en plus, ils arrêtent pas de nous truander. Regardez ce qui est arrivé à une copine du journal. Elle achète son ticket de carte orange : 340 balles ? OK, merci, au revoir madame. Elle le *glisse dans le portillon*. Ça fait bip. Ça s'ouvre pas. Elle retourne au guichet : il marche pas votre ticket. Alors, la dame, elle vient de le lui refiler, oubliez pas : Forcément, il est pas bon. C'est un ticket du mois dernier.

— Faut me le changer, *alors !*

Ah ! non, ça je peux pas. D'ailleurs, j'en ai pas d'autres. Ils *se sont trompés, ils m'ont donné* que ceux-là. Z'avez qu'à leur téléphoner, vous verrez bien ce qu'ils vous diront.

Elle le fait, Marie-Christine, elle téléphone à la RATP. Alors, eux : Z'avez qu'à en racheter un de ticket. On fera une enquête et on vous écrira. Elle obtempère, bien obligée, et elle attend, *confiante, d'être remboursée*. Tintin. Ils se sont renseignés et, en ce qui les concerne, *c'est* marqué noir sur blanc, *c'est* elle qui est dans son tort. Ils lui donneront pas un sou : Z'aviez *qu'à* regarder ce qui était marqué sur le ticket !

Pas mal, non ? Mais voici mieux. Là, c'est un copain de la photocomposition. Ça se passe à Sète. *Il gare sa bagnole devant* un parcmètre. Il colle le ticket derrière son pare-brise. Il revient vingt minutes après. Il a un PV ! Il fonce au commissariat. On refuse d'enregistrer sa plainte. Il se retrouve *sur* le trottoir où il se fend, *le papelard appuyé sur* le genou, d'une *bafouille* au commissaire, d'une autre au maire. En retour, il reçoit un « avis de notification ». Prière de passer à la caisse. Faut la payer votre *amende*. Il s'exécute, lui aussi, furibard. *Et il me rapporte cette* réflexion d'un flic désabusé : Ah ! évidemment, si vous aviez des relations haut placées !

Vous me direz : Bof, en voilà une histoire ! A côté de ce *qu'on* déguste en ce moment ! Ben, justement, ça nous exaspérerait peut-être moins si on n'avait pas l'impression d'être exploités, rac*kettés à longueur d'année*. Une vraie mafia. Il nous font perdre notre temps, ils nous piquent notre fric et ils nous prennent en otage. *Pourquoi* on ferait pas la grève, nous aussi ? La grève des impôts. Au moins, comme ça, on *payerait pas deux fois*.

CLAUDE SARRAUTE.

Les difficultés du « Matin de Paris »

Le personnel refuse les licenciements

Le Matin de Paris n'est pas encore entré dans une zone de calme. Malgré sa nouvelle maquette lancée en septembre, ses suppléments régionaux — Antilles, Ile-de-France — et sa réorganisation rédactionnelle, le quotidien n'a pas encore « décollé ». Sa diffusion sur Paris est en moyenne de 15 300 exemplaires par jour en 1986, soit 6,9 % de moins que l'année précédente, et la vente totale en France atteindrait 100 000 exemplaires. La baisse de ses ventes est pourtant bien moindre qu'en 1985, année où le journal avait perdu 40 000 exemplaires. Mais les ressources *publicitaires du titre sont aussi* moins abondantes que prévu et ne font pas la soudure. Bref, la perte cumulée du *Matin* pour 1986, est de 52 millions de francs.

M. Jean-François Pertus, PDG du journal, a donc décidé de mettre en place un plan d'économie de 12 millions de francs ; 5 millions de francs seraient économisés grâce à un réglage technique qui réduirait le nombre d'invendus, et 7 millions de francs devraient être économisés sur la masse salariale, par la suppression de trente-deux emplois.

Des départs en préretraite, des départs avec indemnités, des modifications de statut — ainsi deux correspondants seront désormais payés « à la pige » — et des mutations dans la filiale du groupe qui fabriquera des *programmes* de *radio et de télévision* doivent aboutir à une économie de 5,1 millions de francs. Il reste environ 2 millions d'économie à réaliser. La direction du *Matin* a proposé de procéder à quatorze licenciements « secs » au sein de l'administration et de la rédaction.

Mais les cent soixante-dix salariés du *Matin* (dont cent vingt-six journalistes) ainsi que leurs syndicats (CFDT, CGT, SNJ) les ont refusés. De nouvelles négociations doivent avoir lieu entre la direction et les syndicats afin de trouver la solution permettant de « boucler » le plan d'économie. « *La direction ne peut provoquer une nouvelle crise du journal alors que celui-ci a redoré son image et retrouvé sa crédibilité* », assure un délégué syndical.

Y.-M. L.

